

Séance de la soirée du 29 septembre 2020

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :       **MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, présidente**  
                                      **JEAN HÉBERT, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU  
LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LACHENAIE  
(SECTION SUD-OUEST DU SECTEUR NORD)**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 29 septembre 2020 à 19 h

Par visioconférence

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE DE LA SOIRÉE DU 29 SEPTEMBRE 2020

<b>MOT DE LA PRÉSIDENTE</b> .....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS À LA COMMISSION.....	1
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>	
M. NORMAND L. BEAUDET.....	3
M. KAREL MÉNARD.....	14
M. RENÉ CYR.....	21
M. ALEXANDRE RICHARD.....	26
M. FRANÇOIS VALIQUETTE.....	33
<b>PRÉSENTATION DE LA MODÉLISATION PAR RAPPORT AUX ODEURS DE LA PART DE L'INITIATEUR - M. RICHARD LEDUC</b> .....	
	36
M. KAREL MÉNARD.....	59
<b>PRÉSENTATION DE LA MRC LES MOULINS</b>	
Mme CHANTAL LALIBERTÉ.....	72
M. NORMAND L. BEAUDET.....	77
M. RENÉ CYR.....	87
M. DAVID MODLIN.....	95
<b>PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX</b>	
Mme LOUISE LAJOIE.....	111
<b>MOT DE LA FIN</b> .....	120
<b>FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE</b>	

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE :

Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, section sud-ouest du secteur nord. Le registre est maintenant ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir soumettre vos questions à la commission, en ligne sur votre site Web, ou par téléphone au 1-800-463-4732, poste 6.

Je vous rappelle que deux questions par intervention sont permises, afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'intervenir. Si le temps le permet, une réinscription sera possible, en fonction du nombre maximal de personnes pouvant intervenir à chaque séance. Les personnes seront appelées selon l'ordre d'inscription au registre, et la commission ajustera ses règles selon l'affluence et le nombre d'inscriptions. Je vous rappelle également que si vous le souhaitez, il vous est possible de faire parvenir vos questions par écrit, et ce, jusqu'à la fin des séances de la première partie de l'audience. Un formulaire est disponible à cet effet dans le site Web du BAPE. La commission en prendra connaissance et les intégrera à son propre questionnement, au besoin. Je vous demanderais également votre collaboration afin de mettre vos appareils en mode sourdine et vos autres appareils électroniques, pour ne pas perturber les échanges lors des séances, et je vous en remercie.

---

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

### LA PRÉSIDENTE :

Bon, avant de laisser la parole aux participants, là, j'aimerais savoir s'il y a eu des dépôts de documents depuis cet après-midi. Je sais que le délai est très court, mais au cas où.

Est-ce que, si j'y vais du côté de l'initiateur, monsieur Viau, est-ce qu'il y avait de quoi que vous aviez à déposer?

### M. JEAN-MARC VIAU :

Non, on n'a rien à déposer.

### LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

Du ministère de l'Environnement?

**Mme MIREILLE DION :**

Non, aucun dépôt n'a été fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Ministère de la Santé et des Services sociaux?

**Mme LOUISE LAJOIE :**

Non, on n'a rien déposé pour l'instant.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

Alors, je vous rappelle que toutes les présentations que vous avez faites ou tous les supports visuels que vous nous avez présentés devront être déposés à la commission. J'aimerais également, là -- vu que je m'adresse aux personnes-ressources -- je sais qu'il y en a plusieurs qui sont parmi nous puis qu'on ne vous a pas fait intervenir jusqu'à date, j'ai une pensée pour vous, je suis consciente de la situation, on va faire de notre possible de vous interpellé ce soir, mais tout dépendra du registre qui va nous occuper au courant de la soirée. Mais j'ai une pensée pour vous et je vous remercie de votre patience et de votre persévérance de demeurer avec nous.

Je vous rappelle que si vous avez l'intention de soumettre un mémoire à la commission, je vous invite à remplir le formulaire prévu à cet effet dans le site Web du BAPE. Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je vous demande d'éviter tout préambule à vos questions, deux questions par intervention sont permises, et ce, sans sous-question. Si le temps le permet, vous pourrez vous réinscrire au registre, et toutes les questions et réponses sont directement soumises à la présidente de la commission.

La commission a décidé d'orienter les travaux de cette première partie en fonction de certains thèmes. Donc, hier soir, nous avons vu la justification du projet et les besoins. Cet après-midi, nous avons abordé les émissions de gaz à effet de serre, c'était prévu également, là, les changements climatiques en lien avec le projet, et nous avons abordé certains aspects des effets sur la santé, qualité de l'air, qualité de l'eau. Ce soir, c'est la gestion et l'exploitation du projet, donc odeurs, bruit émis,

circulation, et l'intégration du projet dans son milieu d'insertion et la fermeture du site.

Je vous le rappelle, la liste des thèmes est non exclusive et établie de façon à assigner les bonnes personnes-ressources au bon moment, pour répondre du mieux possible aux questions du public et de la commission. Si d'autres thèmes devaient être abordés, la commission les traitera en fonction de la disponibilité des ressources et du temps imparti.

---

**M. NORMAND L. BEAUDET**

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'inviterais monsieur Beaudet.

Bonsoir, monsieur Beaudet!

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Oui, bonsoir. Rebonsoir!

**LA PRÉSIDENTE :**

Rebonsoir! Oui. On est à l'écoute.

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Alors, voici. Bon, comme je vous expliquais, moi, je suis... j'interviens ici comme citoyen, mais aussi comme contribuable, jusqu'à un certain point, et c'est pour ça que mes questions ont tendance à se diriger pour le ministère de l'Environnement, parce que je crois que, comme je vous expliquais, c'est une infrastructure sanitaire dont on parle dont la responsabilité incombe à l'État, soit en termes de santé publique et d'environnement..

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, monsieur Beaudet...

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

... et je considère que la multinationale -- oui, j'arrive à ma question, elle est tout de suite après cette ligne-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Désolée.

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Oui. Alors, je considère que la multinationale CEP (sic) est une invitée dans la gestion des matières résiduelles au Québec. Certains diront que c'est un loup dans la bergerie, mais ça, ça pourra être développé dans mon mémoire...

**LA PRÉSIDENTE :**

Effectivement.

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

... c'est pourquoi... Donc, j'y vais de ma première question au ministère de l'Environnement. Voici.

Je me suis laissé dire que jusqu'à 90 % des matières -- jusqu'à -- des matières enfouies au Québec ne sont pas des déchets ultimes. Est-ce que, pour le LET de Lachenaie... qu'en est-il pour le LET de Lachenaie? De Lachenaie? Et, aussi, quel pourcentage des matières enfouies à Lachenaie sont du secteur des ICI? Alors, c'est la première question, en deux volets, là; donc la question du pourcentage d'ICI dans l'enfouissement à Lachenaie et aussi le pourcentage de... à savoir : est-ce que c'est vrai que jusqu'à 90 % des déchets enfouis au Québec ne sont pas des matières -- des déchets ultimes, comme ce... ce concept-là, là, s'est développé et comme vous l'entendez, là, je crois bien, au ministère de l'Environnement?

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, mais en fait, j'aimerais bien faire intervenir madame Dion.

Madame Dion, il y a eu une nouvelle, hier, dans l'actualité, en lien avec les résidus ultimes, je vais vous donner la parole pour nous l'annoncer.

**M. MICHEL BOURRET :**

C'est le BAPE... oui oui, ça, c'est le BAPE générique. C'est le BAPE générique.

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Dion, s'il vous plaît, oui?

**Mme MIREILLE DION :**

Oui, je suis présente. Vous parlez... vous faites référence au BAPE générique?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, effectivement.

**Mme MIREILLE DION :**

Oui. Je laisserais peut-être mon collègue, qui est directement de la Direction des matières résiduelles, en faire l'annonce, puisque ça relève notamment de cette direction.

Puis pour ce qui est de la question de monsieur Beaudet, peut-être que j'oserais proposer à monsieur Vermette, de Recyc-Québec, d'y répondre.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

**M. MICHEL BOURRET :**

Donc, Michel Bourret. Effectivement, hier, le ministre Benoit Charette a annoncé qu'il allait y avoir une... un BAPE générique sur l'élimination des résidus ultimes.

**LA PRÉSIDENTE :**

Qu'est-ce que ça signifie, par exemple, pour monsieur Beaudet, en lien avec sa question?

**M. MICHEL BOURRET :**

Ça signifie que toute la question de l'élimination au Québec va être débattue, à savoir quel est le meilleur mode d'élimination, est-ce qu'il y a des solutions alternatives, qu'est-ce qu'on peut faire, qu'est-ce qui est le mieux, finalement.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

Alors... donc, monsieur Beudet, là, juste pour vous dire, là, au cours des... moi, je... à l'intérieur ici, au BAPE, on n'a pas énormément de détails, on a vu le communiqué, là, qui a été diffusé hier, comme quoi le ministre, là, vraiment va saisir le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour, justement, débattre et d'examiner la question des résidus ultimes. Alors, beaucoup de vos questions de nature plus générale -- parce que là, vous l'avez rattaché au projet, là, mais vos questions de nature générale, vous allez avoir un forum pour participer et débattre de ces questions-là -- bien, en fait, de poser vos questions et d'aller chercher le plus possible d'informations à ce sujet-là.

Madame Dion nous proposait d'entendre Recyc-Québec en lien avec votre question. Donc, si je peux interpeller monsieur Vermette?

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Oui, bonsoir, Madame la présidente. Écoutez, pour répondre à la question, je veux juste -- juste un petit instant, je vais aller chercher un document qui parle un peu de la composition des matières éliminées au Québec. C'est une étude... chez Recyc-Québec, on fait souvent des études de caractérisation des matières résiduelles, que ce soit, disons, des matières de la collecte sélective ou dans les déchets ou autres éléments.

En 2010-2011, c'est la dernière étude qu'on a publiée à cet effet-là -- on est en train de la mettre à jour actuellement, et les données vont être... ces nouvelles données-là vont être disponibles l'année prochaine -- on a fait une étude de caractérisation à l'élimination, c'est-à-dire à l'entrée des sites d'enfouissement, pour aller chercher la composition des matières éliminées. Et pour faire ça, on a fait... on a été caractériser plus d'une vingtaine de lieux, de différents lieux d'élimination, dont celui de Lachenaie à ce moment-là.

Et puis au niveau de la composition des matières éliminées, on en arrive au total qu'il y avait plus de 40 % qui était de la matière organique -- et je vais y aller de façon très très macro, là, si vous me le permettez -- il y avait au-delà de 20 % qui était ce qu'on qualifiait des encombrants et des résidus de construction, rénovation, démolition; on avait 10 % qui était du papier, carton; 10 % était des plastiques; 3 % des métaux; 2 % du verre; et le reste se composait de matières autres ou de textiles, à 3 % et autres matières.

Pour répondre spécifiquement à la question, à savoir que possiblement que dans toute cette composition-là, il y avait plus de 90 % qui serait -- qui ne serait pas des déchets ultimes, donc des matières qui seraient techniquement recyclables, bien ça dépend beaucoup de la... je dirais, de la... de

différentes matières, les matières qu'on va retrouver, mais aussi l'état de ces matières-là, lorsqu'une fois qu'elles sont envoyées à l'élimination. Mais de façon macro, je dirais, là, oui, probablement qu'environ 90 % de ces matières-là peuvent être encore recyclables, d'une façon ou d'une autre, mais encore faut-il avoir les bonnes techniques ou les bonnes façons d'aller capter ces matières-là avant qu'elles soient envoyées vers l'élimination.

Puis pour ce qui est de la deuxième sous-question, à savoir pour les données spécifiques pour le LET de Lachenaie et autres, on n'a pas de composition pour ces éliminations-là de notre côté, chez Recyc-Québec.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Viau, est-ce que vous pourriez nous donner des précisions?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui. Nous autres, il faut quand même voir qu'on est le bout de la chaîne au niveau de la gestion des matières résiduelles. En ce moment, Recyc-Québec effectue des caractérisations au site, ici aussi, donc ils sont dans la quatrième campagne pour, justement, voir la caractérisation des déchets. Habituellement, ce qu'on pourrait dire règle du pouce, 50 % vient des ICI, 50 % vient des déchets domestiques, excepté cette année, on peut voir vraiment les déchets domestiques exploser, là, par rapport à la situation de la COVID, justement, les gens génèrent beaucoup de déchets chez eux.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

Puis je reviens, excusez-moi, monsieur Vermette, si vous pourriez... vous nous aviez parlé, là, d'une étude que vous aviez faite, là, pour déterminer justement cette proposition-là, est-ce que vous pourriez nous la déposer? Ce serait très gentil.

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Oui, on pourrait vous déposer le document dans lequel se trouvaient les résultats de cette étude-là, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

(Inaudible) avec vous.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, je suis toujours là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous êtes toujours là? Très bien. Écoutez, j'ai lu une phrase dans votre étude d'impact, où est-ce qu'il est mentionné que vous vous réservez le droit de procéder sur l'aire d'enfouissement à des activités de récupération de diverses matières résiduelles dans le but de valoriser celles pouvant avoir une valeur ajoutée.

Est-ce que vous pourriez élaborer, s'il vous plaît?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Bien, ça fait longtemps que cette clause-là, elle est là. Donc, lorsqu'on va voir la possibilité de voir s'il y a du bois, par exemple, qui est éliminé là, donc on va pouvoir quand même le récupérer. Ça, c'est une possibilité dans lequel il pourrait être fait, c'était... à l'époque, il n'y avait pas une obligation au niveau de... la stratégie de valorisation de la matière organique que le gouvernement a mise en place en ce moment va forcer quand même maintenant les entreprises à aller vers des centres de tri autorisés et attirés, ce qu'il n'y avait pas à l'époque.

Donc, on veut quand même se garder l'opportunité quand même de faire une récupération qui est là, mais pour nous, la façon dans laquelle on procède, on préfère passer par la déchetterie ou par le... ce qu'on appelle les petits générateurs dans lesquels il y a un meilleur taux d'efficacité que sur le front de déchets, mais c'est toujours la question de dire qu'on veut quand même pouvoir avoir le potentiel de récupérer la matière en cas de besoin.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Viau.

Alors, monsieur Beaudet, votre deuxième question?

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Le monsieur de Recyc-Québec -- excusez-moi, j'ai oublié son nom -- n'a pas...

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Vermette.

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

... répondu à la question de la part des ICI, que ça soit à Lachenaie ou au Québec.

**LA PRÉSIDENTE :**

En fait, oui, il a répondu...

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

... au pourcentage de ICI, et il a également dit qu'il ne pouvait pas se prononcer sur Lachenaie, parce que ce n'est pas des études régionales, c'est plutôt, là, sur l'ensemble du territoire du Québec.

Donc, peut-être, monsieur Vermette, là, si vous pouvez juste reprendre rapidement, là, par rapport au pourcentage enfoui de ICI sur le territoire.

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Bien, je n'avais pas amené... je n'ai pas amené le détail sur les ICI demandé pour le site de Lachenaie lui-même; je pense que c'est l'initiateur qui a répondu. Par contre, je pourrais vous dire qu'à l'échelle du Québec, c'est environ 50-50, c'est à peu près... la proportion est à peu près égale entre les ordures ménagères municipales puis les déchets des ICI, industries, commerces, institutions.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Vermette.

Alors, monsieur Beaudet, votre deuxième question?

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Oui. Alors -- et je me retiens, là, pour ne pas commenter, là, ça va être pour... mon opinion, au moment opportun. (Inaudible).

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça, dans votre mémoire.

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Oui, c'est ça, exactement. Je trouve que c'est très parlant comme chiffres, hein, le gaspillage des ressources, là, à la hauteur. Alors, bravo pour les génériques, si jamais les bottines suivent les babines!

Ma question, toujours au ministère de l'Environnement : quels sont les contrôles, hein, en ce qui concerne l'enfouiss... le recouvrement? Et je veux juste dire une petite... on a tenté, à Sainte-Sophie, quand il y a eu le dépotoir de l'autre multinationale, d'avoir... savoir s'il y avait un registre. Il me semblait que c'était l'évidence, un registre des camions qui entrent au dépotoir. Et on a demandé à ce que... d'avoir ça, un registre détaillé des matières, des quantités, de la qualité, parce que ce n'est pas tous les... par exemple, quand c'est des sols contaminés, ce ne sont pas tous des sols contaminés.

Alors, quels sont les contrôles du ministère concernant un registre détaillé de savoir que la terre qui sert de recouvrement, ou toutes autres matières, elle est... on sait d'où elle vient, on sait sa qualité, parce que ce n'est pas toutes les terres, et elle est caractérisée, là, par un registre qui le... Alors, est-ce qu'un tel contrôle existe? Est-ce qu'un tel registre détaillé existe? Ça serait, à mon avis, très intéressant, et c'est ma question au ministère de l'Environnement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon bien, très bien, alors je vais la passer à madame Dion.

Madame Dion?

**Mme MIREILLE DION :**

Oui, j'ai Michel Bourret qui pourrait apporter un élément de réponse. Peut-être que le Contrôle aussi, advenant le cas, pourrait compléter, s'il ressent le besoin, avec Sophie Daigneault.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

Alors, monsieur Bourret?

**M. MICHEL BOURRET :**

Oui, bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

**M. MICHEL BOURRET :**

Le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles oblige les exploitants à tenir un registre de toutes les matières résiduelles qu'il reçoit à son lieu. Et il y a des contrôles qui doivent être faits, entre autres, sur les sols contaminés, les fréquences de chaque... pour chaque lot de sols contaminés de 200 tonnes et moins, et des... de l'échantillonnage pour les... chaque tranche de 400 tonnes supplémentaire reçue, donc contrôle des sols contaminés.

Pour les matières, s'il y a d'autres... des matières... on demande également des contrôles au niveau des propriétés physiques des matières liées au recouvrement, au... mettons, parce qu'on demande que les matériaux soient perméables et aient une granulométrie spécifique, là, moins de 20 % de particules fines. Et donc, on demande un contrôle de qualité, et l'information doit être compilée dans le registre ou le rapport annuel, là, du lieu d'enfouissement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

Je pourrais peut-être demander à monsieur Viau de nous parler un petit peu, justement, de la composition de ses matériaux de recouvrement.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

C'est ça, les matériaux de recouvrement, on en a parlé un peu hier, là, nous, on a les... on utilise du *fluff*, le matériel de déchetage d'automobiles, le résidu de déchetage automobile, communément appelé le *fluff*, mais on utilise des sols aussi qu'on appelle contaminés. Oui, on tient un registre aussi des propriétés, et ainsi les propriétés pour la perméabilité et la conductivité du matériel de recouvrement journalier. Ce que nous, on a élaboré comme... qui était demandé au décret de 2008, là, à la condition 6, de faire la démonstration des planches test, d'essai, pour démontrer... avoir une meilleure performance au niveau du recouvrement journalier. Et les tonnages utilisés représentaient... on a calculé ainsi les tonnages que l'on utilise pour justifier, justement, l'utilisation de matériaux de recouvrement par rapport aux matières résiduelles utilisées.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bienvenue.

Alors, monsieur Hébert?

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, monsieur Viau, justement on constate, là, dans l'étude d'impact que le ratio entre la quantité de matières de recouvrement versus les matières résiduelles, là, qui sont déposées, donc, il y a de plus en plus de matériels de recouvrement, là, qui sont utilisés. Comment vous expliquez, là, que ce ratio-là augmente, là, qu'il y a quasiment autant de matériel de recouvrement que de matières résiduelles?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

O.K. O.K. Il ne faut pas confondre les types de matériaux. Il y a des matériaux de construction, qui ne servent pas du tout au recouvrement, donc c'est une chose. Il y a les sols, qui sont considérés des sols de type A-B, eux servent pour le recouvrement final, donc un autre rôle à jouer. Le matériel, par exemple, pour le *fluff*, il peut servir de matériel drainant, matériel alternatif, au lieu de mettre une couche de sable, la couche finale peut servir à la couche drainante, mais tout... justement, pour montrer le

calcul de... qui est utilisé sur le site ici, nous, on a compilé les dernières années, puis démontrant qu'il n'y a pas plus d'utilisation de matériel de recouvrement journalier par rapport à la totalité des matières qui sont reçues ici.

On reçoit du compost, on reçoit différents types de matières, il faut faire la différence entre ce qui est un matériau de construction. Il y a des matériaux de construction qui servent à l'extérieur du site, par exemple, les... le verre a servi à construire des routes à l'extérieur du site, sert à construire des *pads* d'accumulation de matériel, comme le centre de compostage, il a servi comme matériel de... pour augmenter la capacité portante, parce qu'on est sûr de l'argile, donc ça a été un très bon matériau pour nous, pour améliorer la capacité portante.

Mais monsieur Francis Gagnon pourrait vous donner la compilation qui a été faite pour vraiment donner les vrais ratios par rapport à ce qui est utilisé, pour démystifier entre ce qui est un matériel de recouvrement journalier et ce qui ne l'est pas, et par rapport aussi à l'exigence qui nous a été demandée dans le décret de 2008 pour satisfaire aux conditions des planches d'essai.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord.

**M. FRANCIS GAGNON :**

Bonsoir. Alors, Francis Gagnon. Oui, effectivement, on a fait une compilation des tonnages qui ont été utilisés pour le recouvrement journalier dans les 10 dernières années, là, pour la période qui a été couverte par les deux derniers décrets, là. Et puis on arrive à un ratio de 47 % des... donc, le... il y a, pour chaque... Le 47 %, donc c'est le ratio matériaux... sols contaminés sur matières résiduelles enfouies. Si je ne m'abuse, hier, monsieur Vermette avait donné des chiffres, là, que j'ai... que j'avais compilés, puis je pense que le... c'est assez proche du... des valeurs moyennes qu'on observe à l'échelle du Québec, qui est autour de 44 %, mais peut-être que monsieur Vermette peut confirmer ou infirmer mes chiffres. Donc, c'est ça, c'est ce qu'on obtient, nous, en termes de ratio.

**LE COMMISSAIRE :**

Là, ici, on parle vraiment du matériel de recouvrement strictement, et non pas des matériaux que le site accueille, mais qui servent à d'autres fins, là, comme monsieur Viau nous le disait.

**M. FRANCIS GAGNON :**

C'est exact, c'est exact. Donc, c'était une compilation qui ne faisait que... qui ne concernait que les matériaux de recouvrement journaliers.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Beaudet?

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Oui et non. Est-ce que ce registre-là peut être déposé, s'il vous plaît? On ne doit pas se -- ou on se fie à la parole du sympathique promoteur?

**LA PRÉSIDENTE :**

Non non, monsieur Beaudet. Monsieur Beaudet, on a demandé à ce que le tonnage soit déposé, alors vous le retrouverez sur la cote DA-3. Il est déjà d'ailleurs sur notre site Web. Alors, on a les données de 2008 à 2019.

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça me fait plaisir.

---

**M. KAREL MÉNARD**

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Ménard.

**M. KAREL MÉNARD :**

Oui, bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

**M. KAREL MÉNARD :**

Vous m'entendez?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, ça va bien. Votre première question?

**M. KAREL MÉNARD :**

En fait... d'accord, je préfère prendre mes précautions avant, là. Parfait. Alors, bien j'en ai plusieurs, c'est concernant justement le matériel de recouvrement. Premièrement, bon, le ratio a été mentionné, environ du un pour deux. Une question toute simple : est-ce que le... vu que c'est un matériel utile pour le promoteur, est-ce que le promoteur paye pour ces matières-là ou -- si on parle de *fluff* ou de sols contaminés faiblement, là -- ou est-ce que... est-ce qu'il paye ou est-ce qu'il se fait payer pour accueillir la matière?

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

Monsieur Viau?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

En ce moment, on se fait payer pour la matière.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Monsieur...

**M. KAREL MÉNARD :**

Et c'est quoi à peu près, là, le... sans être trop précis, le montant, là, est-ce que c'est l'équivalent à une tonne à la guérite, là, ou c'est moins ou...?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

C'est des données confidentielles d'affaires, nos concurrents nous écoutent, je ne pense pas qu'on va partager l'information comme ça.

**M. KAREL MÉNARD :**

J'aurai essayé!

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, vous avez essayé, puis je l'ai laissé passer celle-là, vous êtes chanceux! Alors, très bien.

**M. KAREL MÉNARD :**

C'est un petit vite, monsieur Viau! C'est bien, c'est bien.

L'autre question, c'est je vois dans le fameux tableau, là, justement, question/réponse, là, tableau QC.5, là -- tiret 5 -- où justement, il y a le tonnage des cinq dernières années au niveau du matériel de recouvrement. On voit le *fluff* effectivement, le CRD, les sols B et C. Où est-ce qu'on retrouve le verre là-dedans?

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Viau?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Je vais laisser Michèle-Odile Geoffroy répondre.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, madame Geoffroy?

**Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :**

Oui, bonjour, Michèle-Odile Geoffroy. Donc, effectivement, ce qui nous avait été demandé, c'était -- de mémoire, là, je ne l'ai pas devant moi -- mais les quantités de matières résiduelles et de matériaux de recouvrement qui avaient été reçues au site durant ces années-là. Donc, les matériaux de construction ne sont pas inclus, là.

**M. KAREL MÉNARD :**

O.K. Et ça représente combien, ces matériaux de construction? Parce qu'on doit les additionner.

**Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :**

Oui oui, absolument. Donc, c'est fourni quand même dans le... les registres qu'on a déposés, je crois qu'ils font mention des matériaux de construction. Et dans notre rapport annuel au ministère de l'Environnement, donc on... nous, on a une condition dans nos certificats d'autorisation sur la quantité de matériaux de construction qu'on reçoit par année, donc on les donne, les volumes, en fait, utilisés de matériaux de construction, tels que le verre concassé, bardeaux d'asphalte et compagnie, qu'on utilise pour des raisons autres, là, telles que celles mentionnées par monsieur Viau tantôt : construction de plateformes, routes, routes d'accès.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, ça répond à votre question, monsieur Ménard?

**M. KAREL MÉNARD :**

Donc, ça va être disponible, j'imagine, ou ça va être...

**LA PRÉSIDENTE :**

Au DA-3, vous avez pas mal d'informations, justement ça a été déposé aujourd'hui.

**M. KAREL MÉNARD :**

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

Si je peux... Oui, alors vous avez posé vos deux questions, alors je vous invite à vous réinscrire.

Moi, j'ai une question par rapport, justement, monsieur Viau, à ces sols contaminés qui sont utilisés comme matériaux de recouvrement. Est-ce que ces sols-là, c'est des sols qui sont traités ou c'est des sols qui peuvent venir de chantiers, par exemple, et qui sont non traités?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Il y a deux types, oui, il y a deux types d'arrivages, il y a des sols qui proviennent de centres de traitement de sols, dont là, il y a un contrôle qui est fait aussi sur place ici, et il y a aussi des contrats venant d'excavation. Donc, ce qu'il faut voir, il y a tout un processus d'acceptation, qui est dans une de nos annexes d'étude d'impact, est présenté.

Donc, on demande des caractérisations du générateur, du producteur générateur de sols contaminés, on regarde les analyses qui ont été déposées et on regarde pour voir s'il est acceptable chez nous ou pas. Et lorsqu'ils arrivent chez nous, on fait une contre-vérification, comme monsieur Bourret a expliqué tout à l'heure. Donc, à chaque tranche de 400 tonnes. La première tranche de 200 tonnes, et ensuite les 400 tonnes subséquentes sont évaluées et sont recaractérisées ici, sur place. Donc, ils sont envoyés dans un laboratoire indépendant pour être validés, où on les vérifie.

**LA PRÉSIDENTE :**

La proportion environ, entre les traités et non traités et (inaudible)?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Ouf! Ça varie en fonction des années, je vous dirais, ça dépend le marché, où est-ce que ça... il y a des sols qui vont aller plus dans les centres de traitement, et on va plus vers les centres de traitement, d'autres vont aller... dans des gros contrats, par exemple, s'il y a un gros contrat qui va se faire, souvent au ministère des Transports, bien ça va être souvent direct qu'ils vont pouvoir être amenés. C'est assez difficile à évaluer, c'est variable d'une année à l'autre.

**LA PRÉSIDENTE :**

On vient de -- merci, monsieur Viau -- on vient de m'aviser, là, je vous parle du DA-3 depuis tantôt, ça va être déposé demain sur le site du BAPE. Je suis désolée de vous avoir induit en erreur, c'est pour ça que vous ne l'avez pas vu encore apparaître. Donc, on a reçu les documents aujourd'hui, et ils vont être déposés sur le site du BAPE.

Si je peux faire intervenir le ministère de l'Environnement, est-ce que vous, madame Dion, vous faites une vérification de l'épaisseur des matériaux de recouvrement? Pour, entre autres, pour les sols contaminés, là, vu qu'il y a quand même une réglementation?

Vous voulez intervenir, monsieur Viau?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, excusez-moi, pour l'épaisseur, justement, c'est monsieur... monsieur... voyons! Francis Gagnon a fait la démonstration des quantités utilisées, justement, qui démontre l'épaisseur qu'on utilise pour, justement, permettre d'avoir l'étanchéité voulue qu'on voulait avoir, et le mélange qu'on fait par la suite, donc ça, on... Et on est aussi régi, on... nous, on vit avec l'annexe 13 de notre certificat de 2018... euh! 2008 et 2009, on avait des restrictions au niveau des volumes à utiliser. On était le seul site à avoir des restrictions, et on les a respectées en tout temps.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

Et je peux faire réagir madame Dion, du ministère de l'Environnement. Est-ce que votre ministère a procédé à certaines vérifications, justement, de l'épaisseur des matériaux de recouvrement?

**Mme MIREILLE DION :**

Oui, tout à fait, il y a une vérification qui est faite au niveau du Centre du contrôle environnemental de notre ministère. Peut-être que Sophie Daigneault peut préciser la nature des contrôles?

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

Madame Daigneault?

**Mme SOPHIE DAIGNEAULT :**

Oui, bonsoir, Madame la présidente. Au niveau du contrôle, sur place, lorsque je fais une visite du front de déchets, il est quand même assez difficile de vérifier l'épaisseur qui est mise sur place. Par contre, dans les registres que le CEC nous envoie, mensuellement, trimestriellement ou dans le rapport annuel, c'est des choses qui sont vérifiées. Mais sur place, c'est quand même assez difficile, parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a une question de sécurité qui est en jeu aussi. Il y a beaucoup de va-et-vient de camions, donc à ce moment-là on fait attention à soi-même, pour commencer, même si je suis accompagnée de quelqu'un du site.

Alors, ça pourrait faire partie de prochaines vérifications aussi. Parfois, je vais regarder certaines sections lors d'inspections plus en particulier, plus en détail, plutôt que de faire... je peux faire une

tournée générale du site, mais je vais poser des questions spécifiques sur certains aspects de l'exploitation aussi. Ça peut arriver.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, je vous remercie.

J'ai deux petites questions, puis ensuite je passe la parole à monsieur René Cyr. Alors, pour le ministère de l'Environnement, madame Dion, est-ce que l'ensemble de la quantité des sols et des autres matériaux de recouvrement ne devrait pas être inclus dans l'évaluation des besoins d'élimination d'un marché d'un LET? Du marché d'un LET, pardon.

**Mme MIREILLE DION :**

Oui, Michel Bourret va pouvoir amener l'information.

**M. MICHEL BOURRET :**

Oui, bonjour. Les quantités de... évidemment, de matières résiduelles utilisées en recouvrement font partie des matières qui vont à l'enfouissement. Donc, ça utilise une partie de l'espace du lieu d'enfouissement, donc finalement, ça fait en sorte que la... t'sais, ça ne vient pas changer la géométrie du lieu, mais c'est pris en compte dans le volume total de... du lieu pour les besoins d'élimination, là, autant d'élimination que valoriser, utilisation de matériaux en recouvrement, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, expliquez-moi le lien avec les redevances à ce moment-là, parce qu'on sait que les matériaux de recouvrement ne font pas partie, là, du calcul des redevances qui est remis. On sait qu'il y a également eu un jugement, là, quand même de la Cour d'appel en 2018, qui, pour le *fluff*, par exemple reconnaissait que le *fluff* répondait à la définition de matières résiduelles de la LQE, et donc, devrait -- là, vous me dites que c'est comptabilisé dans le tonnage annuel, donc j'imagine, là, que cette décision-là maintenant, là, vous l'avez incorporée dans vos pratiques, mais par rapport à la redevance, qu'est-ce que vous pouvez nous dire?

**M. MICHEL BOURRET :**

Bien, pour l'instant, les matériaux de recouvrement sont exclus de la redevance. C'était pour favoriser le recouvrement des lieux, parce que si on retourne un petit peu en arrière, quand on est avant le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération, donc, je parle le temps du Règlement sur les déchets solides, il n'y avait pas possibilité d'utiliser des matières résiduelles en recouvrement. C'était des...

pratiquement uniquement des sols. Donc, on devait aller chercher... acheter des matériaux, donc du sable, des... du gravier, pour faire le recouvrement. Avec la... le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération, on a ouvert à l'utilisation de certaines matières qui ont les caractéristiques qui permettent de faire la job des... que le sable faisait, que les autres... que le matériel, t'sais, qui ont les caractéristiques propices à faire du recouvrement. Et c'est pour ça qu'on a ouvert à ces matériaux-là.

Bon, maintenant... et également, que la redevance n'a pas été appliquée pour favoriser le recouvrement, parce que je vais vous dire, avec le Règlement sur les déchets solides, juste du sable, là, ce n'était pas très bien recouvert, ce qui n'était pas nécessairement une bonne chose. Maintenant, avec les matériaux alternatifs, on en retrouve beaucoup, même peut-être trop dans certains cas, mais il y a... et je pense qu'hier, madame Dussault en a parlé. On regarde du côté des redevances pour peut-être venir appliquer une redevance également aux matériaux de recouvrement. Peut-être pas à la même... au même coût que pour les matières résiduelles éliminées, mais quand même, pour histoire d'établir un équilibre.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, je vous remercie, monsieur Bourret.

---

**M. RENÉ CYR**

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Cyr, votre première question?

**M. RENÉ CYR :**

Oui, bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

**M. RENÉ CYR :**

La première question va porter sur le comité de vigilance auquel je fais partie, j'assiste comme représentant du Comité des citoyens et citoyennes de la Presqu'île de Lanaudière. En 2003, le ministère de l'Environnement, il était présent aux rencontres du comité de vigilance. Suite au décret de 2009, sa présence n'était plus nécessaire.

Ma question est la suivante : est-ce que le ministère prévoit revoir son implication concernant sa présence aux assemblées du comité de vigilance? Puisque comme mentionné lors de la rencontre que nous avons eue le 9 avril 2018, rencontre avec CEC et les gens de WSP, nous avons mentionné notre inquiétude par rapport à ce que le... ce qu'on aimerait beaucoup, qu'un représentant du ministère de l'Environnement assiste de façon systématique aux rencontres, et ce, afin de... que les réponses au sujet du LET puissent être apportées plus rapidement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

**M. RENÉ CYR :**

Ça, c'est la première partie de cette question-là, et la deuxième concerne -- bien, le deuxième volet de cette question-là concerne toujours le comité de vigilance. La composition du comité de vigilance fait en sorte que je suis probablement le seul citoyen qui vit les inconvénients liés au dépotoir présentement. De par le passé, on a fait des demandes pour qu'un autre citoyen du secteur de Repentigny -- parce que, de facto, comme j'habite le secteur de la Presqu'île, on me considère comme le représentant aussi de la Ville de Repentigny, c'est comme si je portais deux chapeaux -- est-ce que, de facto, on pourrait revoir à avoir l'ajout d'un autre citoyen de la ville de Repentigny? Ça, c'est pour cette question-ci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Très bien. Alors, madame Dion?

**Mme MIREILLE DION :**

Encore une fois, je vais laisser la parole à monsieur Bourret, de la Direction matières résiduelles.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Monsieur Bourret.

**M. MICHEL BOURRET :**

Oui, bonjour. Le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération ne prévoit pas la participation du ministère de l'Environnement au niveau du comité de vigilance. Le ministère est là quand même pour... à la demande, si le comité sent... a besoin d'informations ou veut avoir la participation, on peut le demander à la pièce, mais le ministère de l'Environnement ne fait pas partie des comités de vigilance.

La participation à temps plein, à tous les événements, en tout cas, ça, c'est... ça serait peut-être du ressort de la... le choix de la direction régionale, là, mais de façon générale, le ministère est en support au cas à cas.

Et pour la deuxième partie, à savoir s'il peut y avoir d'autres citoyens, le comité de vigilance peut inviter d'autres personnes à faire partie du comité de vigilance, c'est au comité à décider s'il veut aller de l'avant avec... en invitant une autre personne à faire partie du comité de vigilance.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Alors donc, si je comprends bien, là, la détermination de qui peut siéger au comité de vigilance est déterminée par le comité lui-même?

**M. MICHEL BOURRET :**

Il y a un comité de base, un certain nombre de gens qui sont déterminés par... dans le règlement, dans la réglementation, donc l'exploitant en fait partie, la MRC -- bien là, dans ce cas-là, peut-être la communauté métropolitaine, la municipalité hôte, les comités de citoyens, groupe environnemental -- donc, il y a un certain noyau de base qui est déterminé de façon réglementaire. Par la suite, c'est sur... c'est le comité qui peut inviter d'autres gens à faire partie de leur comité, mais ça prend l'accord du comité pour...

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, je vous remercie, monsieur Bourret.

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Cyr?

**M. RENÉ CYR :**

Oui, ça répond en partie à ma question. C'est sûr et certain que nous, étant donné que les premières années que j'étais sur le comité de vigilance, je parle à partir d'au moins 2003 jusqu'à 2009, là, dans ces périodes-là, les gens du ministère de l'Environnement étaient là, ce qui nous aidait souvent à avoir les réponses le plus rapidement possible, au lieu d'avoir à attendre trois mois, six mois, ou même des fois jusqu'à neuf mois avant de pouvoir avoir une réponse. Donc, je voulais quand même soulever ce point-là à votre attention, Madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

**M. RENÉ CYR :**

Pour ce qui est... pour ce qui est pour le représentant et la Ville de Repen... et avoir un représentant de la Ville de Repentigny, mais ça serait à moi à faire de la représentation au sein de ce comité de vigilance là, mais ce n'est quand même pas facile, mais étant donné, comme je vous dis toujours, je suis probablement la seule personne qui vit les inconvénients de façon aussi directe.

Bien, mon autre question, malheureusement, on n'a pas eu la présentation de la représentante du ministère des Services sociaux qui voulait, après-midi, qui avait parlé qu'elle était pour nous faire une présentation sur les odeurs. Ma question, moi, relève justement du comité d'odeurs qui est formé, j'ai... je siège sur le comité d'odeurs comme citoyen, et non comme représentant du CCPL. Le comité d'odeurs, avec toutes les observations qui se sont faites, les observations citoyennes, c'est qu'environ 95 % des observations qui sont faites sont faites par les gens du secteur de la Presqu'île, là, au niveau de ce comité-là. Donc, ça laisse vraiment voir comme quoi c'est nous qui est vraiment... on est dedans, comme plusieurs personnes ont déjà mentionné, on est dans la ligne directe, directe, là, du... des inconvénients créés par les odeurs des biogaz, le bruit, les poussières du LET de Lachenaie.

Ma question est la suivante, c'est qu'au niveau de ce comité d'odeurs là, on prend en note les observations des gens, mais moi, depuis plusieurs années, j'aimerais beaucoup qu'on porte à votre attention puis à l'attention de tout votre groupe de travail, j'ai souvent demandé d'avoir pas seulement le nombre d'observations, mais aussi avoir la durée de ces observations-là. Donc, est-ce que ça serait possible qu'on pourrait considérer ça, éventuellement? Puisque comme je le dis souvent, 10 fois une minute puis une fois une heure, c'est quand même différent, c'est 10 observations, l'autre c'est une, mais la durée est plus longue. Donc, c'est là-dessus que je voulais vous entretenir au niveau du comité d'odeurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Alors, monsieur Cyr, je veux juste vous rassurer, on va demander, là, des informations ce soir sur la modélisation des odeurs, sur les impacts psychosociaux. On va faire le tour de ces questions-là, alors je voulais juste vous rassurer.

Mais je vais envoyer votre question au ministère -- à monsieur Viau, à savoir justement, la prise en compte des informations que vous recevez du comité des odeurs, est-ce que justement la recommandation qui vous est faite, est-ce qu'elle pourrait être mise en application?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, je vais laisser même André Chulak présenter les conclusions de la compilation qui a été faite.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Monsieur Chulak? Mais là, il y a la question de la présentation, mais il y a également la question de monsieur Cyr, à savoir est-ce qu'on peut indiquer la durée?

**M. ANDRÉ CHULAK :**

Oui. Donc, au niveau du comité de suivi de -- comité citoyen de suivi des odeurs, on tient des rencontres trimestrielles, au cours de laquelle le consultant qui est en charge, donc WSP -- anciennement Odotech, maintenant WSP -- va justement... prépare des tableaux avec les durées et les journées, les types d'odeurs, l'intensité, donc va toujours faire une compilation trimestrielle de ces événements-là.

Également, on remet dans notre suivi des odeurs donc mensuel, mensuellement les plaintes et les observations de ce comité sont jumelées, pour voir des corrélations, puis aussi avoir un suivi du portrait olfactif qui pourrait être perçu, émanant du site. Donc, dans ce tableau-là, on va voir la durée des observations faites par chacun des citoyens, des... sur chacun des événements en tant qu'événement unique. Puis, comme je vous dis, au niveau des présentations puis également du rapport annuel qui est remis, on va avoir des informations sur les durées, sur les périodes aussi; est-ce que c'est plus le matin, l'après-midi, la nuit? Donc, pour chaque année, puis on les a aussi depuis 2003 donc compilés.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, vous considérez que vous répondez à la préoccupation de monsieur Cyr, là, que justement on fait la distinction, on ne fait pas un total, mais qu'on distingue bien la durée par le nombre d'événements?

**M. ANDRÉ CHULAK :**

On a les deux, on a les deux. Donc, le tableau aussi va faire, au niveau du total, les types d'observations, ceux de moins de cinq minutes, ceux de plus longue durée. Donc, on est capable d'avoir des... même si c'est remis sous forme de graphique, donc... puis on le fait aussi, on analyse chacun des événements, chaque signalement, encore une fois, même au niveau des plaintes, c'est remis au comité de vigilance. Puis au niveau du comité odeurs, on se concentre vraiment sur les observations de ce comité-là, rapportées par les gens.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, je vous remercie, monsieur Chulak.

Monsieur Cyr, ça répond à votre question?

**M. RENÉ CYR :**

Oui, en partie, malgré qu'effectivement on n'a jamais vraiment -- en tout cas, moi, je ne trouve pas que la compilation de la... des durées comme telles, c'est vraiment clair puis c'est vraiment établi, mais ce n'est pas grave, c'est quelque chose quand même que probablement vous allez retrouver dans notre mémoire qu'on va vous présenter, avec des exemples.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, je l'espère, puis je vous remercie, monsieur Cyr.

---

**M. ALEXANDRE RICHARD**

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je passerais maintenant la parole à monsieur Alexandre Richard.

Bonsoir, monsieur Richard.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Est-ce que vous m'entendez?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on vous entend très bien.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bonsoir? Oui, en fait, j'aurais une petite préquestion avant de poser mes deux questions. J'ai envoyé une série de 17 questions, en fait, par...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

... le... via votre site Internet...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

... j'aimerais ça savoir, je n'ai pas eu encore l'opportunité, là, d'écouter les séances des autres journées, là, peut-être qu'il y a des questions sur cette liste-là qui ont été traitées, là, puis que je ne suis pas au courant, donc j'aimerais ça ne pas trop me répéter, là...

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon bien, écoutez, je ne ferai pas l'exercice avec vous en séance, là.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

... donc est-ce que vous avez traité des questions que vous... Comment?

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Richard, je ne ferai pas cet exercice-là en... présentement en séance. S'il y a des questions que la commission a jugées pertinentes, on les a déjà intégrées à notre stratégie de questionnement. Ça se peut qu'on ait eu l'occasion de les poser, comme ça se peut qu'on va les poser par écrit après, mais je ne ferai pas l'exercice, là, avec vous ce soir. Donc, je vous demande votre première question.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Parfait. Parfait. Donc, en gros, on va poursuivre un peu avec le point pour... en fait, les matériaux de recouvrement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Si je comprends bien, là -- vous me corrigerez si j'interprète mal, là -- mais en gros, ce qu'on vient de dire, c'est que le promoteur, il est payé pour, en fait, enfouir les sols contaminés comme matériaux de recouvrement journaliers au site. Puis en fait, ma question, c'est que, en gros, c'est par rapport à la séquence, là, en fait. Il y a des déchets qui sont enfouis sur le site de Lachenaie, il y a des sols contaminés, du *fluff* automobile qui est mis comme recouvrement journalier. En fait, en gros, ma question, c'est : ces sols contaminés là, ils sont probablement recontaminés par les déchets qui sont enfouis à chaque jour subséquentement? Donc, en gros, ma question c'est : considérant qu'elle est constituée d'un mix de matières non homogènes ainsi que de matériaux de recouvrement, quel est le coût de décontamination et de traitement moyen d'une tonne de matières résiduelles telles qu'enfouies? On s'entend, là, que ces sols contaminés là sont recontaminés encore une fois par le projet de Lachenaie, puis en tout et partout, quand on a fini, là, c'est quoi les coûts actuels pour traiter une tonne de matières telles qu'enfouies sur le site? C'est ma question.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais l'envoyer au ministère de l'Environnement pour commencer, madame Dion, parce que là, je pense qu'on confond un petit peu, et peut-être que c'est moi, là, qui ne saisis pas très bien la question de monsieur Valiquette, mais dans le fond, on ne fait pas une décontamina...

**LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Richard.

**LA PRÉSIDENTE :**

Euh! de monsieur Richard, pardon. En fait, on ne fait pas une...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... décontamination, là, du site, une fois qu'il est enfoui, on va plutôt...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Non, je comprends.

**LA PRÉSIDENTE :**

... enfouir ça post-fermeture. Donc, si vous pouvez nous indiquer, madame Dion...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Exact, je comprends qu'on ne fait pas... Je comprends qu'on ne fait pas une décontamination, mais j'aimerais savoir, si on... admettons qu'on s'entend que qu'est-ce qu'on fait, c'est qu'on crée un passif environnemental qu'on enfouit au site d'enfoui... au lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, qui est constitué de détritiques qu'on a enfouis quotidiennement, là, puis de matériaux de recouvrement qui constituent les sols contaminés puis du *fluff* automobile, ma question c'est : tout ça, là, aujourd'hui, là, si on décide de le décontaminer, là, ça serait quoi les coûts pour qu'on puisse les comparer plus tard? C'est ça ma question : combien ça coûte décontaminer une tonne de matières telles qu'enfouies sur le site? Ou tel qu'il sera enfoui dans le projet de... d'agrandissement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je veux juste vous... je ne sais pas si vous avez entendu la nouvelle, monsieur Richard, mais madame Dion avec monsieur Bourret ont annoncé que le ministre de l'Environnement, monsieur Charette, va mandater le BAPE...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... pour tenir une générique sur ces questions-là. Donc, vous comprenez que nous, on regarde un

projet, là, pour l'enfouissement, mais je vais quand même demander...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... à madame Dion, peut-être de vous répondre très succinctement, mais ça serait le genre de questions qui devraient être posées, là, pour la générique qui va avoir lieu au cours des prochains mois.

Alors, madame Dion?

**Mme MIREILLE DION :**

Oui, pour répondre à la question, monsieur Bourret va apporter un élément.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bourret?

**M. MICHEL BOURRET :**

Oui, bonjour. C'est sûr que les lieux d'enfouissement, l'option pour décontaminer, ou ce que j'en comprends, c'est de sortir toute la matière qui a été mise là, actuellement on n'a pas d'autres options, on n'a pas d'options pour faire ça. Ce n'est pas comme un terrain contaminé qu'on excave les sols, on les traite, qu'on peut les réutiliser par la suite, donc le terrain a été décontaminé, donc, mais pour les lieux d'enfouissement, la matière est là pour rester, donc il n'y aura pas... tant... à moins qu'on trouve une solution pour les faire disparaître autrement, là, c'est... on n'a pas cette solution-là, donc il n'y a pas moyen d'établir un coût pour décontaminer, malheureusement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Bourret.

Alors, monsieur Richard, votre seconde question?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui, en fait, j'aurais une question par rapport, justement, en fait, pour faire suite, en gros, là. Dans

le projet, en fait, dans ce projet-là, le promoteur se fait payer par tous les gens qui vont enfouir des déchets, là, ou des sols contaminés ou des matériaux de recouvrement. Ma question, c'est : quelle est la méthodologie et quels sont les mécanismes en place afin de redistribuer de façon équitable la richesse générée par les activités d'enfouissement, si on tient compte, là, des principes de solidarité sociale, d'efficacité économique et d'imperméabilisation des coûts du développement durable? C'est ma question.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Richard, vous posez encore une question qui est un petit peu en dehors du mandat, là. C'est une question qui va être... ça va être une excellente question pour la générique qui va avoir lieu dans quelques mois.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je vous suggère, je pense que... je sais que vous avez participé à Sainte-Sophie, je sais que vous avez participé à Mascouche, donc vous êtes un citoyen très intéressé par la question de la gestion des matières résiduelles, donc vous allez avoir un forum tout indiqué pour ce type de questions là, qui vont mériter l'attention d'une commission d'enquête. Ça vous va?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

O.K. Oui, ça me va. J'aurais peut-être, je ne sais pas si je peux... il y a une autre question qui est peut-être directement liée, là, avec le projet, là, si vous voulez que...

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais vous la permettre. Allez-y, je vais vous la permettre.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Donc, en gros, c'était ma question 17, là, dans la liste. Excluant les risques pour la santé humaine, quels sont les risques écotoxicologiques pour la faune et la flore?

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

Alors, je vais passer la question d'abord à monsieur Viau.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Écoutez, nous on doit répondre à la directive pour faire les évaluations par rapport aux diverses exigences que le ministère nous demande. Ça, ça devrait être au ministère de pouvoir voir est-ce qu'ils ont considéré ce cas dans la directive ou non.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Alors, madame Dion?

**M. MICHEL BOURRET :**

Je ne suis pas spécialiste.

**Mme MIREILLE DION :**

Non?

Pour peut-être répondre à la question, je référerais à tout ce qui est l'aspect réglementaire du Règlement d'enfouissement de matières résiduelles, donc les articles que... pour... que ce soit l'eau de lixiviation, les eaux souterraines, les biogaz, ce sont des normes qui sont mises en place pour assurer la préservation de l'environnement.

Peut-être, monsieur Bourret, vous pouvez apporter un élément supplémentaire quant à la sécurité de l'environnement, si...

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Bourret?

**M. MICHEL BOURRET :**

Oui, bonjour. Pour... lorsque les eaux sont rejetées au milieu environn... à l'environnement, évidemment, les objectifs environnementaux de rejet sont... tiennent compte autant... il y a des critères

autant pour l'humain que pour l'écosystème, donc la faune, la flore. Cependant, dans le cas du lieu d'enfouissement de Lachenaie, le traitement, c'est un traitement que ça va à l'usine municipale, donc c'est... il n'y a pas nécessairement d'objectifs environnementaux de rejet, mais au niveau des eaux souterraines, les paramètres sont... tiennent compte... sont là, puis les... pour au niveau de la consommation humaine, mais... principalement, mais habituellement les... les critères pour consommation humaine sont plus sévères que ceux pour, mettons, l'abreuvement du bétail ou l'irrigation, donc c'est ce qu'il y a le plus sévère.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Bourret.

**M. MICHEL BOURRET :**

Merci.

---

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE**

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, maintenant, nous avons monsieur Valiquette. Votre première question?

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Oui, bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Ma première question, voici... Oui?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Voici ma première question. Selon notre compréhension, la directive pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie émise en 2016, donc celle qu'ils doivent appliquer, est normalement contraignante pour le promoteur. En page 18 de cette directive, la liste 4 présente une énumération sommaire des impacts et des éléments auxquels l'initiateur doit porter attention dans l'étude d'impact. Notre questionnement est en référence à l'élément suivant de la liste 4, à savoir le sixième élément de la liste 4 :

*« La modification à la qualité de l'air (odeurs, poussières, contaminants) dépend, entre autres, des émissions de biogaz (non captées, fuite des équipements de captage et des émissions des équipements de brûlage et de traitement). Une étude de dispersion atmosphérique des divers contaminants émis dans les biogaz et dans les gaz de combustion devra être effectuée de manière à identifier les concentrations de ces contaminants et les endroits de concentrations maximales, les concentrations aux limites de propriété du LET et aux zones habitées, en tenant compte, si nécessaire, des contaminants émis par les autres sources. »*

Ma question : pour donner plein effet à la directive, nous croyons que l'étude de dispersion doit être dûment validée lors de l'exploitation par des prises de mesures en continu en zone habitée qui tiennent compte des contaminants émis par le site en plus des contaminants émis par d'autres sources. Qu'en pensent, dans un premier temps, les représentants de la santé publique? Puis on aimerait aussi entendre ceux du ministère de l'Environnement par la suite. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Valiquette. Moi, j'ai l'impression que le ministère de la Santé vous a répondu, plus tôt cet après-midi, comme quoi que ça serait des éléments intéressants à aller chercher. Et je crois également que le ministère de l'Environnement a quand même assez répondu à cette question-là. Est-ce que je pourrais plutôt proposer la démarche suivante : on pourrait demander à l'initiateur de nous faire la présentation de sa modélisation par rapport aux odeurs, dans un premier temps. On pourra en discuter un petit peu. Puis ensuite, on pourrait faire réagir, à ce moment-là, les ministères de la Santé et de l'Environnement.

Alors, je demanderais à monsieur Viau, s'il vous plaît, de nous présenter votre modélisation sur les odeurs.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, c'est monsieur Richard Leduc qui va pouvoir faire la présentation.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur...

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Vous ne m'avez pas demandé mon avis!

**LA PRÉSIDENTE :**

Pardon? Je ne vous ai pas demandé votre avis, hein?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Excusez-moi, je suis trop rapide, excusez-moi.

**LA PRÉSIDENTE :**

Non non, c'est correct, monsieur Viau, j'ai monsieur Valiquette, là, je pense, qui veut intervenir, là, parce qu'il voudrait émettre son avis sur ma démarche.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Bien, c'est parce que... oui, bien en fait, vous... j'ai posé une question, puis là, vous avez dit : « J'aimerais faire ci, ça. » Écoutez, moi, je veux bien, mais une chose est certaine, c'est que je vais vouloir qu'on revienne puis que, entre autres, madame Lajoie avait commencé à en parler un peu, elle n'avait vraiment pas été très loin ce matin -- cet après-midi -- mais entre autres, sur la nécessité d'avoir des contrôles dans le milieu, chez les citoyens, dans le quartier, par des prises de mesures, et j'aimerais qu'on parle des équipements pour prendre ces mesures-là. Ça, c'était ma seconde question, mais je pourrai y revenir après la présentation, mais je veux vraiment, là, qu'on aille plus loin que ce qu'on a fait cet après-midi.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, bien là, c'est ça, j'ouvre une porte, là. Alors, j'ouvre une porte toute grande pour aller chercher le plus d'informations possible pour vous équiper, à ce moment-là, pour revenir sur votre question puis de savoir, de peaufiner un petit peu votre question, suite aux éléments qui vont vous avoir été apportés par l'initiateur et les différents ministères.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

C'est parfait.

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est parfait?

Alors, monsieur Viau?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, la présentation est donnée par monsieur Leduc.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est vrai...

**M. RICHARD LEDUC :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... excusez-moi, excusez-moi. Monsieur Leduc, allez-y, on vous écoute.

---

**PRÉSENTATION DE LA MODÉLISATION PAR RAPPORT AUX ODEURS  
DE LA PART DE L'INITIATEUR - M. RICHARD LEDUC**

**M. RICHARD LEDUC :**

Oui, merci beaucoup. Alors, on va partager, en fait, l'écran... Il était là tantôt, pourtant, là. Ah! Le voilà. O.K. Alors, est-ce que vous voyez bien?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. RICHARD LEDUC :**

Oui? Alors donc, ça me fait plaisir de vous présenter un résumé, en fait, de l'étude de modélisation en ce qui concerne les odeurs. L'étude de modélisation a été réalisée par WSP, ce n'est pas moi ou nous, à AirMet Science, qui avons réalisé l'étude. Je vous en présente les grands résultats. On pourrait aussi, si vous voulez, discuter de d'autres facettes de l'étude de modélisation, mais on va s'attarder actuellement à celle sur les odeurs.

Alors, ce qu'on va regarder pour commencer, c'est l'objectif de la présentation, qu'est-ce qu'une norme et un critère, quels sont les critères pour les odeurs, où s'appliquent les normes et critères, comment on fait pour évaluer l'impact, quelles sont les données nécessaires à la modélisation, comment se font les calculs, les résultats, et puis on va voir que... on va voir un graphique qui va montrer la diminution des odeurs durant la période d'exploitation. Alors, il y a beaucoup d'items, mais ceux-là, tous ces items sont relativement courts, comme vous pouvez le constater.

Alors, l'objectif donc c'est de déterminer -- de la modélisation, en fait -- c'est de :

*« Déterminer si les concentrations attendues à la suite d'émissions d'odeurs du site de CEC seront conformes aux normes et critères de qualité de l'air du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. »*

Qu'on appelle le RAA.

Alors, l'article 197, ici, du RAA, et l'article 196 aussi, en fait, que je vous montre ici. L'article 196, pour commencer, nous dit que les normes de qualité de l'atmosphère sont celles qui sont à l'annexe K du RAA. Et l'article 197 nous dit qu'on ne peut pas dépasser, en fait, ces valeurs-là, hein, qui sont prescrites à l'annexe K, ou aller au-delà d'une valeur existante, si elle est déjà dépassée. Et pour faire une démonstration de ce respect de normes, on utilise, en fait, les modèles de dispersion, tels que décrits à l'annexe H de... du RAA.

Alors, qu'est-ce qu'une norme et un critère? Une norme, en fait, c'est une valeur limite qui est... qui se retrouve au RAA, à l'annexe K. Alors là, cette valeur-là, elle est gelée dans le règlement, et il y en a plusieurs. Par contre, dans les... dans le document qui concerne les critères, bien ce sont des critères, ce sont des seuils de référence que l'on utilise là, actuellement, avant qu'ils soient éventuellement peut-être transférés au RAA. Enfin, la mécanique, je ne suis pas tellement au courant exactement quand est-ce que ça se passe, mais c'est comme ça que ça fonctionne, on a à la fois des valeurs qui sont prescrites dans l'annexe K du RAA, qui se retrouvent aussi dans le document sur les normes et critères. Et dans le document normes et critères, on retrouve à cet endroit-là, en fait, donc les normes -- bien, les critères, c'est-à-dire, qui s'appliquent aux odeurs en particulier.

Alors, les critères pour les odeurs, en fait, il y a deux valeurs que l'on doit respecter. Pour d'autres contaminants, on peut avoir... des normes, en fait, peuvent s'appliquer sur différentes périodes, soit, par exemple, sur une heure, 24 heures, annuelles, dépendamment du contaminant. Pour les odeurs, on a donc deux critères qui s'appliquent. On a une concentration d'une unité d'odeur par mètre cube qui ne peut pas être dépassée plus que 175 heures par année, et une concentration de cinq unités d'odeur par mètre cube qui ne peut pas être dépassée plus que 44 heures par année. On va voir tantôt comment on fait pour calculer ces pourcentages-là. Et je vous fais remarquer aussi que la période sur laquelle s'applique la norme, c'est une période de quatre minutes. On va revenir à ça.

Alors, je vous donne ici un exemple, en fait, là, une définition, si on peut dire, de qu'est-ce que ça peut dire une unité d'odeur, et caetera. Alors, le seuil de perception olfactif d'une unité d'odeur, c'est quand on perçoit l'odeur, tout simplement on la perçoit, puis cette odeur-là, elle est perçue par 50 % d'un jury olfactif, ou en général, c'est 50 % de la population qui répond normalement, disons, à une odeur. Entre un et trois unités d'odeur, bien c'est à peine perceptible sous le seuil de reconnaissance, donc c'est juste pour dire qu'on perçoit, puis on ne sait pas comme... on va dire, on ne sait pas si c'est des beignes ou des frites. Trois à cinq, on perçoit et on reconnaît l'odeur. Rendu à plus que cinq unités d'odeur par mètre cube, c'est facilement perceptible et facile à reconnaître. Et plus que 10, on dit que c'est un seuil de plainte, lorsqu'on a une concentration de plus que 10 unités d'odeur par mètre cube.

Alors, les normes et critères s'appliquent, en fait, à la limite de propriété -- ça, ça a été expliqué précédemment, aussi, alors... -- ou à l'extérieur d'une zone tampon ou à l'extérieur d'un secteur zoné industriel. Alors, c'est pour ça qu'on s'attarde, en fait, aux résultats à l'extérieur de la limite de propriété, mais on va constater quand même que les résultats sont aussi illustrés à l'intérieur de la limite de propriété.

Alors, comment on évalue cet impact-là? On le... comme c'est mentionné à 197, on utilise un modèle de dispersion. Le modèle de dispersion qu'on utilise, c'est le modèle AERMOD, qui est le modèle réglementaire, si on peut dire, de la US EPA, et qui est requis par le ministère et qui est utilisé dans un très grand nombre de juridictions dans le monde. Et l'utilisation de ce modèle doit se conformer à l'application, à l'usage de modèle, ces procédures-là sont prescrites par le ministère dans le Guide de la modélisation de la dispersion atmosphérique et dans l'annexe H du RAA, deux documents dont je suis l'auteur.

Les données nécessaires à la modélisation, les données de base les plus importantes, donc ce sont les sources de contaminants. Et la valeur très importante, c'est le taux d'émissions. Pourquoi? Parce que le calcul, lorsqu'on fait le calcul de la concentration à partir du modèle, les résultats calculés sont directement proportionnels aux émissions. Alors, c'est une règle directement proportionnelle, il y a toutes sortes d'autres facteurs qui viennent intervenir, mais c'est pour ça que le taux d'émissions est très important, d'avoir le plus... le chiffre le plus représentatif que l'on peut avoir.

Les autres caractéristiques, c'est la dimension physique, par exemple, la grandeur d'un champ, sa hauteur, la hauteur d'une cheminée, du RTO, la vitesse de sortie, et caetera. Donc, c'est toutes les autres caractéristiques physiques des sources qui doivent être aussi bien connues et caractérisées.

Maintenant, on a besoin d'une base de données météorologiques pour faire les calculs, les calculs se font avec les données météorologiques, c'est ça qui représente, en fait, le transport et la dispersion du contaminant dans l'air ambiant. La base exigée par le ministère, c'est une base de cinq ans. Actuellement, la période qui est utilisée, c'est la période de 2008 à 2012. Les données de la station de Dorval sont utilisées, elles ont été préparées par le ministère, elles sont publiques, et le ministère approuve l'usage de ces données-là, de Dorval, pour les calculs de modélisation chez CEC. Et puis... ah! aussi, on a besoin de toutes sortes d'autres données, comme la topographie, par exemple, puis d'autres, toutes sortes d'autres données qui viennent, en fait, disons, agrémente, ou enfin, contrôler, disons, le travail du modèle.

Alors, maintenant, comment se font les calculs? Comment on en arrive à nos pourcentages? Donc, à partir des données météorologiques horaires de cinq ans, donc on a cinq fois 8 760 heures par année, plus les années bissextiles, on a 24 heures de plus, on peut calculer des concentrations horaires à chacune... à chacun de nos... on a 5 571 points de calcul dans le cas de... du domaine couvert par le modèle, qui est -- on va le voir tantôt -- qui a été aussi illustré par madame Fouchécourt ce matin -- cet après-midi.

Alors donc, pour chacun de ces points de calcul là, donc, qui comprennent, en fait, des grilles de calcul, qui comprennent des points, des points à la limite de propriété et des récepteurs sensibles qui avaient été identifiés, les 122 qui avaient été identifiés par madame Fouchécourt précédemment.

Donc, à chacun de ces points-là, pour chacune des 40 quelques mille heures de données, on calcule donc des concentrations. Les critères s'appliquent sur une période de quatre minutes, mais le modèle fournit des concentrations qui sont représentatives d'une période d'une heure. Alors, le ministère, pour pouvoir ramener les valeurs calculées par le modèle qui sont représentatives d'une heure, sur une période de quatre minutes -- parce que les deux critères s'appliquent sur une période de quatre minutes -- donc, demande que l'on multiplie les concentrations par un facteur de 1.9.

Alors, une concentration calculée à une valeur de 1 va devenir 1.9. Ça, c'est dans le but de représenter un peu les écarts qui sont notables, surtout dans la perception des odeurs. Alors, le ministère a choisi de prendre une période de quatre minutes et un facteur de 1.9 pour représenter, justement, les variations, fluctuations d'odeurs. On sait que quand on perçoit l'odeur, ce n'est jamais égal, et puis le ministère a donc -- ça peut monter, ça peut descendre, ça fluctue -- et le ministère a choisi de prendre cette valeur-là pour ramener les concentrations horaires sur une période plus courte pour pouvoir illustrer, c'est ça, ces écarts-là.

Alors donc, pour chaque point de calcul, maintenant, si on prend une année, on a 8 760 concentrations, on les met en ordre et puis on regarde qu'est-ce qu'on a comme valeur aux percentiles 98 et 99.5, et puis on compare ça aux deux critères.

**LA PRÉSIDENTE :**

Excusez-moi?

**M. RICHARD LEDUC :**

Oui?

**LA PRÉSIDENTE :**

Ah, O.K. Alors, vous allez nous expliquer, parce que pour moi, ce n'est pas très clair la question des percentiles, 98 et 99.5.

**M. RICHARD LEDUC :**

Oui. Oui, en fait...

**LA PRÉSIDENTE :**

(Inaudible) la cartographie, peut-être vous pourriez nous l'expliquer ce que ça signifie, ces percentiles-là.

**M. RICHARD LEDUC :**

Oui, certainement. En fait, les percentiles ont été... en fait, les percentiles ont été choisis par le ministère, en fait, puis il y a différentes juridictions qui, finalement, ont des seuils de... ou des critères d'odeurs qui sont... qui peuvent couvrir différentes périodes ou différents percentiles.

En fait, on ne prend pas les valeurs maximums, on prend des valeurs des percentiles parce qu'on permet, finalement, des écarts. Puis ça, ces écarts-là, c'est naturel dans la fluctuation des odeurs. Alors, qu'est-ce que ça veut dire? Supposons, par exemple, on met nos concentrations en ordre, à partir du... de la plus haute concentration jusqu'à la plus basse concentration.

Je vous donne un exemple. Alors, on a mis en ordre toutes nos concentrations, notre maximum, par exemple, est à 50. Alors, ce qu'on va voir, on va voir donc au percentile 99.5, donc on va regarder les 44 valeurs, à la 44<sup>e</sup> valeur, quelle valeur on a à cet endroit-là. Alors, si on a une valeur qui est plus

grande que cinq, bien ça ne fonctionne pas. Inversement, si on regarde où, à quel endroit dans la suite des valeurs, à quel pourcentage se retrouve le cinq unités d'odeur. Par exemple, supposons qu'on est au percentile 90, ça veut dire qu'on a huit mille... on a huit cents... huit cents... 776 valeurs plus hautes, bon, ça ne fonctionne pas non plus.

Alors, la valeur à ne pas dépasser plus que 44 heures par année, c'est cinq unités d'odeur sur le percentile 99.5. Le percentile 98, lui, c'est une unité d'odeur. Ça veut dire que quand on fait tous nos calculs, on permet, partout dans le domaine, à chacun des points de grille, de dépasser une unité d'odeur, mais seulement 2 % du temps, ou cinq unités d'odeur, seulement 0.5 % du temps. Et ce sont ces résultats-là qu'on met, en fait, sur nos cartes isoplèthes, quelles sont ces concentrations-là aux deux percentiles.

Alors ici, par exemple, on illustre la... les résultats des calculs dans le domaine de modélisation, pour le percentile 98 pour le scénario original, de base, en fait, là, le 2018, le scénario A. Alors ici... on a, ici, on a la limite de propriété, on a des isoplèthes -- en fait, des isoplèthes, c'est exactement la même chose que des lignes de contour d'élévation, là, donc c'est les mêmes concentrations qui sont reliées entre elles -- alors, on a des... donc, la limite de propriété, les critères s'appliquent à l'extérieur de la limite de propriété. Puis ici, on illustre, en fait, l'isoplèthe une unité d'odeur par mètre cube, où on la voit ici, dans toute la région, qui couvre le... en fait, dans le domaine, et elle s'étend à l'extérieur de la limite de propriété, partout. Enfin, sur cette ligne-là. Ici, c'est le quartier des Fleurs, en fait, il est couvert, le quartier de la Presqu'île ici. Et ça s'étend donc plus à l'est, pour couvrir les autres quartiers.

Donc ça, c'est ce... le résultat de calculs montre que la concentration percentile 98 dépasse une unité d'odeur par mètre cube, à la limite de propriété et hors de la limite de propriété. Donc, ça ne rencontre pas le critère.

Maintenant, au percentile 99.5, ici, il ne faut pas qu'on soit au-dessus de cinq unités d'odeurs dans la limite et hors de la limite de propriété. Alors ici, on illustre les mêmes résultats, ici, la ligne, en fait, là, à partir de laquelle on est en... coloré en rouge, c'est le cinq unités d'odeur par mètre cube. On voit ici qu'on a le quartier la Presqu'île qui est couvert. Après ça, bien on s'en va plus au nord, plus à l'ouest. On descend, on arrive ici dans une section du quartier des Fleurs, et on revient, en fait, donc là, dans le quartier de la Presqu'île.

Donc, ce que ça nous illustre, ici, c'est que les concentrations sont supérieures à cinq unités d'odeur par mètre cube au percentile 99.5, à l'extérieur de la limite de propriété. Ce sont les deux résultats fondamentaux, en fait, là, de l'étude de dispersion.

Maintenant, on sait que durant la période, on illustre ici les émissions totales d'odeurs du site pour le scénario A, en fait, et la -- c'est-à-dire, les scénarios 1, 2 et 3, c'est-à-dire 2018, 2019, 24 et 29, pour la variante A, c'est-à-dire l'opération normale du site. On a donc pour 2019 une valeur ici qui est

au-dessus de... un petit peu au-dessus de 500 000 unités d'odeur par seconde, et on arrive ici -- c'est 530 000, si je me souviens bien -- et on arrive ici, à peu près 390 000 unités d'odeur par seconde en 2029. Alors, on a une diminution de 25.8 % des émissions d'odeur de l'ensemble du site durant cette période-là, de 2019 à 2029. Cette diminution-là va se répercuter aussi dans les calculs qu'on pourra... qu'on peut -- qu'on a faits, en fait, à chacun des points de calcul.

Maintenant, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que l'échantillonnage d'odeurs dans le biogaz, aux différents champs, là -- champs 1, 2, 3, 4, 4C, 4C2 -- a été effectué, en fait, en avril 2018. Depuis 2017, on arrête d'utiliser, en fait, là, les CRD comme recouvrement journalier. Donc, cet arrêt-là, en fait, a empêché -- enfin, a diminué la formation de H<sub>2</sub>S, puisque les résidus de CRD sont des sources, en fait, là, par décomposition, de H<sub>2</sub>S. Et puis on peut voir facilement, dans les résultats des mesures aux deux stations de mesure du H<sub>2</sub>S, une diminution d'environ 50 % de la concentration annuelle de H<sub>2</sub>S aux deux stations par rapport à 2016, en 2019. Donc, on a une diminution importante de la concentration de H<sub>2</sub>S mesurée.

On a aussi l'installation de l'usine de désulfuration. Donc, si on a une diminution importante de la quantité de H<sub>2</sub>S qui est mesurée, donc qui doit nécessairement être émise, donc une diminution importante de la concentration émise, on devrait aussi s'attendre à une diminution, en fait, durant cette période-là de la concentration odeur. Donc, autrement dit, les concentrations odeur que l'on a utilisées ne sont peut-être plus représentatives de la situation.

Alors, regardons ici pour 2015, l'échantillonnage odeur qui a été échantillonné et la valeur qui a été mise dans le modèle pour le RTO Metpro, on est à 116 520 unités d'odeur par mètre cube. En 2019, on est à 15 578, et actuellement, on est à peu près à 20 000. Dans le Biotox, on est à peu près à 24 000 unités d'odeur par mètre cube, c'est ce qui est rentré dans le modèle, actuellement, on est à 10 000.

Alors, on peut voir que la... les quantités d'odeurs qui ont été utilisées à partir de 2019 ne représentent plus la situation réelle, même assez proche après, parce que les concentrations de H<sub>2</sub>S ont radicalement diminué aux deux stations de mesure. Donc, les résultats qu'on a ici sont probablement aussi des valeurs qui sont surestimées, puisque nos concentrations sont surestimées par rapport à des concentrations plus récentes.

Les valeurs ici, qu'on observe ici, aux... par exemple, au quartier de la Presqu'île à la... bien mettons, dans le coin de la rue Chantal, on est à peu près à 10 unités d'odeur à mètre cube sur le percentile 99.5. Cette valeur-là dans... à cet endroit-là et dans le quartier de la Presqu'île, devrait être à l'origine de plaintes beaucoup plus grandes que qu'est-ce qu'on connaît. Alors, ce qu'on veut dire, c'est que les valeurs qui ont été utilisées pour la modélisation des odeurs, et probablement même celles aussi du H<sub>2</sub>S, parce que madame Lajoie l'a remarqué que... aussi, que les concentrations modélisées de H<sub>2</sub>S sont beaucoup plus grandes, en fait, que qu'est-ce qu'on a mesuré. Donc, ces valeurs-là ne sont peut-être plus représentatives de la situation actuelle et ne donnent pas un portrait plus réel de ce

qu'on aurait.

Alors, c'est le grand constat qu'on peut faire, soit pour les odeurs ou même pour le H2S. Le H2S aussi, donc comme il a beaucoup diminué, les valeurs utilisées en... comme approche du pire cas incluent, en fait, des concentrations mesurées dans le biogaz avant l'arrêt du CRD. Par mesure de précaution, on les a conservées, mais on a des valeurs calculées, comme on a vu, comme on a mentionné cet après-midi, madame Lajoie, qui sont de beaucoup supérieures à ce qui a été mesuré. Voilà.

**LA PRÉSIDENTE :**

Juste une question, justement, et je passerai la parole après. Ce que vous avez mesuré, vous l'avez mesuré seulement à la limite du site ou à des récepteurs sensibles?

**M. RICHARD LEDUC :**

Oui, en fait, les deux stations sont -- est-ce que vous voulez que je vous présente ce petit graphique-là, si vous voulez?

**LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît.

**M. RICHARD LEDUC :**

Parfait. Un petit instant... on va donc juste fermer ça, ici. Je vais aller...

**LA PRÉSIDENTE :**

Puis vous allez nous déposer votre présentation, monsieur Leduc?

**M. RICHARD LEDUC :**

Ah! Oui, ça va me faire plaisir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Nous aussi.

**M. RICHARD LEDUC :**

On a des rapports beaucoup plus complets, aussi là, qui sont disponibles. Donc, je vais partir ça ici. Madame Geoffroy a aussi montré, en fait, là... Alors là, comment je retourne? Je reviens ici... « partager ». Ah! Le voilà. O.K., c'est elle.

Alors, on a, en fait, oui, des mesures de H2S qui datent depuis une bonne période, en fait, là, ce qu'on a ici, là, c'est... dans cette présentation-là, c'est des résultats depuis 2018 jusqu'à 2019. Ce qu'on voulait faire avec ça, donc c'est... il y a le programme, le programme de suivi, en fait, concerne deux contaminants, si on peut dire, mais en fait, les COV en comprennent 40, et puis on a aussi le H2S. Donc, il y a 40 COV qui sont suivis et puis il y a le H2S qui est suivi aussi, puis on veut voir si les mesures en air ambiant du H2S et de ces 40 COV-là, est-ce que ces mesures-là respectent les normes. Alors, le programme de suivi est approuvé puis exigé par le ministère, des rapports annuels sont déposés puis se retrouvent aussi dans le rapport annuel de CEC.

Le H2S mesuré en continu à deux stations, on va les voir puis c'est disponible à toutes les quatre minutes -- je pense que Jean-Marc en parlait tantôt -- et les deux stations sont près de la limite de propriété. Alors ici, donc on a donc les stations en question, alors ici, on a la station est, où on mesure des COV, la station ouest, où on mesure des COV, et puis aussi à la station est, on mesure du H2S et à la station sud.

Alors, originalement, ce qui s'est passé, c'est que -- peut-être je remonte aux années 2003-4, peut-être Jean-Marc, peut-être s'en souvient mieux que moi -- chez BFI, on avait installé des nez électroniques parce qu'il y avait des plaintes d'odeur, en fait, dans le quartier de la Presqu'île ou dans le quartier des Fleurs. Ces échantillonneurs-là avaient été placés, justement, à l'entrée des couloirs de... des lignes de transmission, parce que ces couloirs-là favorisaient le transport des odeurs vers les quartiers. Et avec le temps, on s'est rendu compte que, finalement, les échantillonneurs à odeur, les nez électroniques n'avaient pas une performance qui était satisfaisante, si on peut dire, et on a décidé, en fait, de changer ces échantillonneurs-là avec des échantillonneurs qui étaient reliés à une norme, donc une norme, c'est celle du H2S. Et comme les échantillonneurs H2S sont normés aussi dans... comme appareils, en fait, bien on a installé des (DIFFICULTÉS TECHNIQUES) mesures qui sont encadrées dans un processus d'observation.

Un peu un peu tard, je pense que c'est à peu près en 2005, il y a eu une préoccupation au niveau de la présence de COV, et on a complété donc le programme de mesure de contaminants avec un programme de mesure de COV, et là, on a réouvert la station... on a ouvert, à ce moment-là, la station ouest, et à la station est, on a augmenté le programme de mesure par l'installation d'équipements pour faire la mesure des COV.

Alors, si on regarde maintenant les résultats des moyennes annuelles, on peut voir ici, à la

station -- ça, ce petit affaire-là, est-ce qu'on peut enlever ça? O.K. Donc, on peut voir ici, donc à la station... à la station nord -- excusez, là, O.K. À la station est, en fait, ici, on a donc des fluctua... là ici, c'est... la norme annuelle, c'est à deux microgrammes par mètre cube. Donc, on peut voir ici qu'on avait des concentrations qui étaient à la hausse jusqu'en 2016. Et puis là, à partir de 2017, on a arrêté d'utiliser le CRD comme recouvrement journalier. Alors là, à cette station-là, on voit la diminution constante, en fait, du H<sub>2</sub>S mesuré. Alors, c'est 52 % en 2016 par rapport à 2019.

Puis à la station sud, bien là ici, il se passe quelque chose, mais il y a une diminution, puis il se passe quelque chose durant ces deux années-là, mais ces deux résultats-là, en fait, sont douteux un peu, parce qu'on s'est rendu compte qu'il y avait des problèmes avec les échantillonneurs qui réagissaient mal, disons, lorsque les concentrations variaient trop rapidement. Alors, on va voir en 2020 qu'est-ce qui va se passer. Il y a eu de l'entretien qui a été fait sur les échantillonneurs, on devrait retrouver, là, des valeurs qui sont plus en concordance avec les valeurs précédentes, là, surtout pour 2019.

Maintenant, on a deux indicateurs aussi que l'on suit. En fait, on s'était demandé, comme nous sommes à la limite de propriété -- puis ça, c'est dans l'application réglementaire que madame Brault a expliqué -- comme on est à la limite de propriété, on voulait savoir, bon, si on a... O.K., quelle concentration on devrait suivre à la station pour permettre une dilution, pour arriver à six microgrammes par mètre cube au premier résident. Alors là, on a déterminé qu'on pourrait prendre une valeur de huit microgrammes par mètre cube. Alors, on suit donc deux indicateurs, un indicateur de huit et un indicateur de six. Donc, le huit dit : bien, si on a un huit, on aura peut-être un six rendu au premier résident. C'est particulièrement vrai, ça, dans le cas du quartier des Fleurs. Dans le cas du quartier de la Presqu'île, le gradient est beaucoup plus important, mais on a pris la valeur, là, la plus simple, là, t'sais, donc de huit microgrammes par mètre cube.

Alors, on peut voir ici les fréquences, en fait, qui -- on est à la station est, ici -- on peut voir augmenter les fréquences de dépassement du six, puis la fréquence de dépassement du huit unités d'odeur par mètre cube. Et après ça, la diminution significative suite à l'arrêt donc du CRD, environ quatre fois moins fréquent en 2019 qu'en 2016. Et puis on voit la même chose ici, au niveau de la station sud, qui répond quand même bien, cette station-là, aux valeurs qui sont plus élevées. Donc, une forte diminution de ces deux indicateurs-là. Alors, c'est ce qui amène donc, finalement, à dire qu'on a donc une diminution importante donc du... des émissions de H<sub>2</sub>S. Et ces émissions-là de H<sub>2</sub>S, les valeurs qu'on a utilisées ne sont peut-être plus représentatives de la situation actuelle, compte tenu, en fait là, des graphiques des résultats qu'on a ici.

Alors, c'est ça. Donc, ça, c'est le programme du H<sub>2</sub>S. Le programme du COV, si vous voulez, je peux vous en parler aussi?

**LA PRÉSIDENTE :**

Non non, on va... monsieur Hébert a des questions pour vous.

**M. RICHARD LEDUC :**

Parfait.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vais passer à la parole à monsieur Hébert, mais je vous remercie, parce que ça a... ça m'a permis de comprendre beaucoup de choses, alors je vous remercie.

Puis je vais faire un... je vais revenir ensuite à monsieur Valiquette, mais monsieur Hébert?

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, bonsoir monsieur Leduc, merci...

**M. RICHARD LEDUC :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

... pour votre présentation. On a vu dans la présentation -- puis c'est mentionné aussi dans l'étude d'impact, là -- que la modélisation, là, malgré que sur le moyen et long terme, elle nous indique qu'il y aurait une baisse des odeurs, là...

**M. RICHARD LEDUC :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

... il n'en reste pas moins que l'ouverture de la section sud-ouest, là, du secteur nord, causait une augmentation des odeurs, là, pendant les premières années, hein, de 2019 à 2024, semble-t-il?

**M. RICHARD LEDUC :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, comment vous expliquez que ça augmente, là...

**M. RICHARD LEDUC :**

En fait, c'est...

**LE COMMISSAIRE :**

... dans ces années-là? Puis deuxième partie de question, aussi, bien : quelles seraient les mesures d'atténuation -- c'est peut-être monsieur Viau qui pourra expliquer, mais quelles seraient les mesures d'atténuation additionnelles, en plus de ce que vous faites déjà, là, qu'est-ce qu'on pourrait entrevoir pour atténuer cette hausse-là pendant les premières années?

**M. RICHARD LEDUC :**

Oui, bien, en fait, oui, c'est ça, c'est au niveau technique, sur le contrôle, je vais laisser la parole à monsieur Viau, en fait.

Bien, en fait, ce qui se passe, c'est que finalement, le champ travaillé, la surface augmente, la quantité de travail augmente, la surface augmente, la quantité de biogaz générée augmente aussi, ce qui fait que même avec un 75 % de captation, ce qui fait qu'au global, bien la... les concentrations augmentent durant cette période-là, jusqu'en 2024, si je me souviens bien.

Et par la suite, ça diminue, lorsque le tout est recouvert et que le coup... le tout... bien, enfin, l'augmenta... on a une augmentation significative, en fait, du taux de captation qui passe à quatre-vingts... peut-être 95 %, là, je n'ai pas le chiffre en tête. Mais, c'est ça, c'est l'augmentation de la surface travaillée et de la production de biogaz au 4C2, finalement, qui fait que ça augmente.

Alors, peut-être que monsieur Viau aura une précision à ce niveau-là, là, mais c'est...

**LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être, si je peux juste...

**M. RICHARD LEDUC :**

... moi, c'est ma compréhension.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Leduc, si je peux juste comprendre, par rapport au milieu ambiant, parce que là, vous faites quand même des opérations d'exploitation sur le site, par rapport à la situation actuelle, si je comprends bien, là, il va y avoir une augmentation, puis ensuite -- jusqu'en 2024 -- puis une diminution par après?

**M. RICHARD LEDUC :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez arrêter le partage d'écran pour qu'on puisse vous voir.

**M. RICHARD LEDUC :**

Ah! O.K. Excusez. O.K. Excusez, excusez.

**LA PRÉSIDENTE :**

Non, c'est correct, c'est correct, c'est plus facile pour nous de voir des visages.

**M. RICHARD LEDUC :**

O.K. O.K. O.K. Excusez.

**LA PRÉSIDENTE :**

On se sent un peu loin dans notre salle.

**M. RICHARD LEDUC :**

Ne bougez pas. On enlève ça. Parfait, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Alors, monsieur Leduc...

**M. RICHARD LEDUC :**

Bon. Oui?

**LA PRÉSIDENTE :**

... si je comprends bien, là, par rapport au milieu ambiant, parce que là, ce n'est pas nouveau, là, que vous faites de l'exploitation sur ce site-là, donc, là, c'est que vous êtes en train de nous confirmer qu'il va y avoir une augmentation jusqu'en 2024 par rapport à la situation actuelle?

**M. RICHARD LEDUC :**

C'est ce qu'on montre, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ce qu'on montre. O.K. Très bien.

**M. RICHARD LEDUC :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à tes questions, monsieur Hébert?

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, oui.

Ça serait intéressant de voir du côté de l'initiateur, monsieur Viau, si vous envisagez, là, des mesures additionnelles pour essayer de réduire cette augmentation-là.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui. Je voudrais juste mettre au point que la situation, seulement, c'était le pire cas dans lequel il

était présenté, donc les concentrations sont déjà en réduction à l'heure actuelle. Juste à voir, en ce moment, on a déjà une réduction de 40 % de concentration de H<sub>2</sub>S dans le biogaz, et aussi, pour montrer des... les usines de désulfuration ont été mises en place, donc ça n'a pas été compté dans le modèle de dispersion. Des mesures de mitigation ont déjà été mises en place, et les quantités de CRD, justement, ont été réduites. Ça veut dire, les prochains champs d'extraction de biogaz n'auront pas cette concentration de sulfure d'hydrogène, qui était présent dans un des champs, 4B, qui était bien important, mais 4C, qui avait encore une partie qui était enfouie, de matières de CRD, donc qui avait une production de sulfure d'hydrogène. Normalement, on devrait revoir maintenant une concentration beaucoup plus basse dans les prochaines cellules d'enfouissement.

Mais aussi, je voudrais que madame Michèle-Odile Geoffroy présente un peu la période, justement, d'assimilation de ces différents scénarios, Michèle pourrait plus vous expliquer à ce niveau-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

Madame Geoffroy?

**Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :**

Oui, merci Jean-Marc.

En fait, c'est ça, ce que je voulais apporter comme point additionnel, c'est que l'étude de dispersion a été faite en 2018, donc sur des données historiquement qui étaient disponibles à ce moment-là, et qu'elles représentent la situation en 2019, donc qui représentent une situation qui est déjà dernière nous, puisqu'on est en 2020. Donc... en fait, je vais peut-être juste vous présenter...

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Geoffroy, à cet effet-là, est-ce qu'il n'y aurait pas une pertinence de mettre à jour, justement, cette modélisation-là pour qu'on ait un portrait exact de la situation pour les prochaines années?

**Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :**

Oui, absolument, je pense que ça serait une bonne idée. D'autant plus que, comme l'a dit Jean-Marc tantôt, il y a des améliorations technologiques, là, qui ont été mises sur le site, là.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, vous estimez... en fait, en conclusion, est-ce que vous êtes confiante que la... les odeurs, malgré l'ouverture de la nouvelle section, là, sud-ouest, les odeurs vont se maintenir comme elles sont actuellement ou, même, vont continuer dans une tendance baissière?

**Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :**

Oui, d'autant plus, en fait, qu'on s'éloigne, nos activités s'éloignent, là, des premières résidences, donc effectivement, oui, on devrait constater une baisse, là, des épisodes d'odeur.

**M. RICHARD LEDUC :**

Oui, juste pour ajouter, effectivement, c'est bien à ce qu'on pourrait s'attendre, effectivement, parce que les taux d'émission sont nettement nettement plus élevés que ce qu'on pourrait retrouver, et puis le signal le plus important, c'est véritablement, là, la mesure dans l'air ambiant du H<sub>2</sub>S, qui a diminué considérablement. Alors donc, avec les nouveaux taux d'émission, on va sûrement -- je le crois, là -- on aura des résultats qui seront plus représentatifs que ceux qui sont... qui ont été obtenus avec les taux d'émission, comme madame Geoffroy mentionnait.

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Geoffroy, si je comprends bien, vous êtes supposée de nous partager quelque chose?

**Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :**

Oui, en fait, j'ai fait une petite présentation. Excusez-moi. Juste pour expliquer un peu, là, la situation à laquelle on est confronté. Est-ce que le partage d'écran fonctionne?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui.

**Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :**

Oui? O.K. Donc, j'ai essayé de représenter ici -- excusez-moi, je vais juste reprendre mon... le contrôle de mon écran. Donc, j'ai essayé de représenter ici l'exercice de modélisation en le simplifiant, là, au maximum. Donc, un modèle, en fait, c'est un outil dont on se sert pour représenter une réalité puis l'évolution de cette réalité-là, on l'a bien vu avec la présentation de monsieur Leduc.

Donc, comme on a vu, un modèle c'est représentatif de la réalité, tant que les intrants qu'on lui donne sont bons. Donc, les intrants sont par exemple, dans un cas de modèle de dispersion des contaminants : la climatologie, les taux d'émission du H<sub>2</sub>S, des odeurs, des particules, et caetera. Donc, si on se base... si, à la base, les intrants qu'on impute au modèle sont surestimés, bien c'est sûr qu'au bout de la ligne, il va donner des résultats surestimés.

Puis en plus, dans le processus même de la modélisation, il est utilisé pour donner la... le modèle est utilisé pour donner la situation « pire cas », donc les intrants, qu'on sait maintenant, là, dans notre cas qui représentent une réalité qui n'existe plus, puisque la situation a changé, là, depuis le moment où est-ce qu'a été déposée l'étude de dispersion, bien, en plus de ça, le scénario qui est donné à la fin de l'exercice de modélisation est le scénario pire cas, donc comme on disait dans la présentation initiale, des émissions maximales 24 heures sur 24, tout ça. Dans la réalité, ce n'est pas des... c'est des situations qui ne se présentent pas.

Donc, au bout de tout cet exercice de modélisation là, on a des résultats, puis c'est ces résultats-là qu'on compare aux normes et critères de la qualité de l'air. Et ce sont les résultats qui sont utilisés pour faire les études sur la santé humaine, là, que madame Fouchécourt a présentées cet après-midi. Donc, c'est ça.

On vous a montré, là, plusieurs fois, là, nos stations d'échantillonnage, ici, qui sont placées dans la ligne des vents dominants. Et puis, bon, c'est ça, les résultats pour le H<sub>2</sub>S, là, par rapport aux concentrations mesurées et celles qui sont données par le modèle, donc on voit ici, à la première moitié du tableau, c'est les stations -- la station nord, donc les résultats qu'on échantillonne à la station nord, les maximums enregistrés par nos échantillonneurs sur le terrain sont de l'ordre de 27.9 microgrammes par mètre cube, alors que les résultats modélisés sont cent vingt... sont de l'ordre de 127 microgrammes par mètre cube. Donc, il y a une exagération des concentrations maximales modélisées de quatre fois et demie, finalement, à cette station-là. Puis on retrouve le même phénomène, là, mais dans une moins grande amplitude à la station sud.

Donc effectivement, je pense que ce serait une bonne idée, en fait, pour peaufiner un peu l'exercice de modélisation, là, de le reprendre avec des données qui représentent mieux la réalité.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, s'il vous plaît. Est-ce que vous pouvez cesser le partage d'écran? Merci, madame Geoffroy. Madame Geoffroy, j'ai monsieur Valiquette qui a été très patient, mais j'aimerais qu'on revienne à une de ses préoccupations. Je ne vous ai pas oublié, monsieur Valiquette, puis je vais vous donner la parole dans pas longtemps.

Mais l'une de ses préoccupations, c'est vraiment qu'il y ait des récepteurs sensibles près des

gens, et donc près de la population. Et monsieur Leduc a indiqué : « Écoutez, on l'a essayé, les résultats n'étaient pas satisfaisants ». J'aimerais avoir un petit peu plus de chair autour de l'os, là, pour essayer, là, de donner le plus d'informations possible à monsieur Valiquette, à savoir pourquoi il n'y a pas nez sensibles et de récepteurs sensibles? En fait, pourquoi est-ce que vous n'allez pas prendre des mesures qui vont confirmer votre modélisation dans les -- je n'ai pas la terminologie exacte, là -- mais dans les lignes où est-ce qu'on voit, là, les différentes normes, les unités d'odeur, là, près des quartiers, le quartier de Presqu'île, par exemple?

**Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :**

Oui, je vais donner le micro à Jean-Marc pour qu'il puisse s'exprimer à ce sujet-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Viau?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, c'est ça. Comme ça a été expliqué tout à l'heure, nous, on peut mettre nos améliorations en place, qui nous permet de valider la réduction de toutes nos actions. Donc, à la limite de notre propriété, on peut voir des actions et l'apport que l'on fait. Ça, c'est quelque chose dans lequel, nous, on a un contrôle, qui peut nous donner, justement, un point de repère de notre performance.

Si on met ça à l'extérieur, dans un autre endroit, O.K., là on va avoir... on n'aura pas la source directement qu'ils vont tous provenir, de toutes parts, et on n'aura aucun contrôle sur ce type de résultat là. Donc, pour nous, ça ne nous donnera aucun indice sur notre performance, mais va nous donner quelque chose dans lequel on n'a aucun contrôle et on ne peut pas voir l'apport que ça va pouvoir donner.

Ce que voulait dire tantôt monsieur Leduc, il parlait des nez électroniques, là, ce qui n'était pas un équipement adéquat, là, qui n'était pas... par rapport aux mesures, donc... mais les mesures de sulfure d'hydrogène en continu, ça fonctionne très bien.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, c'est votre réponse.

Monsieur Valiquette, je ne sais pas si...

Ah! Monsieur Leduc, vous vouliez rajouter quelque chose?

**M. RICHARD LEDUC :**

Oui, je ferais peut-être une note, en fait, là, pour juste peut-être nuancer, en fait. L'installation... madame Brault a bien expliqué l'application réglementaire, en fait, donc les normes s'appliquent à la limite de propriété, c'est là qu'on veut mesurer. Installer une station, ou des stations, c'est une entreprise qui est difficile. Les mesures, on parlait peut-être de mesures d'odeur, en fait, les mesures d'odeur ne se... ça ne se mesure pas en continu, à moins d'avoir des nez électroniques. Puis je pense que, bien, la technologie n'est pas encore prête puis ne répond pas suffisamment encore de façon peut-être très satisfaisante.

Le comité interne de suivi des odeurs, je pense, avec les observateurs, c'est la meilleure solution pour la mesure des odeurs, c'est vraiment le *flairage* humain, en fait, qui est effectué par CEC durant la période d'été. Maintenant, installer une station pour la mesure en continu, soit du H2S, soit la particule, ça doit répondre à des critères puis des exigences. Il faut, quand on installe une station, avoir des critères d'exposition, des critères d'accessibilité, des critères de sécurité. Alors, tout ça vient compliquer, en fait, l'installation d'une mesure en... dans le milieu récepteur, peu importe l'endroit, là...

**LA PRÉSIDENTE :**

On vient de perdre votre son, monsieur Leduc, attendez. On va juste attendre, là, ce n'est pas de votre faute, on va juste attendre que le lien se refasse.

**M. RICHARD LEDUC :**

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Là, on vient de vous réentendre. Allez-y.

**M. RICHARD LEDUC :**

O.K. En fait, je voulais tout simplement dire que l'installation d'une station de mesure, dans un milieu, c'est quelque chose qui est difficile, et puis qui ne peut pas être fait, disons, pour une courte période. On l'installe, on veut les garder longtemps, on... c'est ça qu'on a comme avantage avec les deux stations -- avec les trois stations de CEC, c'est qu'on a des mesures sur une longue période de temps, et puis on peut voir, comme le mentionnait Jean-Marc, les améliorations qui sont faites.

Alors, une mesure... Même le ministère a été un peu réticent, je pense -- peut-être madame Brault pourrait le confirmer -- à installer des stations à proximité de sources bien identifiées. L'installation

de mesures dans des milieux... dans un milieu urbain, c'est fait pour mesurer l'ensemble des sources, puis là, à ce moment-là, ça devient très difficile de départager. Comme le mentionnait monsieur Viau, on a toutes sortes de sources autour, ça va être difficile de dire : bien ça, c'est dû à CEC. La balance, c'est dû à quoi? On ne le sait pas. Alors, c'est pour ça qu'à la limite de propriété, c'est la meilleure option.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Alors, je ne sais pas, monsieur Valiquette, si vous êtes toujours avec nous, parce que je le sais qu'après un certain temps en ligne...

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Oui, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous êtes là puis on vous entend? Bon, bien, parfait. Je voulais juste vous dire, monsieur Valiquette, qu'on est rendu à la moitié chemin pour essayer de trouver une réponse satisfaisante à votre question. Alors, je vous remercie de votre patience. Alors, on a terminé que le volet de l'initiateur. Si vous me permettez maintenant, j'irais du côté du ministère de l'Environnement, avec madame Brault, pour confirmer justement la question des récepteurs sensibles près de votre quartier. Et ensuite, on se dirigerait vers le ministère de la Santé et des Services sociaux. Est-ce que ça vous convient?

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Est-ce que je peux juste intervenir une petite seconde?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Juste vous dire une chose, là...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

... puis je vais vous laisser aller. Là, on écoute, là, on a tout écouté ça, tout ça. Monsieur Viau parle de mesures pour sa performance. Nous, les citoyens dans le quartier, on est concerné par la santé et la sécurité des familles. La directive environnementale, O.K., c'est à ça qu'il faut se référer. Puis il y a un principe, il y a une... en arrière de ça, là, il y a la santé et la sécurité des citoyens qui doit aussi prédominer, je crois, et la directive -- je vous l'ai lue tantôt -- ils parlent...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

... entre autres, des prises de mesure aux zones habitées. Moi, j'aimerais qu'on en parle, de ça, de prendre des prises de mesure aux zones habitées. Ce n'est pas une question de performance, puis la directive parle qu'il faut tenir compte des autres sources, des autres contaminants. On peut laisser les centres... les postes de contrôle à la limite de propriété de BFI, mais ça en prend dans les quartiers, on fera la différence entre les deux puis on découvrira quelles sont les autres sources puis qui est à qui, mais pour la protection des citoyens et pour la sécurité, il faut, sacrebleu! les mesurer dans le milieu.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Alors, c'est bien, monsieur Valiquette.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Ce n'est pas une question de performance...

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Valiquette, c'est pour ça que je vous ai dit qu'on était rendu à la moitié de notre processus d'aller chercher l'information pour tenter de répondre à votre préoccupation, et je suis convaincue que vous allez nous rédiger un mémoire où est-ce que vous allez nous faire valoir ce point-là.

Alors, je vais aller du côté du ministère de l'Environnement, avec madame Viau. Madame Viau, si vous permettez, peut-être qu'on pourrait -- madame Dion, excusez-moi! Monsieur Viau, madame Dion. Je m'excuse profondément pour cette confusion-là. Je vais me ressaisir. Alors, madame Dion. Madame Dion, peut-être que vous pourriez nous aider, à l'aide de madame Brault, là, de justement, la question

de la directive -- monsieur Valiquette, s'il vous plaît -- alors, vous allez, par rapport à la directive, justement, qui est soulevée par monsieur Valiquette. Et ensuite, justement, est-ce qu'on peut prendre ces mesures-là près des zones habitées? Alors, madame Dion.

**Mme MIREILLE DION :**

Oui, bonjour. Pour répondre, j'ai peut-être deux éléments de réponse qui pourraient être amenés. Madame Brault, justement, d'une part, de notre ministère en avait fait part tout à l'heure, par rapport au suivi qui pouvait être fait dans le quartier, puis pour ce qui est des -- je vais lui laisser la parole juste après -- mais pour ce qui est de l'impact, je comprends que la directive, elle transmet cette information. Pour ce qui est des... du suivi, c'est vraiment sous l'aspect de la santé, effectivement, si le ministère de la Santé nous transmet des préoccupations concernant la santé des résidents à proximité, effectivement, c'est un élément que nous pouvons prendre en considération dans le cadre de notre acceptabilité, que ce soit par une mesure physique faite au lieu, c'est un aspect santé, ce n'est pas un aspect réglementation par rapport aux normes, c'est quelque chose qu'on peut ajouter par la suite. Reste à savoir c'est quoi la... quelle est la façon la plus pertinente pour aller chercher, justement, les informations pour établir le risque pour cette population; est-ce que c'est des mesures de suivi, comme proposé par monsieur Valiquette?

Je vais relaisser la parole à madame Brault pour expliquer un peu les... l'aspect du ministère, du moins, de notre ministère par rapport à nos règlements, puis peut-être que le ministère de la Santé pourrait apporter des éléments pour bonifier des mesures qui pourraient être mises en place.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, absolument, absolument.

**Mme MARIE-PIER BRAULT :**

Donc, bonsoir! Il y a plusieurs éléments, là, qu'on peut peut-être revenir. Premièrement, un peu comme monsieur Leduc l'a déjà souligné, au niveau du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, l'outil qui est privilégié, là, pour valider le respect des normes et critères, dans un premier temps, c'est la modélisation, comme ce qui a été déjà expliqué. On va regarder... on parle de la limite de propriété, mais en fait, c'est sur l'ensemble du domaine de modélisation qu'on va vouloir le respect. Souvent, comme dans le cas où on est ici, les maximums vont se produire à la limite de propriété, cependant, dans certains cas où le maximum serait un peu plus loin, c'est vraiment sur l'ensemble du domaine, là, qu'on s'attend à un... au respect.

C'est le premier outil qu'on va utiliser, cependant ça n'élimine pas la possibilité de demander des suivis dans les cas où on a des préoccupations particulières. Il peut y avoir, par exemple, lorsqu'on va

s'approcher des normes et critères ou qu'on a des dépassements, c'est des choses qui peuvent être demandées. Dans un cas comme ici, c'est au niveau... lorsqu'on sera rendu à juger de l'acceptabilité, c'est certain que l'ensemble du programme de suivi, autant au niveau des observateurs odeur ou des suivis chimiques aux stations, va être analysé afin de voir : est-ce qu'il y a une bonification qui serait nécessaire.

Pour arriver à cette question-là, c'est certain que l'ensemble des hypothèses de modélisation vont être regardées, donc si on a beaucoup de conservatisme sur les hypothèses de modélisation, c'est quelque chose qu'on va regarder. Souvent effectivement, dans un premier temps, c'est l'approche qui va être privilégiée, de prendre des hypothèses conservatrices. Lorsqu'on respecte l'ensemble des normes et critères, on sait qu'il n'y a pas nécessairement, là, de problématique puis que le projet est acceptable, donc l'analyse s'arrête là.

Cependant, dans un cas où on voit qu'il y a des dépassements, bien c'est certain que l'analyse va pousser plus loin puis qu'on va aller aussi regarder, là, l'ensemble des scénarios qui ont été regardés, est-ce que l'ensemble des mesures de mitigation ont été regardées. En fait, on va vouloir répondre à la question, là : est-ce que l'augmentation qui a été modélisée, on s'attend à ce qu'elle se produise vraiment? Dans le cas où vraiment, on aurait des préoccupations à ce niveau-là, bien c'est certain que s'il y a des bonifications à faire au niveau du programme de suivi, ça pourra être des éléments, là, qui vont être regardés au niveau du ministère.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Alors, je vais faire réagir le ministère de la Santé et des Services sociaux. Je vous remercie, madame Brault.

Alors, madame Lajoie. Donc, madame Lajoie, on a un problème de micro, je ne sais pas si tout le monde a fermé leur micro? Je vois que... je ne sais pas c'est qui.

Monsieur Valiquette, pouvez-vous fermer votre micro, s'il vous plaît? Merci.

Alors, allez-y, madame Lajoie. Madame Lajoie, on a un problème de micro, alors... Non, toujours un problème de micro. O.K. Alors, on va laisser la technique vous contacter, et prendre... pour vous arranger.

Et j'aimerais déclarer que le registre est maintenant fermé, on a déjà plusieurs personnes qui se sont inscrites, alors je vais fermer le registre, et je vais proposer, là, pendant qu'on règle le problème de son au ministère de la Santé, une pause de 10 minutes.

Monsieur Valiquette, je ne vous ai pas oublié, là, ça fait qu'on va revenir avec vous pour votre

deuxième question, après la présentation du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Alors, on va être de retour dans 11 minutes et 25 secondes.

---

**SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 H 49**  
**REPRISE DE LA SÉANCE À 21 H 02**

---

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, rebonsoir tout le monde. Alors, je ne sais pas si le problème est réglé au niveau du ministère de la Santé et des Services sociaux, mais d'après l'écran que je vois, je ne crois pas.

Alors, monsieur Valiquette, on va revenir à vous. Est-ce que vous êtes toujours avec nous?

On a perdu monsieur Valiquette? O.K. Alors, écoutez, on va y revenir tantôt.

Monsieur Ménard, êtes-vous avec nous?

**M. KAREL MÉNARD :**

Oui, je suis avec vous.

---

**M. KAREL MÉNARD**

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Alors, monsieur Ménard, on va y aller rapidement? Alors, allez-y, la parole est à vous.

**M. KAREL MÉNARD :**

Oui, bien sûr. Parfait, ça tombe bien, j'ai deux petites questions. J'aimerais bien revenir au matériel de recouvrement, si vous le permettez, là, j'aurais aussi deux petites questions, là, pour terminer ce chapitre, si on veut. Les matériaux de recouvrement...

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est une ou deux questions? Vous avez combien de questions, là, qu'il vous reste? Parce que...

**M. KAREL MÉNARD :**

Deux questions, c'est tout.

**LA PRÉSIDENTE :**

Deux questions, c'est tout? O.K. Très bien. Excusez-moi, monsieur Ménard, de vous avoir interrompu. Allez-y.

**M. KAREL MÉNARD :**

Bien non, il n'y a pas de problème.

Donc, le matériel de recouvrement, bon, on a compris que c'est davantage une occasion d'affaires pour le promoteur, ce n'est pas, aussi, des matières résiduelles au sens du règlement, parce que ce n'est pas de l'enfouissement qu'on fait ou de l'élimination, avec ces matériaux-là, on s'en sert pour faire de l'aménagement du site. Ma question est de savoir : est-ce qu'on connaît la provenance de ce matériel de recouvrement? Je ne veux pas savoir, par exemple, au niveau du *fluff*, une compagnie de recyclage à Laval, par exemple, mais à l'origine, est-ce que c'est possible que ce matériel de recouvrement puisse provenir de l'extérieur de la province, par exemple? Parce que...

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien...

**M. KAREL MÉNARD :**

... c'est quand même un marché.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. — Alors, monsieur Viau?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

On ne reçoit pas de matériel de recouvrement de l'extérieur de la province, puis, par contre, les

sols s'en vont à l'extérieur de la province.

**LA PRÉSIDENTE :**

Attendez, les sols...

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Il y a des sols qui vont à l'extérieur de la province, des sols du Québec qui vont à l'extérieur de la province, mais nous, les sols que l'on prend sont à l'intérieur de la province.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Merci, monsieur Viau.

**M. KAREL MÉNARD :**

Même chose...

**LA PRÉSIDENTE :**

Votre seconde question, monsieur Ménard?

**M. KAREL MÉNARD :**

Oui. Même chose pour le *fluff*, là, à part le recycleur de Laval, lui, est-ce que le *fluff*, on garantit que l'origine est bel et bien québécoise?

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Viau?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

C'est dans la réglementation.

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est-à-dire?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

C'est strictement québécoise. Il faut que le générateur soit considéré comme québécois.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

Alors, monsieur Ménard, votre...

**M. KAREL MÉNARD :**

Mais est-ce que le générateur, c'est l'usine de recyclage au Québec, ou c'est... Parce que l'usine de recyclage ne fait pas de recouvrement, peut-être qu'elle s'approvisionne de l'extérieur. Donc, est-ce qu'on fait cette filiation-là ou pas? C'est... est-ce que vous me suivez?

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Viau?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Selon ses certificats que lui reçoit, s'il fait un traitement de la matière, selon ses certificats, c'est lui qui est le générateur d'origine, donc c'est... donc il a fait une transformation, s'il fait la récupération des métaux. À ce que je peux voir, je crois que le générateur qui est là, il a une haute -- une usine de haute performance, il va traiter le *fluff* de d'autres matières, comme on en a un générateur qui vient de Montréal, par exemple, il le traite pour avoir une meilleure récupération de métaux; dans son certificat, c'est donc lui qui devient comme le générateur.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Vous pouvez demander au ministère de l'Environnement, si plus de précisions voulues, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Non, je pense que ça va.

Alors, monsieur Ménard, votre deuxième question?

**M. KAREL MÉNARD :**

Oui. Dans l'étude d'impact, à la page 8-44, toujours pour le matériel de recouvrement journalier, là, quotidien, on parle que :

*« Toute la terre végétale -- je cite, là -- toute la terre végétale et le sable de surface excavés seront disposés temporairement sur la propriété de CEC en vue d'être réutilisés comme matériel de recouvrement journalier. ».*

Donc, je comprends qu'il y a des opérations d'excavation, on met la terre de côté, qui va servir aux opérations de recouvrement, sauf qu'on ne le retrouve pas dans les tableaux ou ailleurs, ce sable et cette terre-là, donc est-ce qu'effectivement on l'utilise ou on... ou non? Et sinon, pourquoi?

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Monsieur Viau?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, le... il faut voir que le terrain de... du site, ici, c'est une ancienne sablière; celui qui a exploité la sablière, il n'en a pas laissé beaucoup. Le sable qu'on utilise, il sert comme matériel drainant de la couche finale, et le sol, la terre noire sert pour le recouvrement final, là, comme couche de revégétation.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça vous va, monsieur Ménard?

**M. KAREL MÉNARD :**

O.K. Donc, ce qui est marqué dans l'étude d'impact, c'est correct, mais ce n'est pas tout à fait exact, c'est-à-dire il n'y a pas de sol excavé qui sert de recouvrement journalier, c'est ce que je comprends?

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ce que l'on comprend, effectivement. Je vous remercie beaucoup...

**M. KAREL MÉNARD :**

D'accord, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

... monsieur Ménard, pour votre participation à la commission. Je vous souhaite une excellente soirée. Merci!

**M. KAREL MÉNARD :**

Je reste avec vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous restez avec nous? Bien, ça me fait plaisir que vous restiez avec nous.

Monsieur Valiquette, est-ce que vous êtes de retour avec nous?

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Oui, je suis avec vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous êtes d'une très grande patience, je vous remercie. Alors, on était presque rendu à la fin de notre exercice ensemble, il nous restait le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Est-ce que le ministère de la Santé et des Services sociaux sont aptes à faire leur présentation présentement?

... De toute évidence, encore un problème de son. Madame Lajoie, on va juste réessayer une dernière fois.

... Alors, madame Lajoie, le problème de son est toujours présent, on va vous donner plus de temps pour tenter de le régler.

Alors, monsieur Valiquette, vous comprendrez, là, qu'on va suspendre votre première question, on va y revenir. Alors, si on peut passer à votre deuxième question, s'il vous plaît.

Madame Lajoie, pouvez-vous fermer votre micro, s'il vous plaît? Merci.

Alors, monsieur Valiquette, votre deuxième question?

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

(Inaudible) la présentation de madame Lajoie.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est qu'on a un problème de son en ce moment avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. On travaille à essayer de régler cette problématique-là, mais est-ce que vous avez une autre question entre-temps, ou la question, là, c'est terminé puis on attend la présentation du ministère?

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Bien, on devrait attendre la présentation du ministère, puis je poserai ma question suite à cette présentation-là, selon ce qu'elle va dire.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. O.K. Alors, je vais vous mettre en attente, monsieur Valiquette, parce qu'on va passer maintenant... je ne sais pas si la prochaine personne au registre est prête?

Madame Lajoie, toujours des problèmes de micro.

Peut-être pas? Alors, écoutez, on va... je vois, là, qu'on essaye de... je vais passer à la parole à mon collègue, monsieur Hébert, qui aurait certaines questions.

Alors, monsieur Hébert?

Madame Lajoie, toujours un problème de son, je suis désolée.

Alors, vas-y, monsieur Hébert.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, on changerait de thématique, là?

**LA PRÉSIDENTE :**

On va changer de thématique, là...

**LE COMMISSAIRE :**

On va changer de thématique...

**LA PRÉSIDENTE :**

... en attendant, oui.

**LE COMMISSAIRE :**

... pendant qu'on rétablit le contact avec le ministère de la Santé.

Donc, on discutait de l'aménagement du territoire, et on va tenter de voir dans quelle mesure les futurs projets qui sont annoncés dans... à proximité du LET, là, peuvent se réaliser, là, en harmonie avec la présence du LET. Donc, on aurait quelques questions -- la commission aurait quelques questions pour la Ville de Terrebonne, là, surtout dans l'esprit où il y a un TOD qui est annoncé, là, à proximité du LET et de l'autoroute 640. Donc, est-ce que la Ville de Terrebonne peut nous indiquer où en est son projet et quels sont les efforts qui vont être faits pour qu'il soit réalisé, là, en harmonie avec la présence du lieu d'enfouissement technique?

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, madame Rivard?

**Mme GENEVIÈVE RIVARD :**

Oui. Pour ce qui est du TOD, je souhaiterais faire appel à un collègue, Patrick Bourassa, donc je vais voir s'il est à l'écoute en ce moment, et si je... si je ne suis pas en mesure d'avoir des informations de la part de mon collègue, Patrick Bourassa, à ce moment-là je prendrais la question en délibéré.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Valiquette, entre-temps, pouvez-vous fermer votre micro, s'il vous plaît? Merci.

Alors, désolée, madame Rivard.

Alors, monsieur Bourassa, est-ce que vous êtes avec nous?

**M. PATRICK BOURASSA :**

Oui, bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

**M. PATRICK BOURASSA :**

Malheureusement, je ne pourrai pas répondre, je n'ai pas toute l'information par rapport au TOD ou par rapport à le projet en tant que tel, où est-ce qu'il en est rendu présentement, ça fait que je ne pourrai pas répondre. Je pense, comme madame Rivard a répondu, on va prendre la question en délibéré puis on va pouvoir peut-être vous revenir un peu plus tard ou dans les prochains jours.

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord. On a remarqué -- on pourra d'ailleurs vous transmettre des questions par écrit, là, aussi, pour avoir plus de précisions, ça pourra vous aider peut-être à préparer votre réponse également -- on a remarqué que dans la zone où le TOD est prévu, surtout du côté nord, là, plus près encore du LET, là, au nord de la route... de l'autoroute 640, il y a également des boisés, il y a également des milieux humides qui sont présents. Donc, c'est une question qui peut s'adresser à la fois à la CMM ou à la MRC, aussi, mais dans quelle mesure ces milieux naturels là, aussi -- surtout dans l'esprit où on cherche à conserver une zone tampon entre le lieu d'enfouissement technique et les futurs quartiers résidentiels à venir -- dans quelle mesure, là... enfin, comment les aménagistes priorisent, là, la protection de ces différents éléments du milieu, quand vient le temps aussi de créer un TOD, là, les nouveaux quartiers résidentiels?

**Mme GENEVIÈVE RIVARD :**

Oui, effectivement, nous avons donné un mandat à une firme, WSP, en 2018, pour réaliser un plan de gestion et mise en valeur des milieux naturels, et donc c'est un plan qui est... en fait, qui nous a offert des indicateurs, donc c'est un plan... il n'y a pas de portée légale à ce plan-là, mais c'est un plan qui nous permet de gérer notre territoire selon les conclusions de cette étude-là, donc les milieux à plus haute valeur écologique, et effectivement il y a un terrain qui se situe à l'est du Complexe Enviro Connexions, là, qui a été identifié comme un site à haute valeur écologique. Donc, c'est... ça fait partie, là, des résultats de l'étude.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, on comprend que la valeur qui est attribuée à ce terrain-là prioriserait tout autre... enfin, pour le maintenir comme un milieu naturel d'intérêt, là, la volonté serait de le préserver plutôt que d'aller... que de l'utiliser à d'autres fins, hein?

**Mme GENEVIÈVE RIVARD :**

Tout à fait, c'est ce que notre plan, là, en fait, nous offre comme conclusion, oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Lors du BAPE en 2008, là, pour l'agrandissement qui avait été soumis à l'époque, là, pour le LET de Lachenaie, on faisait état qu'il y avait possibilité, en partenariat avec le CMM aussi puis les MRC, qu'il y ait création d'un parc de conservation, de récréation régional, là, sur... qui comprenait la tourbière du ruisseau de Feu, et il y a d'autres terrains d'intérêt aussi dans la zone. Est-ce que c'est un projet qui avance, en termes de... la question qu'on a à la commission, c'est : est-ce qu'il y a une volonté de pérenniser la protection de ces terrains naturels d'intérêt?

**Mme GENEVIÈVE RIVARD :**

Bien, en fait, tous les milieux qui ont été identifiés -- puis peut-être que ma collègue, Marie-Josée Chicoine, souhaiterait intervenir, je vais la laisser poursuivre.

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

Bonsoir, monsieur... C'est, en fait, au niveau du plan d'urbanisme, cette région-là, au nord de la 640, là, donc c'est un territoire -- il y a en partie un territoire qui est en dehors du périmètre urbain, puis il y a une partie effectivement qui est agroforestière.

Donc, je pourrais peut-être partager le plan d'urbanisme, j'ai un document, là, qui pourrait vous le démontrer. Est-ce que vous voulez que je partage le document?

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, oui, bien sûr.

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

D'accord.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

Excusez, ça ne sera pas trop long.

Donc, est-ce que vous voyez le... mon document partagé?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, merci.

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

Donc, c'est un... Je vais le monter un petit peu plus haut, afin que vous puissiez voir le plan. Donc, comme vous pouvez voir, là, c'est un extrait du plan d'urbanisme en tant que tel. Qu'est-ce qui est en brun, c'est le lieu d'enfouissement, qui est situé, là, à l'extérieur du périmètre urbain, puis juste à côté, vous voyez une zone verte, qui est une zone d'affectation forestière, qui est aussi en dehors du périmètre urbain. Donc, t'sais, je ne peux pas vous... il n'y a pas de travaux avancés pour la préservation, mais je vous dirais simplement qu'au plan d'urbanisme en tant que tel, c'est déjà une zone, là, qui est vouée à la forestation, mais de toute façon c'est déjà une zone entièrement recouverte d'un couvert forestier.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez le mettre en plein écran, s'il vous plaît, en mode plein écran?

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

Oui. On dirait qu'il ne veut pas se mettre en plein écran. Bon, non, ce n'est pas ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, l'autre, la petite... Oui, celui-là. Non, le prochain, vers la... juste à côté...

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

Ah oui! Excusez, c'est parce que c'est tout petit, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

Bon, voilà!

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

Donc, je... peut-être que c'est un peu mieux. Notre collègue, madame Laliberté, est présente ce soir, là. En fait, le plan d'urbanisme est issu du schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins, donc c'est... on a reproduit les affectations, là, qui sont déjà au schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins.

**LE COMMISSAIRE :**

Qu'en est-il du boisé qui est au nord également, là? Il est-tu utilisé à des fins récréatives également?

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

Ici?

**LE COMMISSAIRE :**

Non, au nord du site...

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

Ici, en haut?

**LE COMMISSAIRE :**

... d'enfouissement technique. Oui.

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

Bien ça, c'est à l'extérieur... à l'extérieur des limites de la ville de Terrebonne, je ne pourrais pas vous dire.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, on est à... à Repentigny, à ce moment-là?

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

Oui, tout à fait.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, bien, pour continuer avec vous, je vous demanderais aussi de nous éclairer sur ce qui va arriver du terrain qui est à l'ouest du lieu d'enfouissement technique, aussi, qui est occupé par la sablière Thouin, mais qui est voué à devenir une zone industrielle.

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

Oui?

**LE COMMISSAIRE :**

On parle beaucoup d'avoir une zone tampon à l'est, là, pour ce qui est du lieu d'enfouissement technique. Dans une volonté de réaménager le terrain de la sablière Thouin, d'en faire un parc industriel, est-ce que vous envisagez d'avoir une zone tampon aussi avec le lieu d'enfouissement technique?

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

Malheureusement, je ne pourrais pas répondre à votre question, il va falloir prendre la question en délibéré, pour ce qui est des choix d'aménagement très précis. Il faut dire que c'est quand même... effectivement, au zonage, c'est une zone qui est -- pardon -- industrielle, cependant... Je voulais juste vous montrer les zones limitrophes, là, justement, qu'on peut voir juste ici. Je vais me mettre en plein écran. Donc, effectivement, vous parlez de la zone limitro... Ici, au centre, là, vous avez la zone où se

tient le lieu d'enfouissement.

**LE COMMISSAIRE :**

Hum hum.

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

Puis donc, juste à côté, ici, qui est la zone 0166-07, effectivement, là, c'est une zone qui est actuellement zonée industrielle, mais non aménagée actuellement. Le projet est vraiment à son état embryonnaire, donc c'est pour ça qu'on ne peut pas vous répondre maintenant si, oui ou non, il y aura une zone tampon.

**LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que madame Laliberté de la MRC Les Moulins peut compléter l'information?

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

Est-ce que vous voulez que je cesse le partage d'écran?

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

Voilà.

---

**PRÉSENTATION DE LA MRC LES MOULINS  
Mme CHANTAL LALIBERTÉ**

**Mme CHANTAL LALIBERTÉ :**

Oui, parfait. Je peux peut-être vous rajouter un petit peu plus d'éléments d'information. Moi aussi, de mon côté, je vais tenter de partager une présentation.

**LA PRÉSIDENTE :**

Juste, madame Chicoine, si vous pouvez nous déposer votre présentation, s'il vous plaît — ainsi que madame Laliberté, quand vous aurez terminé, également nous déposer votre présentation. Merci.

**Mme MARIE-JOSÉE CHICOINE :**

Très bien.

**Mme CHANTAL LALIBERTÉ :**

Excellent. Est-ce que vous voyez la présentation?

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Oui, merci.

**Mme CHANTAL LALIBERTÉ :**

Bon. Alors, essentiellement, je vais me permettre quand même de vous faire un portrait un peu... peut-être un peu plus détaillé de votre question, mais je pense que c'est... ça va expliquer le contexte, là, au niveau de l'échelle de la planification de la MRC.

Donc, peut-être pour le bénéfice des gens qui sont à l'écoute, le schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins a été fait en conformité avec le PMAD de la CMM -- donc le Plan métropolitain d'aménagement et de développement -- et une fois qu'on fait le schéma d'aménagement, bien la municipalité... les municipalités qui composent la MRC doivent, à leur tour, faire un plan d'urbanisme et la réglementation d'urbanisme en conformité avec le schéma de la MRC, donc c'est un peu pourquoi madame Chicoine mentionnait que ce qu'elle avait au plan d'urbanisme, au niveau des affectations du plan d'urbanisme, découle essentiellement de ce qu'on a déjà au schéma.

Donc, je vais rentrer un petit peu plus en détail. Essentially, j'ai mentionné ici qu'on a ce que j'appelle le SAR, le schéma d'aménagement révisé, le schéma d'aménagement et de développement révisé, et aussi, quand vous allez voir « DC », bien c'est le document complémentaire qui se trouve à accompagner le schéma d'aménagement, et c'est à cet endroit-là où on trouve beaucoup de dispositions et de normes spécifiques que les villes, par la suite, doivent s'assurer de reconduire dans leur réglementation locale.

Donc, on voit ici la carte des grandes affectations du schéma. Donc, il y a plusieurs types d'affectations, qui, bon, dans le jargon populaire, les gens des fois vont dire « des zones », mais nous,

au niveau du schéma, on appelle ça « les grandes affectations ». Et, naturellement, on a dans le secteur ici, en grisé, le secteur du lieu d'enfouissement technique, et vous avez -- comme vous avez fait référence, monsieur Hébert -- les anciens terrains de sablière Thouin, qui sont juste ici, en violet. On a l'aire forestière qui est ici, qui apparaît. Il y a une petite... un petit détail, là, il y a une aire agroforestière, parce qu'il y a une petite bande de terrain ici, qui se trouve à être en zone agricole permanente, vous avez... Bien, d'ailleurs, je vais passer à la prochaine parce que je me suis permise de faire un zoom... Voilà, ça va être plus facile. Et j'ai reconduit la légende, là, pour faciliter la compréhension.

Donc, tout ce qui est en couleur se trouve sur le territoire de la MRC Les Moulins. Ce qui n'est pas coloré, bien c'est la MRC voisine. Donc, vous avez, comme je disais, ici, l'aire forestière, vous avez de l'agroforestier, parce que c'est en zone agricole permanente; « la zone verte », là, communément appelée. Vous posiez la question tantôt -- je me permets une petite parenthèse -- monsieur Hébert, sur ce qu'il y avait au nord, vous avez ici... c'est de l'agroforestier, c'est dans la zone agricole permanente, c'est sur le territoire de la ville de Mascouche, et vous avez une partie qui continue de ce boisé-là, si on peut dire, du côté... puis c'est là que vous avez le secteur de la Presqu'île, juste pour vous localiser, là. Ça n'apparaît pas parce que ce n'est pas sur le territoire de la MRC Les Moulins.

On a, juste ici -- puis je pense que ça, c'est quelque chose qui fait l'objet de votre questionnement -- on a une aire d'affectation qu'on appelle périurbaine, comme madame Chicoine l'a mentionné, c'est aussi à l'extérieur des périmètres d'urbanisation. Donc, de façon simple un peu, je peux vous dire que ce n'est pas présentement prêt à accueillir du développement urbain. Et, si on va juste au sud, vous avez l'autoroute 640 qui est ici. Donc, juste au sud, vous avez ce que nous on appelle notre aire multifonctionnelle TOD, donc pour le bénéfice des discussions, je vais tout simplement l'appeler TOD. S'il y en a qui ne savent pas qu'est-ce que TOD veut dire, c'est *transit oriented development*, donc ce sont des aires où est-ce qu'elles sont proches de pôles structurants de transport. Donc, dans ce cas-ci, on a la gare de trains de banlieue de Terrebonne, et en principes d'aménagement du territoire -- qui découlent des grands principes généraux, mais aussi qui sont très bien identifiés au PMAD de la CMM -- on doit densifier davantage dans ces secteurs-là et on doit s'assurer aussi d'avoir une mixité des fonctions urbaines, le tout, entre autres, pour encourager les déplacements non... pas en auto solo, mais en... soit en transport actif, transport en commun, et caetera. Donc, c'est certain que, présentement, au niveau de la planification du schéma d'aménagement -- et, comme je disais tantôt, qui se retrouve dans la réglementation locale -- le TOD n'est que du côté sud de la 640, mais le principe d'un TOD, c'est un... au niveau théorique du PMAD, c'est un rayon de un kilomètre de la gare, donc on s'attend... je pense qu'on peut extrapoler en se disant qu'éventuellement, quand on sera rendu à -- oh! je m'excuse, je vais revenir à l'arrière -- donc quand on va venir à développer... on va être rendu au développement au nord de la 640, bien selon les principes d'aménagement généraux, le TOD devrait se poursuivre aussi au nord de la 640, dans un minimum, là, de rayon d'un kilomètre. Ça, c'est l'approche théorique, là. Et vous avez au sud de l'agricole pur et simple. Et je pense que j'ai fait pas mal le tour des grandes affectations, pour ce qui est de la représentation cartographique.

Est-ce que vous voulez que j'aille en détail sur les dispositions qu'on a au document complémentaire du schéma pour ce qui est de l'aménagement de ces différentes aires d'affectation au pourtour du site?

**LE COMMISSAIRE :**

Non, pas nécessairement, merci. En fait, la préoccupation de la commission, c'était de voir dans quelle mesure le futur développement qui est prévu à proximité du lieu d'enfouissement technique, là, allait se faire en harmonie avec la présence du lieu, c'est-à-dire en tentant de faire en sorte que les futurs résidents, par exemple, là, ne subissent pas d'impacts associés à la présence du LET, comme on peut le constater pour la... le quartier de la Presqu'île, par exemple. Donc, si effectivement il y a du développement de prévu au nord de la 640, bien on peut s'inquiéter des impacts que le lieu d'enfouissement technique pourrait avoir sur ce secteur-là.

**Mme CHANTAL LALIBERTÉ :**

Absolument. Mais, comme je vous dis, le secteur n'est pas encore ouvert au développement, donc la planification détaillée, fine, pour ce secteur-là n'est pas faite encore. Donc, le jour où elle sera faite, logiquement, ça devrait prendre en considération le site.

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je peux me permettre une question?

Est-ce que le site serait considéré comme une contrainte anthropique au développement?

**Mme CHANTAL LALIBERTÉ :**

C'est certain que, au niveau du schéma, on demanderait à la Ville de s'assurer qu'il y ait des précautions qui sont prises ou, enfin, des données qui permettent de démontrer que ça a été pris en considération. Si les données font en sorte que ce ne sont pas des contraintes, ça ne devrait pas être un problème. Si je regarde, par exemple, il y a une affectation que je n'ai pas mentionnée, qui est juste ici, au sud, l'affectation qu'on appelle, nous, dans notre jargon « usage contraignant » -- en passant, les noms d'affectations, ça pourrait être n'importe quoi, hein, nous, c'est notre choix qu'on a pris, là -- ça comprend, entre autres, il y a les étangs d'épuration et il y a aussi le poste de Lachenaie d'Hydro-Québec, enfin, il y a un peu d'aménagements qu'on appelle « usages contraignants », parce

que nous, de façon globale, sans avoir fait des analyses poussées, on comprend qu'il peut... ça peut causer des contraintes, des contraintes de nature anthropique.

Donc, logiquement, si je peux présumer sur la façon qu'on planifie tout le reste du territoire, c'est certain qu'un lieu d'enfouissement technique, des étangs d'épuration, et caetera, oui, peuvent causer des contraintes anthropiques, donc la Ville de Terrebonne devra, au moment de prévoir la planification détaillée de ce secteur-là, quand ce sera ouvert au développement, devra démontrer à la MRC si tous les éléments ont été pris en considération et s'ils étaient significatifs ou pas.

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord. On commence déjà à entrevoir la fin de la vie utile du LET, là, qui... d'ici un certain nombre d'années, là, on parle de dix ans, est-ce que la Ville -- la MRC Les Moulins ou la Ville de Terrebonne ont commencé à réfléchir à la réutilisation du site?

**Mme CHANTAL LALIBERTÉ :**

Pour le moment, non, parce que l'horizon de planification d'un schéma d'aménagement est beaucoup plus court. Notre schéma est dû pour une révision complète, selon... au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, donc justement, ça fait partie des enjeux, des prérogatives, là, qu'on... une des choses, des sujets qu'on devra se pencher, parce que justement on approche, comme vous l'avez si bien mentionné, de la période d'utilisation du site, donc oui, ça devra faire partie de nos réflexions beaucoup plus approfondies, là, parce qu'on est rendu là, oui. Mais ça n'a pas été fait encore.

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Merci. Merci, madame Laliberté.

**Mme CHANTAL LALIBERTÉ :**

Ça fait plaisir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Si vous pouvez juste -- merci -- enlever le partage d'écran.

**Mme CHANTAL LALIBERTÉ :**

J'essaie... ça ne sera pas long.

---

**M. NORMAND L. BEAUDET**

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Beaudet, on arrive à vous. Merci de votre patience.

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Beaudet, votre première question?

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Ça concernerait encore les ICI, est-ce que c'est recevable?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Alors, quelle est votre question?

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Oui? O.K. Donc, alors monsieur Viau nous expliquait que 50 % des déchets de Lachenaie sont du secteur des ICI. Si on regarde de 10, 15 ans en arrière, la répartition, du moins au niveau du Québec, était, domestique, ICI et construction, c'était à peu près un tiers, un tiers, un tiers, donc il y a une augmentation de l'enfouissement à Lachenaie, et probablement -- et aussi, d'ailleurs, à Sainte-Sophie -- du secteur des ICI. Alors, j'aimerais, peut-être avant de poser ma question, peut-être savoir du ministère de l'Environnement : qu'est-ce qui est... qu'est-ce que ça comprend exactement, les ICI? Ça m'apparaît très large, et j'aimerais entendre la définition, et j'aurais ma question après ça, si possible.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

Alors, je ne sais pas, madame Dion, si c'est Recyc-Québec ou si c'est votre ministère qui pourrait répondre à cette question, alors la définition de ce que c'est, ICI.

**Mme MIREILLE DION :**

Je pense qu'on peut apporter une première réponse, si Recyc-Québec veut bonifier.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Allez-y, madame Dion.

**Mme MIREILLE DION :**

Monsieur Bourret.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bourret.

Entre-temps, monsieur Beaudet, si vous pouvez fermer votre micro. Merci.

**M. MICHEL BOURRET :**

Oui, bonjour. Bonjour. Les...

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Bourret, c'est à vous.

**M. MICHEL BOURRET :**

Oui. Les ICI, c'est les matières résiduelles générées par les institutions, les commerces et les industries.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, qu'est-ce qu'on peut y retrouver?

**M. MICHEL BOURRET :**

On peut retrouver là-dedans des... de la matière organique qui... si on pense aux centres d'achat, les hôpitaux, les... on retrouve aussi différentes matières qui viennent des commerces, donc on peut avoir... souvent du papier carton, mais ça, ça va plutôt au niveau du recyclage, on peut avoir des

résidus... des matières périmées qui vient des commerces, des restaurants, les... tous les restants des restaurants, les... et l'industrie, bien à ce moment-là, dépendamment des industries, ils ont plein... ils ont des matières qui sont générées, là, évidemment ils ont... il y en a qui ont des cafétérias ou qui ont des matières d'origine plus industrielle, mais qui ne sont pas dangereuses. Donc, c'est une variété de matières, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Je vous remercie.

Peut-être faire intervenir Recyc-Québec?

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Oui, Francis Vermette de Recyc-Québec. Écoutez, en complément, peut-être juste vous dire qu'il y a une... comme le disait monsieur Bourret, là, il y a une variété de types de commerces qu'il y a là-dedans : les hôtels, les bars, les restaurants, les petits commerces, les grands commerces, les grandes surfaces, et caetera.

Je dirais peut-être la distinction qu'on peut parfois faire, souvent, quand on va parler des collectes de matières résiduelles du secteur ICI, c'est que ça va être des collectes qui vont être dédiées, soit à un seul type, un seul ICI -- une seule industrie, commerce ou institution -- ou à plusieurs. Quand je vais dire « plusieurs », par exemple, ça va être des conteneurs de matières recyclables ou de déchets qui peuvent être dans des centres d'achat, par exemple, ou des commerces qui vont avoir des contenants qui leur sont dédiés à eux, mais des collectes qui leur sont dédiées à eux, je dirais, en comparaison ou à la différence de ce qu'on va faire... souvent, on va comparer ça avec les collectes municipales, qui elles sont sous la réglementation municipale, où là on va avoir collecte des ordures ménagères, oui, des citoyens, mais on peut... mais les municipalités peuvent aussi collecter des ICI, mais des fois elles vont le collecter à même les collectes des ordures ménagères municipales ou de façon spécifique dans des conteneurs, mais là aussi, ça va être des collectes ICI.

Je ne sais pas si ça apporte un petit peu de précision, là, sur... C'est assez vaste comme champ, là. Je dirais que c'est en opposition à tout ce qui est collecte souvent des ordures ménagères municipales, puis là-dedans, souvent, on peut aussi retrouver des résidus de construction, rénovation, démolition, là, qui peuvent être dans ces collectes-là. Ça complète pas mal.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, je vous remercie, monsieur Vermette.

Alors, monsieur Beaudet, votre seconde question, s'il vous plaît?

Ah! Monsieur Bourret, vous aviez quelque chose à rajouter? Non?

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Oui...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

**M. MICHEL BOURRET :**

Oui oui, tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

Attendez, monsieur Beaudet. — Monsieur Bourret, allez-y.

**M. MICHEL BOURRET :**

Juste pour amener un élément de... un complément d'information. Les... si on parle qu'avant les... le ratio matières municipales, ICI et CRD était, bon, c'était à peu près un tiers, un tiers, un tiers, c'est... si maintenant on n'est pas... le ratio a changé, ce n'est pas que les ICI nécessairement ont augmenté, mais que les matériaux de construction, rénovation, démolition ont diminué, compte tenu que beaucoup sont récupérés et recyclés dans les centres de tri.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon, je vous remercie, monsieur Bourret.

Alors, monsieur Beaudet, votre deuxième question, s'il vous plaît.

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Non, oui, je comprends. Est-ce que les ministères sont inclus, est-ce que les services publics municipaux, est-ce que les écoles aussi font partie de ce secteur-là, institutionnel?

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Bourret?

**M. MICHEL BOURRET :**

Oui, absolument.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

Alors, monsieur Beaudet, ça complète vos questions?

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Bien, écoutez, non, je suis toujours sur la même question, j'essayais de comprendre qu'est-ce que c'est les ICI, et... et...

**LA PRÉSIDENTE :**

Excusez-moi.

Le ministère de la Santé, on va vous revenir pour un test de son, ça ne sera pas long.

Alors, monsieur Beaudet, allez-y.

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Oui, bien j'allais dire que ce que vient de dire le dernier intervenant me questionne un peu, là, quand on sait que 90 % des matières d'enfouissement ne sont pas des déchets ultimes, alors je me demande -- en fait, c'est ça ma question -- quelle est la véritable réglementation que le ministère a pour ce secteur-là et qui fait en sorte qu'ils contribuent de façon très importante à envoyer de nos ressources, là, au dépotoir, puisqu'ils sont un important contributeur, là, des déchets à Lachenaie, et partout ailleurs, et que 90 % ne sont pas recyclables, donc les ICI envoient des... de nos ressources, là, aux poubelles, et je me demande quelle réglementation existe et qui pourrait faire en sorte de réduire à Lachenaie et ailleurs?

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Beaudet, comme on...

**M. NORMAND L. BEAUDET :**

Quelle est la réglementation?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, j'ai compris votre question, monsieur Beaudet. Comme on l'a annoncé plus tôt, que le ministère l'a annoncé, il va y avoir une générique, donc il va y avoir un mandat qui va être octroyé au BAPE pour qu'il tienne une enquête sur cet enjeu-là de façon générale, des résidus ultimes, pour tout le territoire du Québec, ce qu'on appelle une générique, alors ça, c'est le genre de questions, là, que vous pourrez poser à cette générique-là.

Par contre, pour vous satisfaire ce soir, je vais demander à madame Dion, là, très très rapidement -- parce que c'est très loin du projet, là, en ce moment, je comprends que ça peut... on peut essayer de relier ça, là, aux besoins d'enfouissement -- mais, madame Dion, si vous pouvez, là, très succinctement nous parler de la réglementation concernant les ICI.

**M. MICHEL BOURRET :**

Michel Bourret, si je peux répondre?

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bourret.

**M. MICHEL BOURRET :**

Il n'y a pas de réglementation comme telle qui... actuellement. Cependant, le gouvernement, ou ministère de l'Environnement, s'est doté d'une Stratégie de valorisation des matières -- de la matière organique, qui fera en sorte d'obliger la... que les institutions, que les commerces et industries soient... aient le service de collecte sélective et de la collecte de matières organiques, et par la suite, lorsque ces services-là seront mis en place, ceux qui ne passeront pas par les collectes sélectives ou qui ne feront pas la valorisation des matières paieront un supplément de redevances à l'élimination, une pénalité de redevances à l'élimination, donc ce qui incitera à aller du côté de la valorisation.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, je vous remercie beaucoup, monsieur Bourret.

Monsieur Beaudet, je vous remercie pour vos questions. Ça va nous faire plaisir de lire votre mémoire, et soyez à l'écoute, là, des nouvelles pour la générique, parce que je suis convaincue, là, que ça va vous intéresser à participer à cet exercice-là.

On me demande de faire un test de son avec madame Lajoie du ministère de la Santé et des Services sociaux. Pouvez-vous ouvrir votre micro, s'il vous plaît? Madame Lajoie? Est-ce que vous pouvez parler? Non? Vous n'êtes pas... Est-ce que vous êtes prêts ou vous n'êtes pas prêts? Vous n'êtes pas prêts? Très bien, c'est correct, je peux vous revenir dans cinq minutes encore. C'est beau, je vous reviens dans cinq minutes, vous pouvez fermer votre écran et votre son. Je vous remercie. Je ne veux pas vous stresser, là, on a le temps.

Maintenant... Donc, je vais maintenant, monsieur Viau, vous avez demandé la parole pour nous présenter votre projet dans le cadre, justement, du TOD. Alors, la parole est à vous.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, on va vous présenter une présentation de l'intégration, justement, au paysage du secteur concernant -- concerné avec les TOD, justement. Donc, on voit sur la présentation, ici, le secteur sud-est, on voit comme une espèce de bande verte que l'on met sur le site actuel, donc là, c'est là qu'on va implanter les 500 arbres pour la compensation qu'on va perdre sur le secteur sud-ouest. Donc, de ce point de vue là, on a mis le point numéro 1, qui est au niveau du chemin de la Presqu'île, on a présenté, justement, un point d'observation là, et le point numéro 2, où c'est le TOD actuel, au... juste au sud de la 640. On a fait un vol de drone et on a simulé, à une hauteur de 20 étages, la vue qu'on va pouvoir percevoir de ces... du lieu d'enfouissement sanitaire à partir de ces lieux-là.

Donc là, on voit ici la vue actuelle, donc à hauteur de 20 étages du site actuel, donc et la vue suivante, on va pouvoir voir avec la plantation des arbres, donc en 2031, qu'est-ce que ça va avoir l'air de la vue d'un 20<sup>e</sup> étage. Donc ça, ici, c'est au sud de la 640, on voit en bas l'autoroute -- pas l'autoroute, mais la gare justement de Terrebonne.

Et le deuxième point, on voit ici la vue en ce moment du site d'enfouissement, donc on voit, la visibilité avec la distance est assez importante, mais avec les arbres, on voit ici que la vue sera complètement cachée en 2031.

**LE COMMISSAIRE :**

Ce sont de nouvelles simulations que vous venez de faire?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, c'est les nouvelles simulations qui ont été mises lorsqu'on a regardé au niveau de l'implantation des 500 arbres, où est-ce qu'on voulait les mettre, où ce serait le plus performant, dont, entre autres, on sait que ça va être aussi une barrière pour les poussières, ça va être aussi une barrière aussi pour les odeurs. C'est dans l'objectif de regarder ça et d'utiliser tous les moyens possibles à notre éventail d'outils pour essayer de diminuer les impacts.

**LE COMMISSAIRE :**

Dans l'étude d'impact, la commission avait constaté qu'il n'y avait que des simulations qui dataient quand même de plusieurs années.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, ça, ça a été fait dernièrement. Parce qu'initialement, lorsqu'on a parti l'étude d'impact, il n'était pas supposé y avoir de compensation pour les milieux humides ou hydriques ou, encore, les arbres. La réglementation, elle a changé, donc ils nous ont demandé de compenser le 1.19 hectare d'arbres qui va être coupé, justement, dans le lieu actuel, donc on va le compenser de cette façon-là.

**LE COMMISSAIRE :**

On sait aussi que dans l'étude d'impact, là, il est mentionné que la... l'élévation du site du LET, là, est déterminée en fonction de critères paysagers, hein, aussi, là...

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, l'intégration au paysage, la réglementation... Excusez.

**LE COMMISSAIRE :**

Excusez-moi. Bien, on voyait parfois que la hauteur était déterminée à 40 mètres, parfois 47 mètres, il y avait différents chiffres qui étaient évoqués dans l'étude d'impact. Là, ces nouvelles simulations-là, est-ce que ça vous permet, là, de fixer la hauteur maximale, là, de l'élévation du LET -- enfin, de la nouvelle section, là, qui va être ouverte?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

O.K. Pour regarder... historiquement, le site, par rapport à l'intégration au paysage, il devait être à... je pense que c'est peut-être sept ou huit mètres plus haut. On l'a rabaissé, justement, par rapport aux inquiétudes des gens à l'époque, donc on l'a rabaissé. Donc, la question de plantation des arbres, c'est strictement pour un écran visuel. On l'a déjà baissé par rapport à l'intégration visuelle, par rapport à l'étude qui a été faite en 2004.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, ça va être quoi la hauteur, là?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Là, l'élévation au niveau du sol, l'élévation maximum, c'est... j'ai un blanc... 47?

**INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

47.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

47, oui, 47. Excusez-moi. Je peux trouver le chiffre exact, là, mais disons que je l'ai oublié celui-là. Excusez.

**LE COMMISSAIRE :**

Très bien. Est-ce que vous pouvez nous déposer ces nouvelles simulations-là?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Aussi, est-ce qu'il y a un rapport d'analyse qui accompagne ça également?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Non, il n'y a pas de rapport d'analyse, on a fait tout simplement... on a évalué.

On pourrait vous déposer l'autre section aussi, où est-ce qu'on place les plantations d'arbres pour correspondre aux... Ah! Bien, on pourrait vous la présenter aussi, celle-là aussi, là, pour d'où vient ces espèces d'arbres là. C'est des exigences qui étaient demandées dans... par un des ministères, donc pour compenser justement certaines espèces. Donc ça, c'est WSP qui nous ont fait le design. Justement, on voit la zone en vert, là, justement, qui est là partie sud-est, donc on voit où sont placés les arbres, et on va voir ici les espèces fauniques, justement, qui vont être mises en place, là, avec les arbres, et on va voir ici, de l'autre côté, vers justement les TOD, qu'est-ce qu'on va voir à partir du site.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, avec cette... ces activités-là, enfin, ces actions-là que vous posez, vous, vous êtes confiant que les futurs TOD qui vont s'implanter, là, vont devoir -- vont pouvoir, enfin, s'intégrer de bonne façon, là, sans...

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Bien, ils ne verront pas nos activités. La réglementation nous demande au premier étage, mais nous, on l'a fait aux, justement, aux 20 étages; il y a déjà des bâtiments de 20 étages qui existent partie sud du TOD, donc ça montre qu'est-ce qu'ils vont... qu'est-ce que les gens vont pouvoir voir. On les fait la plantation à l'âge de cinq ans, là, pour qu'ils aient cette grandeur mature là à 2031.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Viau.

Alors, si on retournait une autre fois au MSSS. Si ce n'est pas réglé encore, inquiétez-vous pas, j'ai des citoyens encore au registre, je peux continuer. Juste pour voir si vous êtes prêts.

(ÉCHANGES — DIFFICULTÉS TECHNIQUES)

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vais appeler monsieur René Cyr.

Bonsoir, monsieur Cyr.

---

**M. RENÉ CYR**

**M. RENÉ CYR :**

Oui, bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, monsieur Cyr.

**M. RENÉ CYR :**

Oui, bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir. On vous écoute, oui.

**M. RENÉ CYR :**

Bonsoir. Oui, bonsoir. Les deux prochaines questions font suite à la présentation de monsieur Richard Leduc. Écoutez, je dois avouer un petit peu que ce n'était pas facile à suivre, comme présentation. J'ai eu un petit peu de difficulté. Mais ce qu'il en ressort, de cette présentation-là, avec ce qu'on a su aussi après-midi -- et là, c'est surtout un point d'éclaircissement -- si j'ai bien compris cet après-midi, dans une des présentations, ils prévoyaient une augmentation des tonnages de biogaz pour les quelques prochaines années. Dans la présentation de monsieur Leduc, il prévoit une augmentation du H<sub>2</sub>S, une diminution du H<sub>2</sub>S. Dans ce que monsieur Viau nous a dit cet après-midi, c'est qu'ils ont eu une augmentation du tonnage qui a été due aux résidus par rapport à tous les déchets qui ont été par rapport aux inondations, donc on sait qu'il y a beaucoup de matériaux de construction émetteurs de H<sub>2</sub>S.

Donc, la question, moi, que je me pose, comme citoyen du quartier de la Presqu'île, c'est que : pour les prochaines années, est-ce qu'on a une augmentation de biogaz, est-ce qu'on a une augmentation de H<sub>2</sub>S, est-ce qu'on va avoir une diminution quelque part à un moment donné? Je dois vous avouer que je suis un petit peu perdu, là, devant toutes ces affirmations-là qu'on a eues depuis cet après-midi.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon, alors on va commencer par démêler.

Alors, monsieur Viau, comment... quelle interprétation que vous pouvez nous soumettre, là, suite à la question de monsieur Cyr?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

O.K. La question des... de production de H<sub>2</sub>S, en éliminant les fines de CRD, justement, ça nous permet de réduire grandement la production de sulfure d'hydrogène, justement. Donc, les simulations qui ont été faites initialement, donc il y avait des concentrations très élevées, alors qu'on sait déjà qu'on a 40 % de moins de H<sub>2</sub>S dans le biogaz. Donc, déjà là, il y a déjà une réduction importante par rapport à ce qui a été simulé. Et, aussi, quand on parle d'inondations, on ne parlait pas d'une quantité... disons, c'est sûr que c'est des... du placoplâtre là-dedans, mais ce n'est pas la majorité de la matière qui va être éliminée, on parle surtout du bois et des choses comme ça, dans lequel les maisons... la brique a été démolie, là, ce n'est pas des choses qui vont générer quand même grandement du H<sub>2</sub>S, ça ne sera pas des fins non plus. On va en retrouver, c'est sûr, mais étant donné que tu as des fines, les surfaces de contact sont très grandes, donc les bactéries sont capables de facilement prendre en charge cette matière-là, alors que normalement elle n'est pas si disponible que ça.

Et puis, aussi, il faut dire que c'est le pire des cas. La production de génération de biogaz, O.K., elle a été prise en considération comme étant une production maximale, encore une fois. Là, on le sait que, déjà, avec la déviation des matières organiques qui sont déjà en place, on sait déjà que la production de gaz est déjà beaucoup plus faible. On a fait une réévaluation de notre taux de génération de biogaz, et on voit que ce n'est pas une augmentation qui est prévue au même rythme qui était prévu initialement au projet, parce que justement les campagnes de valorisation de la matière organique fonctionnent. Donc, la matière organique qui était facilement biodégradable n'est plus admissible au site maintenant, n'est plus disponible, donc elle s'en va dans les digestions anaérobies ou encore les centres de compostage, donc ce n'est pas des... du gaz qui va être généré. Donc, la production de gaz va être beaucoup plus faible qu'attendue. On a fait la réévaluation, et il faudrait quand même réévaluer tout ce côté-là. Donc, dans l'avenir, la production de gaz provenant du site ne devrait être pas si élevée que ça. On peut quand même être conservateur, dire qu'il va y avoir une augmentation, mais quand même, pour être prudent, il va y en avoir beaucoup moins qui va... qui a été présentée dans l'étude, et aussi le H<sub>2</sub>S va être beaucoup beaucoup moins.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Cyr, juste pour vous dire, on a demandé une mise à jour, justement, de cette modélisation-là des odeurs, donc... parce que, justement, il y a certaines données, là, qui ont changé

depuis l'étude d'impact, donc vous allez avoir des informations supplémentaires à venir sur notre site.

Est-ce que ça répond à votre question?

**M. RENÉ CYR :**

Oui, ça répond en partie. Malgré tout, c'est comme je vous dis, c'était un petit confus parce que, malgré... dans la présentation de monsieur Leduc, il parlait d'une augmentation de H<sub>2</sub>S, là, probablement jusqu'en 2024, à cause des surfaces travaillées et de tout ce qu'il en était, donc c'est... ça prête à confusion. Je cherche toujours c'est quoi exactement l'heure juste, là. Bon, c'était mon questionnement par rapport à ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez une autre question?

Monsieur Viau, vous vouliez intervenir?

**M. RENÉ CYR :**

Oui, j'ai une autre question...

**LA PRÉSIDENTE :**

Attendez, monsieur Cyr. — Monsieur Viau, est-ce que vous vouliez rajouter quelque chose?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Bien, c'est pour ça qu'on est ici, justement, pour entendre les gens, justement, par rapport à leurs inquiétudes, et puis nous, on voulait y répondre aussi, et voir, comme Michèle a dit, leur présenter ce qu'on met dans le modèle, que le modèle il est bon. Il faut quand même l'ajuster en fonction de la réalité et les actions qu'on a prises, pour vraiment faire une évaluation de ce qui est vraiment actuellement la situation sur le site ici, actuellement, donc pour justement montrer aux gens qu'est-ce qui peut être réellement envisagé par rapport, même, à un pire des cas. Mais ici, on est plus qu'à un pire des cas, là, on est à un cas qui n'existe plus, et toutes les mesures de mitigation qui ont été prises, on les voit, les bénéfiques, dans les modélisations qui surestiment de beaucoup les valeurs supérieures, donc ça vaudrait la peine de revoir ça, pour vraiment mettre un... pour représenter vraiment la situation qu'on aurait ici, au site.

**LA PRÉSIDENTE :**

Juste une question de temps, monsieur Viau. Vous venez de nous dire, là, que vous allez revoir, puis on a parlé, là, de mettre à jour la modélisation, ça pourrait être prêt dans combien de temps?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

O.K. Ça, c'est plusieurs mois quand même que ça prend, là, tout le monde me dit trois, quatre mois, mais c'est plus long que ça. Les dernières qu'on a faites, à toutes les fois qu'on les refait, avec les analyses que ça prend, là, ça, on parle au moins de six à sept, huit mois.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pourriez peut-être nous soumettre un document qui nous dit plus précisément les éléments qui vont devoir être réévalués et pourquoi? Juste pour nous permettre d'avancer dans notre analyse, par rapport à cet enjeu-là, s'il vous plaît.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Il n'y a pas de problème.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Viau.

Alors, monsieur Cyr, je reviens à votre deuxième question.

**M. RENÉ CYR :**

Oui, ma deuxième question fait toujours suite... pendant la présentation de monsieur Leduc, madame Geoffroy nous a montré un tableau, où elle nous montrait où étaient les stations d'échantillonnage sur le site de BFI -- ou de CEC. Ces stations fixes d'échantillonnage, on voit où elles sont positionnées par rapport à une flèche, où est-ce qu'il y avait... je crois que c'était une flèche qui montrait les vents dominants, on voit que c'est bien en bas de la zone d'exploitation actuelle.

Donc, ma question est la suivante : lorsqu'on a tenu compte de la modélisation et des analyses de ces stations-là, ces stations-là, est-ce qu'elles sont encore là ou elles ont été déplacées dans le temps pour être vraiment... pour correspondre vraiment à la zone d'exploitation en vigueur, ou elles sont encore dans la zone la plus basse, où que l'exploitation est terminée depuis 15, 20 ans?

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Merci, monsieur Cyr.

Monsieur Viau.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, ces installations-là, elles ont été établies avec le ministère de l'Environnement à l'époque, parce qu'elles correspondaient à des corridors préférentiels. C'est les lignes électriques qui se trouvent de part et d'autre de notre lieu d'enfouissement technique, donc c'était des corridors préférentiels, c'est pourquoi les analyseurs ont été placés à cet endroit. Et aussi...

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc...

**M. JEAN-MARC VIAU:**

Oui, excusez-moi. Pour la question de la... du calcul, ça, je voudrais laisser ça à monsieur Richard Leduc, là, pour voir comment c'est comparé par rapport à la modélisation.

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais vous ne les déplacez pas en fonction de l'endroit où est-ce que vous travaillez, où est-ce que vous exploitez?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

O.K. Il faut voir que les... ces équipements-là, c'est des équipements quand même très sensibles, dans lequel qui... puis ils mesurent dans les parties par million, donc c'est des très faibles concentrations. On ne peut pas se permettre de déplacer ça comme un équipement portable, donc c'est des équipements fixes. Les bâtiments sont même réglementés par... toute la configuration, toutes les installations, c'est bien normé, donc c'est Environnement Canada qui prend ces types de bâtiments là et ce type de modèle là, donc on ne peut pas déplacer ça comme on veut non plus. Donc, on ne peut pas les mettre à n'importe quel endroit, avec les accidents de terrain -- en fait, ce n'est pas des « accidents de terrain », le niveau du terrain et tout ça doivent être pris en compte. Donc, ce n'est pas si facile que ça à déplacer. Puis on peut... et si on veut avoir un historique, aussi, ça ne nous sert à rien de déplacer quelque chose dans lequel on va faire un suivi.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, je vous remercie. Alors, vous vouliez passer la parole à monsieur Leduc?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui.

**M. RICHARD LEDUC :**

Oui, bien, merci beaucoup. Je pense que monsieur Viau a parfaitement répondu à la question...

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

**M. RICHARD LEDUC :**

... je n'ai rien à rajouter. Les deux sites ont été choisis avec le ministère, et l'idée, c'est aussi de les laisser à ces endroits-là pour accumuler des données sur une longue période et ne pas les déplacer, parce que ce sont des équipements qui sont... c'est très difficile à changer de place puis à tout reprendre, ça ne se fait pas d'une façon facile, alors... c'est ça. Moi, je n'ai rien à rajouter par rapport à ce que monsieur Viau a dit.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Je vous remercie, monsieur Leduc.

Alors, monsieur...

**M. RICHARD LEDUC :**

Ça fait plaisir.

**LA PRÉSIDENTE :**

... monsieur Cyr, je pense que ça répond à votre question?

**M. RENÉ CYR :**

Bien, en partie, parce que moi, j'aurais vraiment aimé de savoir pourquoi ils n'ont pas ajouté des stations pour vraiment refléter la réalité du terrain, parce que si je comprends bien aux réponses qu'ils nous disent, qu'on ne peut pas déplacer ces stations-là parce qu'il y a une certaine complexité, mais en fin de compte, on analyse quelque chose qui est... qui n'est pas réel, qui ne concorde pas avec la réalité qu'on vit depuis peut-être les cinq ans, ou qu'on va vivre dans les cinq à dix prochaines années. Donc, je trouve ça quand même vraiment spécial qu'on base toutes nos analyses sur quelque chose qui n'est pas en lien direct avec l'exploitation actuelle du site, aux bons endroits.

**LA PRÉSIDENTE :**

Non, mais monsieur Cyr, ça, vous nous l'écrirez, là, dans votre mémoire. J'ai monsieur Viau qui voudrait intervenir, et puis ensuite, je demanderais à madame Dion.

Alors, monsieur Viau?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, je voudrais préciser que, lors de l'établissement -- de l'installation de ces équipements-là, ça a été fait pour tout, lorsque le site a été présenté, au complet, donc sa localisation tenait compte du profil de remplissage du site. Donc oui, ça tenait compte de l'endroit, justement, que ça soit bien représentatif et qu'on ait, justement, les meilleures lectures possibles, en fonction de l'évolution du site.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon, je vous remercie.

Alors, madame Dion, est-ce qu'il y a un complément d'information de la part du ministère? Est-ce que l'endroit est satisfaisant?

**Mme MIREILLE DION :**

J'ai... je ne peux malheureusement pas prendre la question, puisque je ne l'ai pas l'expertise ici, au sein du ministère, qui est... qui a été... qui faisait l'objet de la modélisation, qui a analysé la documentation pour la modélisation. C'est des éléments qu'on va pouvoir prendre en compte pendant l'acceptabilité, à savoir s'il y a d'autres stations qui pourraient être mises en place pour bonifier les suivis, considérant qu'il y a un changement de position sur le site. Donc, pour l'instant, à ce stade-ci, je ne peux pas apporter plus d'éléments. C'est une chose qui sera considérée pour les suites.

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais est-ce que vous avez des critères ou certains éléments méthodologiques ou... que vous pourriez apporter?

**Mme MIREILLE DION :**

Je ne peux pas répondre pour l'expertise. Peut-être que Marie-Pier Brault -- qui est dans la même direction, mais qui elle s'occupe de ce qui est critères et normes -- pourrait apporter un élément, mais pour la modélisation puis la mise en place de stations, je crois qu'on ne peut pas s'avancer ici, justement, parce que cette personne-là n'est pas présente. On peut prendre la question en délibéré puis vous la transmettre par la suite, sans problème.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci madame Dion. Donc, madame Brault, est-ce qu'elle aurait un complément d'informa... Est-ce que vous l'avez interpellée? Non?

**Mme MIREILLE DION :**

Est-ce qu'elle est présente? Si elle peut apporter un élément, je l'invite, sinon sans problème on prend la question en délibéré puis on vous renvoie la réponse.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Alors, je ne vois pas qu'elle soit là.

Madame Brault, est-ce que vous êtes là?

**Mme MARIE-PIER BRAULT :**

Oui. Malheureusement, non, je n'ai pas...

**LA PRÉSIDENTE :**

Non?

**Mme MARIE-PIER BRAULT :**

... beaucoup d'informations de plus, là, à donner que ce que madame Dion a déjà précisé, là.

C'est certain qu'il y a une évaluation qui peut être faite à partir des résultats de modélisation pour voir où sont, dans les futurs projets, les pires points d'impact, et voir si l'emplacement des stations actuelles est toujours adéquat. Comme il a été précisé, ça serait vraiment dans l'analyse à venir, là, que ces éléments-là vont pouvoir être regardés plus en détail, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Merci beaucoup.

Alors, monsieur Cyr, je vous remercie pour votre participation, ça va nous faire plaisir de lire votre mémoire.

Alors, peut-être qu'on pourrait retourner au ministère de la Santé et des Services sociaux? Non? Toujours pas prêts. Alors, O.K. On va y arriver! Il est juste 10 h, on a encore du temps.

Alors, monsieur Modlin, est-ce que vous êtes avec nous?

**M. DAVID MODLIN :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, alors votre première question, s'il vous plaît.

---

**M. DAVID MODLIN**

**M. DAVID MODLIN :**

Dans un rapport de BAPE, ils parlaient d'une réflexion sur l'avenir des lieux d'enfouissement et sur ce qui adviendra des sols dans les cellules de confinement, au terme de leur durée de vie utile, de façon à éviter de léguer un passif environnemental important aux générations futures. Est-ce que nous avons un problème pour les générations futures?

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous êtes en train de poser une question qui relèverait plus de la générique qui a été annoncée et qui va prendre naissance, là, au cours des prochains mois. Donc ça, c'est vraiment, là, une question qui n'est pas vraiment en lien avec le projet, là, en ce moment.

Par contre, je pourrais peut-être demander à madame Dion, en quelques mots, sa réflexion, là, suite à votre question, mais comme je vous dis, là, dans quelques mois, vous allez avoir une tribune où est-ce que vous allez pouvoir poser ce type de questions là dans toute sa pertinence.

Alors, madame Dion, rapidement?

**Mme MIREILLE DION :**

Malheureusement, on ne peut pas apporter d'éléments plus précis sur la question. Peut-être préciser le... un besoin plus spécifique par rapport au projet, mais de... cette question générale là, malheureusement, on n'a pas l'élément de réponse.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

Alors, monsieur Modlin, votre deuxième question, s'il vous plaît.

**M. DAVID MODLIN :**

Alors, il n'y a pas de problème pour les générations futures?

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais, écoutez, c'est une question d'ordre général puis une question d'ordre sociétal par rapport à la gestion des matières résiduelles, donc ça, comme je vous dis, il va y avoir un forum dans quelques mois où est-ce que vous allez pouvoir poser ce type de questions là et que vous allez avoir les experts qui vont être présents pour répondre à ce type de questions là. Donc, je demande votre deuxième question, s'il vous plaît.

**M. DAVID MODLIN :**

O.K., mais est-ce qu'il y a un problème avec le projet présenté maintenant?

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais dans quel sens que vous voulez savoir, monsieur Modlin? Là, on a un projet d'enfouissement...

**M. DAVID MODLIN :**

C'est oui ou non?

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, comme je vous dis, madame Dion ne pouvait pas répondre à cette question-là.

**M. DAVID MODLIN :**

Puis le promoteur?

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je vais vous demander votre... Donc, cette question-là, monsieur Modlin, là, elle ne sera pas recevable parce qu'elle est vraiment, là, d'ordre trop général pour le projet que nous analysons présentement. Donc, je vais vous demander votre deuxième question, s'il vous plaît.

**M. DAVID MODLIN :**

Mais, c'est ça, je demande s'il y a un problème avec ce projet...

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Modlin, je ne saurais pas...

**M. DAVID MODLIN :**

... d'agrandissement.

**LA PRÉSIDENTE :**

... par quel point, par... comment prendre votre question, là. Est-ce que vous pouvez la préciser, s'il vous plaît?

**M. DAVID MODLIN :**

Mais il y a une demande d'agrandissement...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. DAVID MODLIN :**

... et je voulais savoir s'il y a un problème avec ce projet d'agrandissement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais est-ce que c'est un problème au niveau environnemental plus précisément, est-ce que c'est... C'est une question qui est tellement large. Vous savez, il y a une étude d'impact qui a été produite, à l'intérieur de l'étude d'impact, il y a plusieurs informations.

**M. DAVID MODLIN :**

Oui...

**LA PRÉSIDENTE :**

L'étude d'impact a été jugée recevable, là il va y avoir une analyse environnementale qui va être faite de la part du ministère de l'Environnement; nous, on fait notre enquête. Donc, de demander s'il y a un problème, c'est tellement large comme question que je ne sais pas par quel bout la prendre.

**M. DAVID MODLIN :**

O.K. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Est-ce que vous avez une autre question ou c'était la seule question que vous aviez?

**M. DAVID MODLIN :**

Non non, c'est juste ça, en... c'est pour savoir toutes ces questions, ça sert à quoi. S'il n'y a pas de problème, on continue, *you know*, on agrandit, ou sinon on ne continue pas.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous savez, ça demande une analyse qui est quand même assez complexe, là, donc c'est sûr

que nous, on va regarder les enjeux puis on va faire des constats et des avis au ministre, qui lui s'adressera au Conseil des ministres, et parallèlement, il va y avoir le processus d'évaluation du ministère aussi, qui vont faire ressortir, justement, s'il y a des problématiques, mais là, pour l'instant, de demander s'il y a des problèmes, c'est tellement large que je... comme je vous dis, monsieur. Et ce n'est pas de mauvaise foi de ma part, j'aimerais bien trouver une réponse à votre questionnement et à vos préoccupations, mais comme je vous dis, je ne sais pas comment la gérer, votre question.

**M. DAVID MODLIN :**

O.K. C'est juste parce que je m'inquiète, c'est comme la troisième fois que la compagnie fait une demande d'agrandissement, et je me demande pourquoi et... bon, s'il n'y a pas de problème, on continue et on fait agrandir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon, bien, je vous remercie, puis écoutez, vous pouvez nous écrire un mémoire...

**M. DAVID MODLIN :**

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

... ça va être intéressant, là, de voir, peut-être que vous allez pouvoir plus l'expliquer dans votre mémoire. Vous savez, la première partie, c'est seulement qu'une partie dans notre enquête. Lorsque vous allez nous rédiger votre mémoire, à ce moment... nous, on en tient compte également dans notre analyse, donc c'est important, là, peut-être que vous n'avez pas trouvé réponses à vos questions ce soir, mais clairement, vous avez des préoccupations, donc à ce moment-là, le mémoire ou une intervention verbale est le mode tout à fait approprié pour nous sensibiliser, là, à vos préoccupations.

**M. DAVID MODLIN :**

O.K. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Modlin.

Donc, on ne sait pas... Est-ce qu'on pourrait faire un petit test avec le ministère de la Santé et des Services sociaux? Il y avait madame Brais... oui, c'est ça, madame Brais. Il y avait madame Lajoie puis

il y avait madame Brais. Est-ce que vous êtes avec nous?

... Écoutez, on va prendre... Je ne veux pas mettre personne sur le qui-vive.

O.K. Donc, on pourrait poser des questions de la commission, à ce moment-là, en attendant, là, de ravoir le ministère de la Santé et des Services sociaux.

**LE COMMISSAIRE :**

J'aurais une question, Madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y, monsieur Hébert.

**LE COMMISSAIRE :**

On pourrait aborder le thème de la gestion environnementale des installations existantes, là. Un peu dans l'esprit où, avec les différents comités qui existent avec les citoyens puis tout ça, le partage d'informations, on se demandait, dans le cadre -- c'est une question pour monsieur Viau, là, de CEC -- on se demandait, dans le cadre de ce qui est annoncé par CEC, comme étant une compagnie qui fait une gestion environnementale responsable, là, et qui a des audits environnementaux à chaque année qui se font, qui a un plan d'action aussi qui est élaboré, est-ce qu'il n'y a pas là des actions du côté du CEC, là, des... qui pourraient aussi générer de l'information qui pourrait être partagée avec les différents comités de citoyens, comités de vigilance, et caetera?

**LA PRÉSIDENTE :**

À qui tu t'adresses?

**LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Viau.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui. Alors, donc...

**LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que c'était clair, là, avez-vous compris ma question?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Je voudrais bien avoir une précision. C'est-tu les... est-ce que c'est des audits internes que vous parlez?

**LE COMMISSAIRE :**

Bien, dans l'étude d'impact, vous faites mention que vous procédez annuellement à des audits environnementaux.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Que vous avez un plan d'action pour corriger -- enfin, des pistes d'améliorations qui peuvent être identifiées, là. Est-ce que c'est des activités, ça, qui génèrent de l'information qui pourrait être partagée avec...

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Bien, souvent c'est des données qui sont faites à l'interne, normalement, pour, justement pour un objectif *environnementaux*. Ça peut être aussi, des fois, basé strictement sur les objectifs de la compagnie, des fois ça n'a pas vraiment rapport. Il faut voir qu'on est au nord -- c'est toute l'Amérique du Nord dans lequel on couvre, des fois il y a des objectifs dans lequel ils ne s'appliquent pas à nous, par contre, ça fait que des fois ça... l'intérêt ne serait peut-être pas toujours là. Mais les... nos inspections que l'on fait mensuellement et tout ça sont mises dans notre rapport annuel, toute l'information est disponible, puis je pense qu'avec la nouvelle refonte de la réglementation en place, ces documents-là vont être disponibles.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, je comprends que vous faites des audits parfois pour répondre aux exigences de la maison mère, en fait...

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

... de la société, et non pas pour faire l'exercice, là, concernant votre site spécifiquement et pour partager de l'information avec les citoyens?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Bien, des fois, ça peut être aussi en fonction d'objectifs commerciaux aussi, là, dans le fond, dans lequel on veut voir la conformité dans lequel il peut être applicable. C'est sûr que ce n'est pas de l'information dans lequel on peut divulguer au grand public, là. Ça n'a pas rapport au niveau de l'environnement, dans ce cas-là. Mais ce qui est environnemental est mis dans notre rapport annuel, et maintenant ça va être disponible.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Par réglementation.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Viau, on a reçu un commentaire et une question par écrit d'une citoyenne. Elle nous... bon, elle nous faisait part, là, qu'elle sentait les odeurs, là, du LET parfois, et elle nous a mentionné qu'il y avait un... des montants de dédommagement qui étaient alloués. Est-ce que vous pouvez nous éclairer?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Je n'ai pas connaissance de ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc vous, en tant qu'entreprise, là, il n'y a aucun dédommagement, là, qui est offert, et est-ce qu'il y en... Donc, présentement, là, il n'y en a pas?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

Non? Est-ce que pour, justement pour les odeurs, est-ce que vous avez un système d'alerte?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

D'accord, pour les questions d'odeurs, ce que je pourrais voir, c'est avec... monsieur André Chulak pourrait détailler plus au fond tout notre suivi environnemental que l'on fait, mais déjà au suivi du captage de biogaz, on a au-dessus de 30 capteurs sur le terrain qui nous permettent de voir la performance du réseau de captage. On a, à l'usine de transformation de gaz, où tout le gaz est acheminé, on a les débitmètres; on sait bien que les bactéries ne commenceront pas à arrêter ou commencer de travailler à partir de telle heure, donc c'est assez constant. Donc, on peut quand même suivre l'évolution, de voir... donc, on est capable de voir si on a des pertes dans le site, avec les capteurs en place en temps réel, nos gens peuvent avoir une alerte qu'il va y avoir... directement envoyée au... à l'opérateur de garde, qui va pouvoir faire les mesures nécessaires, avant qu'on perde le gaz. Il y a le comité de suivi des odeurs, il y a le comité aussi interne de la patrouille des odeurs qui est en place ici, on a différents systèmes en place, mais là, je pense que je pourrais laisser la parole à André, je pense qu'il en connaît plus d'autres points.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

**M. ANDRÉ CHULAK :**

Oui, donc pour poursuivre les explications de Jean-Marc, au niveau des alertes, bien plusieurs méthodes sont en place. Entre autres, il y a qu'est-ce qu'on appelle le comité interne de suivi des odeurs, c'est une patrouille en place, qui... environ quatre mois et demi, cinq mois par année -- donc ils sont toujours fonctionnels, de 5 h du matin à 10 h le soir -- qui patrouille le secteur de la Presqu'île, donc le secteur qui a... où... qui est plus susceptible de percevoir des odeurs. Donc, ce... c'est un suivi qui est fait avec des alertes en continu, donc qui peut nous transmettre en direct les moments où des odeurs pourraient provenir du site. Donc, ces personnes-là travaillent avec un iPad, donc une tablette, qui va nous remettre en direct les observations, lorsqu'il y a observations.

Le reste de l'année, au niveau de... encore une fois, vous avez parlé d'alertes, bien sûr on est proactif, donc on a un système de suivi en continu, donc il y a toujours des opérateurs de garde, des

gens qui, lorsqu'il y a une fluctuation dans le captage des gaz, bien on est immédiatement alerté, puis avant même que l'odeur puisse être perçue, il y a des gens qui vont déjà être au travail pour régler cette problématique-là.

Sinon, pour être informé si quelqu'un est incommodé par une odeur quelconque, bien il y a également le comité de citoyens, qui va relever ces odeurs-là, donc nous donner un bilan de suivi, et de même, les plaintes. Depuis qu'on a le registre sur notre site -- le formulaire sur notre site Internet, bien dès qu'un citoyen dépose une plainte, on peut y répondre presque immédiatement, tout dépendant du moment de la journée. Donc, je reçois le courriel -- il y a quelqu'un d'autre aussi qui va le recevoir, si moi je ne suis pas disponible -- puis je peux répondre le plus rapidement possible à la personne pour donner des informations sur qu'est-ce qui aurait pu générer une odeur. Donc, on va valider avec notre station météo, avec les informations qu'on a à l'usine de biométhane, sur le captage, le sous-tirage des... du biogaz, puis également des travaux qui pourraient avoir lieu sur le site. Donc, on revient tout le temps le plus rapidement possible au citoyen pour lui donner de l'information puis lui expliquer qu'est-ce qui aurait pu se passer sur le site, s'il y a lieu, qui aurait pu générer une odeur.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc si, par exemple... parce que j'ai consulté, là, certains sites Web où est-ce que, justement, le citoyen pouvait aller donner son adresse courriel, et là, s'il y avait une problématique qui était détectée sur votre lieu, à ce moment-là, il y avait un courriel qui lui était envoyé en alerte, et donc la personne pouvait, par exemple, fermer ses fenêtres ou fermer son échangeur d'air pour essayer de limiter, si vous voulez, là, l'impact suite à une odeur. Donc vous, vous n'avez pas ce système d'alerte là qui est en place, qui permettrait au citoyen, de chez lui, suite à un événement ou suite à un certain moment donné -- parce que là, on le sait, là, dans la modélisation, jusqu'en 2024 il va y avoir certains épisodes d'odeur, je le sais que la modélisation, là, elle va être réajustée puis que c'est des cas extrêmes, mais quand même, il va y avoir des épisodes d'odeur -- donc, là-dessus, il n'y a pas de système d'alerte pour que le citoyen, de chez lui, peut prendre des mesures, là, pour atténuer?

**M. ANDRÉ CHULAK :**

Il faut comprendre que les odeurs perçues par les citoyens, donc ce qui nous est rapporté autant par les citoyens du comité de suivi des odeurs, autant lors de plaintes et également par les patrouilleurs, lorsqu'il y a un épisode d'odeur, c'est... l'endroit où l'odeur va être perçue, c'est des endroits très ciblés, c'est-à-dire que lorsque... les gens nous le rapportent régulièrement, que l'odeur, si elle est perçue, ce n'est pas à la grandeur du quartier, ça va être vraiment à un endroit précis puis limité. On compte très très rarement des odeurs qui vont être perçues sur plus qu'une rue ou plus qu'une section d'une rue. Donc, c'est certain qu'il n'y a pas de système d'alerte de notre part qui va statuer que dans la cour de telle résidence ou dans la section de cette rue-là, on va pouvoir percevoir une odeur. Donc, il n'y a pas de système d'alerte d'odeur.

Puis il faut comprendre, aussi, une odeur, c'est une appréciation. Certaines personnes vont percevoir une odeur, certains citoyens nous disent que ça fait des années qu'ils ne perçoivent pas d'odeurs, d'autres peuvent percevoir plus souvent des odeurs, donc ce n'est pas... Puis souvent, cette odeur-là qui est perçue, c'est... dans la grande majorité des cas, ce n'est pas parce qu'il y a une perte sur le site, ce n'est pas parce qu'il y a quelque chose qui est hors de contrôle, ce n'est jamais le cas, c'est vraiment une odeur qui va être déplacée, qui était présente sur le site, qui va être déplacée par des conditions météorologiques favorables, qui vont rapporter -- déplacer cette odeur-là vers une zone restreinte dans le quartier, puis malheureusement, à l'occasion, peut causer un inconfort de mauvaise odeur dans une zone très précise. C'est pour ça que la patrouille odeur, eux, leur travail, c'est des gens qui vont être dans le quartier, à... si on peut dire, à pourchasser la présence d'odeurs, essayer de trouver l'odeur, où elle se cache dans le quartier, puis c'est la façon qu'on procède pour nous aviser d'une présence d'odeurs, puis à ce moment-là on peut vérifier si des améliorations peuvent être apportées sur nos opérations.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Maintenant, quand je lisais, bon, l'étude d'impact, les annexes et tous les documents connexes, je me suis rendu compte que le processus pour la gestion des plaintes en dehors des heures de travail est décrit différemment à différents endroits. Donc, pouvez-vous nous la décrire, cette gestion-là?

**M. ANDRÉ CHULAK :**

Vous parlez...

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je suis un citoyen, il est 8 h le soir, qu'est-ce que je fais pour vous signaler la présence d'odeur?

**M. ANDRÉ CHULAK :**

La façon la plus efficace, c'est sur notre site Internet, il y a le formulaire « odeurs », donc la personne a simplement à remplir quelques informations. Un, c'est d'avoir soit une adresse courriel ou un numéro de téléphone pour la rappeler, puis de décrire simplement la nature de l'odeur, est-ce que c'est une odeur, à son avis, de déchets ou de biogaz, puis peut-être il peut aussi également identifier le début de la perception et la fin, de même que l'intensité, donc pour qu'on ait le plus d'informations possible, pour qu'on puisse par la suite valider avec notre station météo, essayer de trouver s'il y a des améliorations qui pourraient être apportées sur nos opérations; si, par exemple -- bon, c'est toujours ça qu'on cherche -- est-ce qu'il y a un bris, est-ce qu'il y a un manque à un endroit.

Puis lors d'une plainte, ce n'est pratiquement jamais arrivé que c'était dû à un bris ou à un manque, c'est simplement, encore une fois, une condition météo qui fait que l'odeur s'est déplacée, mais on peut essayer de... des fois, d'ajuster les opérations, surtout le jour, exemple, en recouvrant un petit peu plus rapidement, en rétrécissant, si on peut dire, la zone d'enfouissement, puis des fois en déplaçant des clôtures mobiles d'agent neutralisant.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Alors, c'est parce que je veux juste aller un petit peu plus dans le précisement, là...

**M. ANDRÉ CHULAK :**

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

... puis je vais vous expliquer. C'est que parfois on dit que l'appel est pris par le gardien de sécurité, qui lui va communiquer avec l'agent de communication. Après ça, on a remarqué que l'appel peut être pris par le gardien de sécurité, qui lui va remplir un formulaire, qu'il va le mettre dans le pigeonier du directeur. Donc, la personne qui doit gérer cette plainte-là, qui a l'autorité pour gérer cette plainte-là, va recevoir l'information quand, lorsque la plainte elle est produite en dehors des heures normales de travail?

**M. ANDRÉ CHULAK :**

O.K. Donc, j'ai bien compris votre question. Encore une fois, par le site Internet, c'est direct. Je suis la personne attirée et je vais la recevoir en direct, donc je peux, à l'occasion, répondre au citoyen en quelques minutes. C'est sûr que, à 2, 3 h du matin, il y a des chances que je voie juste le courriel le lendemain matin, mais sinon, avec le gardien de sécurité, c'est la même chose, donc l'appel est fait au numéro dédié -- on a un numéro de téléphone dédié -- le gardien de sécurité prend l'appel, prend les informations et me contacte directement. Donc, il y a un formulaire qui va être déposé dans un pigeonier, mais le gardien de sécurité a comme ordre de me rejoindre pour que je puisse commencer la vérification et également rejoindre dans les plus brefs délais.

Habituellement, la nuit, c'est certain qu'on va faire le suivi au matin, quand les employés sont présents pour voir qu'est-ce qui s'est passé, mais souvent, même tard le soir ou très tôt le matin, je vais tenter de rejoindre le citoyen pour lui donner le plus d'informations possible, pour le rassurer que la situation est sous contrôle, puis aussi l'informer de qu'est-ce qui a pu causer cet épisode.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, je vous remercie. Je vous remercie de votre réponse, monsieur Chulak.

Maintenant, si je me tourne vers la Ville de Terrebonne. À la Ville de Terrebonne, est-ce que vous, vous recevez des plaintes face aux odeurs que le LET pourrait produire ou d'autres sources d'odeurs? Alors, j'appellerais madame Rivard, s'il vous plaît.

**Mme GENEVIÈVE RIVARD :**

Oui. Est-ce que vous me voyez?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on vous voit.

**Mme GENEVIÈVE RIVARD :**

Oui, d'accord. Donc, en effet, c'est possible qu'on reçoive directement des plaintes ou des requêtes à la Ville de Terrebonne. J'ai mon collègue, Yannick Venne, à qui je demanderais peut-être de... des précisions, s'il est présent. Voilà.

**M. YANNICK VENNE :**

Bonjour. Bien, c'est assez marginal comme requêtes et plaintes qu'on reçoit à la Ville de Terrebonne. En fait, on a sorti de notre logiciel de traitement de plaintes pour les cinq dernières années, on a répertorié environ dix plaintes dans notre système depuis les cinq dernières années, donc ça fait une moyenne environ de deux par année. Elles sont essentiellement localisées là où monsieur Leduc avait fait sa présentation tantôt, soit le secteur du Carrefour des Fleurs. Je peux vous indiquer avec un partage, par exemple, je pense que j'avais un petit document.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et, je vous rappelle, si vous pouvez nous déposer votre document, ce serait gentil, merci.

**M. YANNICK VENNE :**

D'accord. Donc, écoutez, il y a seulement qu'une diapo, c'est assez concis. Comme je vous disais tantôt, c'est très marginal.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

**M. YANNICK VENNE :**

On a fait l'inventaire de nos cinq dernières années, dans notre système de requêtes, et on a même consulté les réceptionnistes, là, pour être certain qu'on ne faisait pas fausse route, et effectivement on n'a dénombré que dix requêtes pour les cinq dernières années, donc... Puis vous avez ici, dans le petit plan qui est à votre droite, les emplacements exacts des gens qui ont logé des appels à nos bureaux, et l'ensemble de ces appels-là ont été redirigés, en entier, là, chez Complexe Enviro Connexions, pour le traitement que monsieur Chulak vient précédemment de décrire.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

**M. YANNICK VENNE :**

Donc, voilà, c'est... il y a peu de choses à dire par rapport à ça, donc c'est très marginal.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Hébert?

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Monsieur, est-ce que vous avez des plaintes d'une autre nature aussi, par exemple, qui viennent des citoyens, pour le bruit, par exemple?

**M. YANNICK VENNE :**

Pour le bruit... en fait, c'est ça, pour le bruit, on n'a aucune... aucune plainte, du tout. Je pense qu'en préambule, là, lorsque l'initiateur a décrit son projet, on a bien vu qu'il n'y a aucun secteur résidentiel en périphérie, là, du lieu d'enfouissement technique, donc on n'a absolument aucune plainte par rapport soit au camionnage qui est généré par le transport des déchets, que par les opérations comme telles sur le site.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Hébert, juste un instant.

Je vous remercie beaucoup.

Est-ce que vous aviez d'autres questions? Bien, c'est juste qu'on me demande de faire un test micro avec le MSSS le plus rapidement possible.

Alors, madame Lajoie ou madame Brais, est-ce que vous êtes avec nous?

**Mme LOUISE LAJOIE :**

Est-ce que vous m'entendez?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on vous entend!

**Mme LOUISE LAJOIE :**

Yé! Alors, on peut fermer le téléphone. On a fait beaucoup d'efforts pour se retrouver avec cette (inaudible).

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon, bien, très bien, je vais vous revenir ça ne sera pas long, là, je vais juste remercier...

Monsieur Hébert, est-ce que vous aviez terminé?

**LE COMMISSAIRE :**

Bien, on pourrait peut-être poser la même question à la Ville de Repentigny, aussi, les...

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Rapidement, parce qu'on a la... Donc, je vous remercie.

**LE COMMISSAIRE :**

... pour ce qui est des plaintes de citoyens.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Alors, monsieur, si vous pouvez cesser votre partage d'écran, s'il vous plaît, et je vous remercie pour votre intervention.

Donc, monsieur Ghislain Bélanger de la Ville de Repentigny.

**M. GHISLAIN BÉLANGER :**

Oui, bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

**M. GHISLAIN BÉLANGER :**

Oui, effectivement, on reçoit des plaintes de temps à autre, essentiellement sur les odeurs, donc c'est les préoccupations, là, qu'on a ici. Ce qu'on s'est entendu, ou la façon de gérer les plaintes, dans bien des cas, on reçoit les plaintes via la ligne info-environnement. Donc, on invite les plaignants... Donc, on prend en note effectivement, là, la date de l'événement ou de l'épisode, et on invite le plaignant à s'adresser au ministère de l'Environnement, et aussi au propriétaire du site d'enfouissement. Et moi, ce que je fais, étant donné que je siège au comité de vigilance, donc je pose les questions en rapport à cet événement-là, et même on s'est entendu avec monsieur Chulak que le suivi qui est fait par l'entreprise et la Ville, on s'échange l'information, parce que dans bien des cas, le plaignant va s'adresser à la Ville : « Écoutez, la plainte que j'ai faite, où est-ce qu'on en est rendu? » Donc, il y a comme une entente effectivement avec monsieur Chulak sur la gestion qui est faite de cette plainte-là par l'entreprise CEC, et on se tient au courant à ce moment-là.

Je vous dirais qu'il y a eu de très bonnes discussions au niveau de la gestion des plaintes, et j'invite, effectivement, là, la commission de prendre connaissance du comité de vigilance du 20 septembre, où est-ce qu'on avait reçu les gens du ministère de l'Environnement, et de l'importance qui avait été soulevée, lorsqu'on a discuté avec les gens de l'environnement, l'importance, autrement dit, d'intervenir le plus rapidement possible lorsqu'il y a une plainte pour essayer de poser un diagnostic, et ça, c'est très important. Donc, c'est pour ça que, pour nous, les questions qu'on a eues même lors de ce comité de vigilance, si c'était nécessaire, est-ce qu'on pourrait effectivement avoir recours au ministère

de l'Environnement les fins de semaine, s'il y a une problématique majeure, et aussi, il y avait une ouverture à ce niveau-là. Moi, je vous dirais que, au niveau des plaintes, si on veut poser un diagnostic, c'est important quand un citoyen dépose une plainte qu'il puisse y avoir des vérifications immédiatement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous me parlez du 20 septembre 2020?

**M. GHISLAIN BÉLANGER :**

2016.

**LA PRÉSIDENTE :**

2016?

**M. GHISLAIN BÉLANGER :**

2016, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Très bien. Alors, je vous remercie, monsieur Bélanger.

Alors, madame Lajoie, la parole serait à vous pour la présentation. Je crois malheureusement qu'on a perdu monsieur Valiquette, mais il va pouvoir nous écouter en différé, et nous le remercions, là, pour ses questions, et j'espère qu'il va trouver réponse à votre présentation. Alors, madame Lajoie, la parole est à vous.

---

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SERVICES SOCIAUX, Mme LOUISE LAJOIE**

**Mme LOUISE LAJOIE :**

Est-ce que c'est correct avec...

**LA PRÉSIDENTE :**

On a votre partage d'écran, ça fonctionne.

**Mme LOUISE LAJOIE :**

Excellent! Alors, je voulais peut-être amener certains points sur les odeurs et les liens possibles avec les effets sur la santé. Donc, en introduction, on définit une odeur comme perçue par le sens de l'odorat, c'est ce qui se dégage d'un ou plusieurs composés chimiques qui sont volatils, qui se retrouvent dans l'air et qui sont contenus dans certaines substances. Et si on regarde un petit peu la courbe, il y a des gens qui sont extrêmement sensibles et qui vont percevoir très très vite une senteur, et on a, à l'autre côté -- on s'en rappelle avec la COVID -- des anosmiques, c'est-à-dire des gens qui ne sentent plus, puis entre tous ces deux extrêmes, dans notre courbe normale, on a l'échelle normale avec les différentes sensibilités des gens dans la population, donc ça montre que c'est très variable.

La perception, c'est complexe, parce que ça provient d'une intégration de beaucoup d'informations et du mouvement de plusieurs substances chimiques qui se retrouvent présentes dans l'air, donc on va avoir un mélange de différents gaz, composés organiques volatils, d'eau, et les particules se réorganisent dans la colonne, dans l'air, elles ne restent pas à une même hauteur et elles ne restent pas dans un même nuage, il y a toujours une organisation des molécules qui change, et il suffit souvent d'une très petite quantité de ces molécules dans l'air pour qu'une odeur soit sentie, surtout par les personnes qui ont une perception beaucoup plus affinée.

Les impacts d'une odeur proviennent donc des interactions de plusieurs facteurs. En premier lieu, ce qui peut influencer la propagation de la senteur, c'est la fréquence, l'intensité et la durée de l'épisode d'odeur, mais c'est aussi ce qu'on appelle le ton hédonique, c'est-à-dire si une odeur est offensive ou si elle crée un plaisir. Puis il y a des odeurs plutôt neutres. On a le lieu, bien sûr, et toutes les barrières qui s'y retrouvent, donc le relief, le topographique, les routes, la végétation, qui peut faire un effet bloquant ou captant, les bâtiments qu'il y a autour, versus des champs, la distance de la source d'odeur, la composition puis la variation du mélange dans l'air, puis, bien sûr, les conditions météo. On a mentionné au niveau des saisons, au niveau de la température, ce n'est pas la même chose en hiver, en été, ce n'est pas la même chose si on a un très fort vent versus si on a l'absence de vent.

Donc, il y a plusieurs critères au niveau physique qui influencent, mais il y a aussi des facteurs humains, très individuels, qui vont amener une influence sur comment chacun, pour lui-même, perçoit l'odeur. Et il y a beaucoup affaire avec la mémoire olfactive, de se rappeler d'une odeur. J'y reviens dans la diapo après. Les habitudes de vie; si quelqu'un fume, souvent il va moins sentir qu'une personne qui ne fume pas, de faire des promenades à l'extérieur versus de rester à l'intérieur. Donc, il y a différentes habitudes de vie qui peuvent influencer. Le fait que le système olfactif puisse être altéré; je reviens avec la COVID ou avec un rhume banal qui peut amener de l'inflammation au niveau des muqueuses dans le

nez. D'avoir une sensibilité à percevoir l'odeur; il y a des gens qui perçoivent beaucoup beaucoup, puis il y a des gens, comme je le disais tantôt, qui perçoivent très peu puis qui ne remarquent pas. Et, la qualité à distinguer l'odeur, parce qu'on peut encore la percevoir, mais de la reconnaître puis de pouvoir faire une distinction, puis ça va jusqu'à nos nez de jury ou bien des gens qui sont très bons en œnologie pour pouvoir reconnaître toutes les finesses d'un vin. L'acceptabilité de l'odeur, l'esthétique, donc la perception de l'environnement, donc près du lieu où on sent, puis le ton hédonique, comme je parlais tantôt, plaisant ou pas. Il y a aussi le fait qu'on est d'un genre féminin, peut-être plus sensible à certaines odeurs, que si on est d'un genre masculin, c'est remarqué dans les statistiques; ça ne veut pas dire que c'est comme ça pour une généralisation. Le statut social, l'état de santé puis l'histoire personnelle d'expositions passées à toute une série d'odeurs qui vont être, justement, marquées puis qui vont composer la mémoire olfactive. Puis, enfin, le contexte d'exposition puis de perception par le voisinage. Ça influence toute la perception.

Donc, je voulais en parler parce que ces facteurs-là font que chacun a une réponse. La première fois qu'on sent une odeur, c'est sa perception olfactive qui est la plus juste, puis après, on change la perception de cette odeur-là, soit parce que justement la mémoire olfactive joue un rôle, soit parce qu'il y a des facteurs psychologiques qui interviennent ou des facteurs physiques. Donc, une odeur nauséabonde qui se répète, elle n'a plus à être très intense pour pouvoir être perçue comme désagréable, justement avec cette mémoire olfactive là, à chaque fois qu'elle revient.

Quand on parle d'un point de vue de santé publique, on dit qu'une nuisance peut nuire à la qualité de vie, je le disais un peu cet après-midi, donc l'atteinte à la qualité de vie risque, elle, d'avoir un impact sur la santé. Puis selon certaines études, la nuisance, c'est vraiment un problème, et si seulement 5 %, par exemple, de la population était gênée à une fréquence aussi basse que 2 % du temps, on aurait un indice qu'il y a une nuisance, qu'il y a un problème. Et plus cette fréquence -- et plus ce pourcentage de la population, il est présent, bien on a un indicateur, nos gens dans le milieu, ils sont des gens qui savent reconnaître qu'il y a une problématique, et c'est nos gens les plus sensibles qui vont probablement être le début des... des détecteurs qui vont pouvoir dire qu'il y a une odeur. Donc, on a fort à contribuer avec des gens qui perçoivent beaucoup les odeurs, puis je trouve ça excellent qu'il y ait un comité de gens qui se préoccupent de ça et qui vont faire la détection dans les secteurs.

Pour lier odeur, nuisance et santé, bien on sait que la prévalence, donc le nombre de personnes gênées dans une population à un moment donné puis le degré de nuisance qui sont dus à une odeur, ça augmente tous les deux avec une exposition à cette odeur. Par contre, quand les symptômes rapportés ne sont pas toujours en lien direct avec l'exposition, bien on s'aperçoit qu'il y a peut-être d'autres facteurs qui influencent, puis là, je vais parler de la fréquence.

Je voulais juste revenir aussi sur la petite définition que j'avais déjà mentionnée, de l'OMS. L'OMS, pour la santé, décrit que c'est un « état complet de bien-être physique, mental et social », et pas seulement l'absence de maladie. Et puis, un impact négatif sur la santé en soi pourrait amener une

dégradation significative de la qualité de vie des gens, et générer à la fois un état d'aversion puis même de détresse, dans certains cas. Donc ça, ça peut jouer un rôle sur l'état de santé.

On a épluché vraiment beaucoup d'études de la littérature, et on s'aperçoit que les symptômes seraient plus dus à la nuisance qui est occasionnée qu'à la concentration de bioaérosols elle-même dans l'air, qu'on mesure. Puis ce sont les pics de plus hautes concentrations d'émissions nauséabondes de courte durée, récurrents, mais qui sont irréguliers, qui dérangent le plus et qui occasionnent la nuisance et les symptômes rapportés par les gens.

Quand on regarde à des hautes concentrations dans l'air le caractère hédonique, ou plaisant déplaisant, ce n'est plus ça qui influence la nuisance quand c'est très important, la concentration par exemple de H<sub>2</sub>S, c'est la fréquence de réapparition de l'odeur qui va créer la nuisance. Puis selon certaines études faites en Allemagne, il y a une odeur déterminée pour une fréquence de 10 % du temps ou plus qui apparaît en milieu résidentiel, si elle est récurrente puis c'est la même odeur déplaisante, elle crée la nuisance. On est un petit peu plus large pour les milieux commerciaux, industriels, puis dans les villages où est-ce qu'on a des productions animales, comme par exemple des porcheries.

Alors, les odeurs désagréables sont interprétées par le cerveau humain comme des signes avertisseurs de risques potentiels à la santé humaine. On a évolué au fil des années, dans l'évolution de l'homme puis de son cerveau, de son système olfactif, mais ce n'est pas vrai que toute odeur désagréable est un signal et que c'est une odeur qui est nocive pour la santé. Donc, ces odeurs désagréables là peuvent être perçues comme telles, mais elles ne vont pas déclencher un effet direct sur la santé, ça va être à un moment donné un facteur subjectif qui peut fausser la perception, puis lui amener des comportements différents ou des odeurs perçues qui vont amener une symptomatologie, donc parce qu'elles créent soit un stress psychologique, physiologique, et à ce moment-là les symptômes vont venir de ça.

Je donne un exemple d'une personne qui, par exemple, trouve que ça sent très mauvais, elle coupe sa respiration et elle ne veut plus respirer pendant un bout de temps, puis après ça, elle va se mettre à hyperventiler pour compenser, donc elle va rapidement accélérer sa respiration, et là, ça peut amener un effet sur, par exemple, le système cardiovasculaire puis sur tout le système nerveux parasympathique, et ça va amener des changements, et là, on peut avoir des nausées, on peut avoir un mal de tête, on peut avoir différentes autres symptomatologies qui sont dues à cette réaction physique, qui est causée par le stress psychologique. Puis les caractères offensifs des odeurs peuvent, justement, amener ces comportements-là.

Le composé irritant peut avoir un seuil de perception très différent. On prend l'exemple des H<sub>2</sub>S ou mercaptans, qui sont des composés qu'on détecte, comme on l'avait déjà dit, avec un seuil, par exemple, très très très faible, et quand on arrive à des niveaux d'irritation des muqueuses -- des yeux,

de la gorge, du nez -- qui vont amener la symptomatologie, on peut avoir un facteur de 1 000 fois plus de concentrations que le seuil de perception comme tel de l'odeur. Alors, vraiment, ces différences-là entre les seuils, je les ai un petit peu illustrées dans des diapos. On a la détection d'une odeur, on a l'identification de l'odeur ou la reconnaissance de l'odeur, la nuisance et l'effet irritant. Et pour juste mettre une échelle de chiffres là-dessus, le seuil de détection, selon les différents milieux -- ça a été fait souvent en laboratoire, donc en milieu fermé -- puis selon les différentes méthodes d'analyse, selon les différentes populations, ça varie de 0.5 ppb à 300 ppb, puis la moyenne qui a été retenue par, par exemple, un organisme comme l'ATSDR, c'est 8 ppb, alors que le ministère de l'Environnement, au Québec, on a pris la plus petite valeur de perception connue, qui est 0.5 ppb. Pour la nuisance, l'OMS dit que à 10 fois plus que le 0.5 de détection, donc à 5 ppb, pendant une trentaine de minutes, on va déjà avoir la nuisance. Puis il y a un autre seuil théorique de nuisance qui a été trouvé par l'ATSDR, qui lui multiplie cinq fois notre seuil de détection, donc il met ça à 40 ppb. Donc, ça varie selon un organisme à l'autre, mais le seuil d'irritation, lui, est beaucoup plus élevé.

Donc, en termes de perception, reconnaissance, détection, on a des marges significatives entre les différents seuils, puis le seuil qui est reconnu pour la majorité des gens, il va être variable, mais on est certain qu'à partir d'une certaine concentration, la majorité des gens vont détecter. Puis quand on parlait du jury avec 50 % qui détectent pour le un percentile, là, pour les unités d'odeur, bien c'est ça, c'est la majorité -- non, la moitié de la population qui arrive à détecter cette odeur-là.

Quand on voit les seuils qui varient beaucoup, on sait que ça peut dépendre du temps d'exposition à une odeur puis aussi du temps d'accoutumance; on peut s'être habitué à une odeur, puis ça va faire en sorte qu'on va la détecter à un niveau un peu plus élevé, mais au contraire, si on est dans un état de stress psychologique à chaque fois que cette odeur-là réapparaît, on peut le percevoir plus bas. Puis selon l'état d'attention, par exemple si on est très attentif versus distrait, si on est sommeillant, si on dort la nuit, notre seuil de perception, il peut y avoir une différence de 1 à 100 de facteur de variation pour la même substance.

Puis même à une faible concentration, quand on parle du sulfure d'hydrogène, qui était le gaz identifié comme étant très odoriférant, bien il dégage cette odeur-là, caractéristique, d'oeufs pourris et de déchets, puis c'est pour ça qu'on l'utilise, par exemple, avec les conduites de gaz pour vérifier s'il y a une fuite, parce que ça va nous permettre à ce moment-là de reconnaître -- excusez, c'est le mercaptan qu'on utilise -- parce que ce sont des odeurs qui irritent et qu'on ressent très très fort. Pardon, c'est le mercaptan, ça vient sur mon autre diapositive. Mais comme le sulfure d'hydrogène a un faible seuil de détection, ce n'est pas rare que les personnes le détectent puis soient incommodées à des concentrations beaucoup plus basses que la norme québécoise. Donc, plus la concentration est forte, plus l'odeur est prenante et répulsive, et plus les gens vont être incommodés s'ils ont à réagir, mais dans les seuils où on se retrouve, on n'avait pas vraiment une inquiétude en termes d'effets à la santé nocifs. On avait une considération pour, justement, le nombre de personnes qui risquaient d'être incommodées, puis pas juste sur un secteur, sur plusieurs des secteurs où on voit les isocourbes des

odeurs et de H<sub>2</sub>S qui ont été présentées dans l'étude de modélisation.

Puis de tous les produits de fermentation des déchets, qui sont des composés sulfurés, c'est le H<sub>2</sub>S qui est le mieux connu, qui est le mieux documenté. Il y en a d'autres, bien sûr, puis on en a identifié plusieurs dans l'étude d'analyse de risque, qui sont des mercaptans, et qui eux ont une odeur similaire, mais encore plus intense, puis ces autres produits-là, ils sont souvent moins connus puis ils n'ont pas de normes pour la majorité des organisations, et leur seuil de détection, il peut être jusqu'à 100 fois plus bas que celui du H<sub>2</sub>S. Donc, imaginez si on a la production de H<sub>2</sub>S qui se décompose dans l'air avec plusieurs autres gaz mercaptans, composés mercaptans qui se retrouvent là aussi, on peut avoir une potentialisation de notre effet ou on peut avoir une synergie ou une addition, on peut avoir aussi des effets antagonistes, puis c'est un petit peu sur ce principe-là que fonctionne le produit qui neutralise les odeurs.

Donc, des exemples de seuils de détection. Si je vous mets ici le H<sub>2</sub>S qui, entre 2 et 32 ppb, il peut être détecté, pour nous, le 2.5 à 40 microgrammes par mètre cube, donc une moyenne d'environ 11 microgrammes par mètre cube pour une partie de la population qui le détecterait, mais pour l'éthylmercaptan -- qui a été retrouvé dans les gaz dégagés -- bien, c'était de 0.4 à 2 ppb, puis 0.3 à 53 ppb, ça fait qu'on voit qu'il y a vraiment une grande différence d'échelle puis qu'on a besoin d'avoir des concentrations très faibles, sans avoir un effet à la santé puis d'avoir un danger à la santé, mais qu'on a une grande reconnaissance de ces composés-là dans l'air.

J'ai fait un petit -- j'arrive à la fin de ma présentation -- un bilan des répercussions qui peuvent être ressenties chez nos résidents, puis peut-être aussi chez nos secteurs où il y a des vulnérabilités. Donc, les odeurs constituent une nuisance, puis peuvent avoir aussi des effets sur la santé, puis comme les résidents sont incommodés, bien ils doivent souvent modifier leurs habitudes de vie -- puis je pense que ça s'est passé comme ça dans les années antérieures -- de ne plus vouloir ouvrir les fenêtres, de ne plus vouloir étendre le linge, on perd la jouissance de l'espace extérieur, en ne plus voulant manger dehors ou jouer dehors pour les enfants, d'aller marcher, de jardiner, et ça devient aussi une nuisance, cette affection de la qualité de la vie puis des activités qui sont perturbées. La diminution donc de ce bien-être-là affecte la santé globale d'une personne, puis quand ça, c'est retrouvé chez plusieurs individus, bien c'est la population, donc à un effet populationnel, on a une considération de santé publique.

Et c'est une source de préoccupation pour plusieurs des résidents, parce qu'ils voient peut-être une crainte quant à la nature des contaminants -- on en parlait de ces gaz-là, d'autres gaz qui sont présents aussi --, les craintes qui sont liées à l'odeur, le fait qu'elle réapparaisse puis qu'ils soient gênés par ça, qu'ils aient des inquiétudes peut-être pour leur santé -- j'espère qu'on a répondu à certaines questions par rapport à ça aujourd'hui -- et des incertitudes quant à la sécurité, aux contrôles puis suivis qui sont appliqués. Puis ça, c'est important d'avoir une bonne perception d'une sécurité dans l'environnement, ça amène une sécurité psychologique, une sécurité sociale, puis c'est toutes des

composantes qui amènent, justement, des effets ou non sur les composantes psychologiques et sociales collectives.

Donc, pour les effets psychologiques et sociaux à plus long terme, on a ramené des effets en termes d'attentes déçues, de mécontentement, de ne pas se sentir peut-être écoutés suffisamment ou de la façon dont ils voudraient être écoutés, ça peut amener des réactions d'anxiété, ça peut amener du stress, de la colère, parfois de la détresse ou un sentiment carrément d'impuissance, parce qu'on ne contrôle pas la senteur puis l'environnement. Et le sentiment d'insécurité dont je parlais, il est présent chez plusieurs personnes, puis aussi, peut-être de la tristesse à l'égard des changements qui ont été vécus.

Il y a des effets psychologiques bénéfiques parce qu'on peut avoir de la réassurance puis du contentement concernant les avancées. On vient d'apprendre tantôt comment il peut y avoir des bonnes modifications puis que deux stations nous témoignent qu'il y a vraiment des réductions au niveau des concentrations de H2S puis probablement des odeurs qui vont sentir beaucoup moins, bien ça amène un espoir dans l'amélioration -- d'amélioration dans la vie des gens, puis via le comité de vigilance. Puis il y a aussi l'effet d'accepter par accoutumance une situation à laquelle on peut se retrouver confronté depuis des années, donc il y a comme une petite atténuation ou de la résignation, mais ce n'est pas ce qu'on appelle la solution idéale. Puis au niveau social, bien c'est sûr qu'il y a une empreinte dans la communauté comme telle, puis ça peut démobiliser puis ne pas donner le goût à la communauté, par exemple, de vouloir continuer à formuler des plaintes ou des signalements quand il y a vraiment des événements qui se passent et qui pourraient risquer d'être contrôlés facilement. Puis, pour eux, bien le lieu d'enfouissement technique, c'est des odeurs nauséabondes et puis ça devient comme ça.

Il y a une amélioration, quand même, du climat social par la cohésion entre les voisins, entre les quartiers, les gens qui ressentent la même chose. Et pour pouvoir préparer l'avenir -- puis ça, c'est ma conclusion -- bien, il faudrait peut-être qu'il y ait beaucoup de... d'actions de plusieurs acteurs. Donc, d'avoir d'abord une attitude d'ouverture et de transparence qui reste là, puis que les gens le sentent à tous les niveaux. Des échanges réguliers avec les acteurs sociaux du dossier, de la communication qui soit améliorée -- et j'ai vu dans beaucoup de plaintes ou de documentations passées qu'il y avait des problèmes de communication -- donc si on peut avoir une communication qui soit continue, qui soit régulière entre les parties affectées et intéressées, puis qu'il y ait une saine gestion. Puis là, je parle d'une gestion du site. C'est sûr que c'est un site moderne qui se met dans un contexte où est-ce qu'il y a toutes sortes de mesures et de contrôles, et qu'il y a des normes, mais ces mesures de concentration là, on a vu qu'elles sont souvent bonifiées par de l'olfactométrie. Puis je peux donner juste l'exemple de la Ville de Boucherville, qui avait un problème avec ses industries, puis qui a mis une réglementation avec des unités d'odeurs, comme vous aviez fait dans le passé au ministère de l'Environnement, avec les usines de biométhanisation puis de compostage, si je ne m'abuse. Donc, d'avoir les trois ensemble : les mesures sur le terrain, la modélisation, puis l'olfactométrie, on peut remettre en question, mais ça marche dans certains cas. Puis des contrôles, suivis, registres de plaintes, optimisation des activités,

sans compter ce que vous faites en recherche et développement au niveau de CEC. Les implications citoyennes soutenues, c'est toujours pertinent et apprécié, puis je pense que c'est très sain de l'avoir, d'avoir aussi une saine cogestion, parce que les comités qui sont en place, le ministère de l'Environnement, les municipalités, la MRC, les MRC, puis si vous voulez qu'on s'y joigne, la DSP peut avoir un rôle aviseur.

Et puis d'évaluer la pertinence d'ajouter les quelques stations d'échantillonnage, comme je l'avais mentionné aujourd'hui, on y a réfléchi, dans les secteurs résidentiels qui semblent être le plus propices à recevoir des odeurs et des concentrations de H<sub>2</sub>S et autres composés sulfurés, puis c'est pour peut-être, justement, amener une modélisation plus adéquate puis aller en concordance avec les mesures que vous avez ailleurs sur le site. Puis ça peut peut-être être bénéfique -- je fais juste poser la question à moi-même, là --, d'avoir une action concrète faite par le site, par CEC, va se répercuter nécessairement s'il y a des stations de mesure à l'extérieur, puis on va voir l'effet bénéfique de... automatiquement, donc ça peut permettre d'être un indicateur des mesures mises en place, de contrôle.

Je finis avec ça. Les suivis environnementaux réguliers, je pense qu'ils ne doivent pas être laissés pour compte, puis de poursuivre aussi les activités régulières de surveillance de la santé, comme on le fait à la Santé publique. Reconsidérer les normes; on a beaucoup de difficulté avec les concentrations sur quatre minutes puis les critères pour les mercaptans, pour les composés organiques volatils, je ne sais pas s'il n'y aurait pas moyen de reconsidérer ça puis de voir que des mercaptans aient peut-être plus une... un critère quelconque qui soit individuel, au moins pour les plus dominants. Puis des meilleures -- une meilleure planification du développement autour du site; c'est une vision d'ensemble, puis là, ça fait appel aussi aux MRC, d'avoir une zone tampon puis de se laisser la capacité de grandir, peut-être, d'accroître sa superficie, pour tout site industriel, on peut le recommander, puis de garder nos bandes de verdure, de végétation, c'est important aussi. De considérer aussi les contraintes pour l'aménagement résidentiel dans des projets projetés, on en a parlé ce soir.

Puis la réduction considérable de volume de déchets à la source. On est tous, comme individus, des producteurs. On dit dans des secteurs autres « pollueurs-payeurs », bien là, si on est des contributeurs à la source de déchets, peut-on avoir plus de revalorisation, les trois R, en fait. Donc, les matières destinées au tri, au compostage, on en a parlé, puis il va y avoir les... l'autre BAPE, donc on pourra en reparler, mais je pense qu'on est venu avec des sites qui arrivent proche de leur capacité, alors ça serait à discuter. Donc, collectivement et individuellement, on pense que le temps est venu de réduire beaucoup plus notre consommation individuelle et collective de déchets à la source, et de recycler davantage. Voilà.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, madame Lajoie, pour votre présentation. Vraiment, vous avez fait preuve de beaucoup de persévérance pour nous la livrer ce soir, et je vous en remercie.

Est-ce que vous pouvez cesser votre partage d'écran, s'il vous plaît? J'aurais une petite question à vous poser. Vous dites, dans une des dernières -- j'ai « *slides* » dans la tête, là -- mais diapos...

**Mme LOUISE LAJOIE :**

Diapos.

**LA PRÉSIDENTE :**

... qu'il doit y avoir une poursuite des activités régulières de surveillance de la santé de la population par la DSP. Est-ce que, en lien avec le LET, vous avez noté justement des problématiques à la santé de la population?

**Mme LOUISE LAJOIE :**

Dans les plaintes que nous avons reçues, il n'y avait pas de documentation sur la symptomatologie des gens. Ça prend probablement une recherche. Je l'ai fait dans un cadre d'une autre problématique où les plaintes du ministère de l'Environnement avaient été fournies. Nous, comme Santé publique, on est une toute petite équipe, mais s'il y avait une espèce de comité qui pouvait analyser le genre d'informations reçues en même temps que les événements se produisent, puis de voir quel genre de qualités somatiques ou autres effets qui pouvaient être *pairés* avec les événements, ou de voir est-ce que c'est seulement une personne, est-ce que c'est 100 personnes. C'est toutes des choses qui doivent être analysées dans un autre temps, mais dans une première vue, avec notre portrait de santé -- puis j'ai la personne ici qui a fait l'analyse en finesse de tout le portrait de santé de la population, je le sais qu'il est 11 h -- mais on n'a pas détecté des éléments particuliers qui nous font croire à vraiment une problématique importante au niveau de la santé de la population. On va vous déposer les documents, avec le portrait...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, je vous remercie.

**Mme LOUISE LAJOIE :**

... et on va vous déposer la présentation plus extensive encore, avec d'autres informations dedans, demain.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie beaucoup, madame Lajoie, c'était... ça a valu la peine, tout le travail que vous

avez fait, là, (*indiscernable - propos simultanés*).

**Mme LOUISE LAJOIE :**

On a changé d'ordinateur, on a déconnecté, on a vraiment (inaudible) de toutes nos stratégies. Mais merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Hébert, est-ce que vous avez d'autres questions?

**LE COMMISSAIRE :**

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

Non? C'est terminé? Alors, je vais regarder mes analystes rapidement, pour savoir... C'est terminé?

---

**MOT DE LA FIN**

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, c'est dommage qu'on ne soit pas tous ensemble parce que je vous aurais remerciés chaudement d'avoir été avec nous et d'avoir un contact visuel avec vous, mais malheureusement, je n'ai pas cette joie-là, de le faire, mais donc, ceci...

Je vais maintenant clore officiellement la première partie de l'audience publique. La commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à certaines de ses questions; la commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures, et si ce n'est pas possible, à ce moment-là, veuillez contacter l'analyste qui vous a été désigné pour prendre arrangement avec cette personne. Ces renseignements seront aussitôt rendus publics, afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience, qui aura lieu, en mode numérique également, à compter du 3 novembre prochain, à 19 h. Entre-temps, la commission poursuit ses travaux.

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit, ou une opinion verbale, au plus tard le 13 octobre prochain, à 16 h, en remplissant à cet effet le formulaire qui se trouve dans le site Web du BAPE. L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique.

En deuxième partie, l'initiateur et les personnes-ressources ne seront pas présents, mais ils sont les bienvenus à suivre nos travaux. Toutefois, ils ne seront pas appelés à intervenir devant la commission. Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités, des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions. Quinze minutes seront accordées aux personnes souhaitant présenter leur mémoire à la commission. Mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclairer -- et éclaircir, pardon, certains points de votre opinion, le cas échéant. Les mémoires demeureront confidentiels jusqu'à leur présentation devant la commission, et les mémoires non présentés seront rendus publics à la fin de la deuxième partie.

Les règles de participation. Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE.

Comment exprimer votre opinion? Il existe trois façons d'exprimer votre opinion : soit déposer un mémoire et le présenter en séance publique, déposer un mémoire sans le présenter en séance publique, exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer un mémoire. Pour que votre position soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission d'enquête, nous vous invitons fortement à déposer un mémoire. On s'entend, un mémoire, là, ce n'est pas un mémoire de maîtrise, là, c'est... ça peut être quelques paragraphes, allant à un document plus détaillé, libre à vous. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désignera la personne qui sera autorisée à le présenter, en indiquant la fonction qu'elle occupe.

Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Il peut être consulté dans le site Web du BAPE.

Il est important pour vous de nous transmettre votre avis d'intention au plus tard le 13 octobre prochain, à 16 h. Les formulaires « avis... » -- le formulaire « avis d'intention » est disponible dans le site Web du BAPE. Pour permettre à la commission de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, nous vous demandons de transmettre votre mémoire au secrétariat de la commission d'enquête au plus tard le 27 octobre prochain, à midi.

À nouveau, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens, et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir remplir ce formulaire.

Pour terminer, je remercie le porte-parole de l'initiateur et son équipe, de même que celles des personnes-ressources pour toute l'information soumise -- fournie au cours de cette première partie de l'audience publique. Je remercie également votre patience. Vous savez, lorsqu'on est en mode numérique, le contact visuel est moins là, donc il y en a qui ont peut-être... se sentent ne pas avoir participé, là, autant qu'ils l'auraient aimé, et donc n'ont peut-être pas levé la main pour participer, alors on va s'adapter, mais c'était une première expérience pour nous, une enquête publique en mode numérique. Alors, on vous remercie beaucoup de votre collaboration, vraiment, vous nous avez facilité la tâche, par votre patience et votre persévérance.

Merci également aux participants intervenus dans le cadre de cette présente audience. Vous avez été peu, mais très productifs, et ce qui permettra à la commission de mieux définir les enjeux en lien avec le projet à l'étude.

Enfin, je remercie les gens de l'équipe technique ainsi que celle de la commission pour leur soutien aux travaux de la présente commission, sincèrement un beau travail, et je vous remercie.

Alors, souhaitant vous revoir le 3 novembre, merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience publique, et je vous souhaite une bonne fin de soirée. Alors, merci. Au revoir!

**LE COMMISSAIRE :**

Merci à tout le monde.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 23 H 04**

**FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE**

---

Nous, soussignées, ISABELLE GOYETTE et VÉRONIQUE SANGIN, sténographes officielles, déclarons sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Isabelle Goyette  
Isabelle Goyette, s.o.

Véronique Sangin  
Véronique Sangin, s.o.